

RAPPORT DE GESTION DU MOUVEMENT DES CAISSES DES JARDINS

TABLE DES MATIÈRES

	Page		Page
NOTE AU LECTEUR	15		
1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DES JARDINS		4.0 GESTION DES RISQUES	
1.1 Profil et structure	19	4.1 Gestion des risques	57
1.2 Suivi des objectifs financiers	23	4.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	74
1.3 Évolution de la situation économique et de l'industrie	24	4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques	76
2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS		5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2013	26	5.1 Contrôles et procédures	77
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité	32	5.2 Information relative aux parties liées	78
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	33	5.3 Événements importants	78
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	36	5.4 Méthodes comptables critiques et estimations	79
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	39	5.5 Modifications comptables futures	84
2.2.4 Rubrique Autres	42	5.6 Statistiques des cinq dernières années	85
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre	43		
3.0 REVUE DU BILAN			
3.1 Gestion du bilan	47		
3.2 Gestion du capital	51		
3.3 Analyse des flux de trésorerie	54		
3.4 Arrangements hors bilan	54		

SECTION 1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins

Cette section présente une brève description du profil du Mouvement des caisses Desjardins et des faits saillants financiers de 2013. On y trouve également une description de l'environnement économique de 2013, les tendances de l'industrie, les perspectives économiques pour 2014, les objectifs financiers priorisés ainsi que les perspectives financières pour 2014.

SECTION 2.0 Revue des résultats financiers

Cette section porte sur l'analyse des résultats du Mouvement des caisses Desjardins pour son exercice terminé le 31 décembre 2013. Elle présente le profil, la description de l'industrie, la stratégie et les priorités pour 2014 ainsi que l'analyse des résultats financiers de chacun des secteurs d'activité. Elle fournit de plus une analyse des résultats du quatrième trimestre et des tendances trimestrielles.

SECTION 3.0 Revue du bilan

Cette section commente le bilan du Mouvement des caisses Desjardins. Elle aborde principalement les activités de financement et de collecte d'épargne. De plus, il y est question de la gestion du capital, de l'analyse des flux de trésorerie et des arrangements hors bilan.

SECTION 4.0 Gestion des risques

Cette section met en lumière le cadre de gestion des risques et présente les différents risques liés aux activités du Mouvement des caisses Desjardins. Elle présente de plus les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de ce dernier.

SECTION 5.0 Renseignements complémentaires

Cette section présente les contrôles et procédures, l'information relative aux parties liées, les événements importants, les méthodes comptables critiques et les estimations, les modifications comptables futures ainsi que diverses statistiques annuelles.

NOTE AU LECTEUR

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 25 février 2014, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 31 décembre 2013, par comparaison avec les périodes antérieures. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement. Cependant, il a choisi d'appliquer les pratiques prévues dans ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. Une section traitant des contrôles et des procédures du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2013.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Internet de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc.), où l'on trouve également les notices annuelles de Capital Desjardins inc., de la Caisse centrale Desjardins (sous le profil de la Caisse centrale Desjardins) et de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Internet du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs, bien qu'aucune information présentée sur ces sites ne soit intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers combinés. Le Mouvement Desjardins a modifié certaines méthodes comptables à la suite de l'entrée en vigueur de nouvelles normes le 1^{er} janvier 2013. L'application rétrospective de ces modifications a entraîné certains changements dans les états financiers combinés. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur l'obligation d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Actifs moyens – Prêts moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Le solde moyen de ces éléments correspond à la moyenne des montants à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Croissance des revenus d'exploitation

La croissance des revenus d'exploitation correspond à la variation en pourcentage des revenus d'exploitation comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais

L'écart, exprimé en pourcentage, entre la croissance des revenus et la croissance des frais correspond à la différence entre l'augmentation du revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, moins l'augmentation des frais autres que d'intérêts par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Le résultat est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres, qui est exprimé en pourcentage, correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les résultats propres aux placements. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes, les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change et les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ainsi que les revenus nets sur les autres placements. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés. Les revenus de placement incluent, entre autres, les activités d'appariement des filiales d'assurance et les instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés :

(en millions de dollars)	2013	2012	2011
Présentation des revenus selon les états financiers combinés			
Revenu net d'intérêts	3 818 \$	3 848 \$	3 921 \$
Primes nettes	5 558	5 126	4 851
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	498	499	512
Commissions sur prêts et cartes de crédit	549	517	483
Services de courtage et de fonds de placement	855	731	658
Honoraires de gestion et de services de garde	300	283	298
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(667)	674	1 706
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	221	268	299
Revenus nets sur les autres placements	229	236	264
Revenus de change	61	63	72
Autres	312	233	141
Revenu total	11 734 \$	12 478 \$	13 205 \$
Présentation des revenus selon le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	3 818 \$	3 848 \$	3 921 \$
Primes nettes	5 558	5 126	4 851
Autres revenus d'exploitation			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	498	499	512
Commissions sur prêts et cartes de crédit	549	517	483
Services de courtage et de fonds de placement	855	731	658
Honoraires de gestion et de services de garde	300	283	298
Revenus de change	61	63	72
Autres	312	233	141
Revenus d'exploitation	11 951	11 300	10 936
Revenus de placement			
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(667)	674	1 706
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	221	268	299
Revenus nets sur les autres placements	229	236	264
	(217)	1 178	2 269
Revenu total	11 734 \$	12 478 \$	13 205 \$

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) exerçant leurs activités au Québec, y compris les caisses et la Fédération. D'autres réglementations, y compris celles du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme celles qui ont trait à l'assurance ou au courtage de valeurs mobilières.

De plus, le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, lesquelles sont adaptées en fonction des dispositions prévues à l'Accord de Bâle III. Tel que mentionné à la page 15, bien que le Mouvement Desjardins ne soit pas un émetteur assujéti à *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF, il a choisi d'appliquer les pratiques prévues dans ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. La gouvernance financière du Mouvement Desjardins ainsi que la gouvernance d'entreprise sont traitées aux pages 77 et 78 de ce rapport de gestion et aux pages 189 à 206 du rapport annuel 2013 du Mouvement.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Caisse centrale Desjardins constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'Office of the Comptroller of the Currency des États-Unis (OCC) et que les activités de la Caisse centrale Desjardins aux États-Unis sont assujéties en tant qu'activités d'une société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du Board of Governors of the Federal Reserve System. Caisse centrale Desjardins US Branch, la succursale de la Caisse centrale Desjardins active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC.

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de l'évolution de la réglementation et de l'actualité en matière de fraude, de corruption, de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes et vise à respecter de saines pratiques pour les contrer.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujétira à des obligations supplémentaires. En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se verra imposer, à compter du 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de fonds propres de la catégorie 1a correspondant à 1 % des actifs pondérés en fonction des risques. Ainsi, les exigences de fonds propres de la catégorie 1a du Mouvement seront de 8 % à compter du 1^{er} janvier 2016. Parmi les autres obligations importantes, notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et travaille à intégrer ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. De plus, le Mouvement Desjardins devra produire un plan de retour à la viabilité détaillant les actions qui seront mises en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise. Il est à noter que le BSIF a également statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

De plus, le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (Accord de Bâle III).

La réglementation américaine en constante évolution représente un élément important du contexte réglementaire des institutions financières, même étrangères et impose des obligations additionnelles au Mouvement Desjardins. L'adoption en 2010 de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (DFA) a entraîné l'entrée en vigueur de plusieurs règles visant à mettre ses divers segments en œuvre. Certaines de ces règles s'appliquent au Mouvement en tant qu'institution financière étrangère exerçant des activités aux États-Unis, notamment celles qui concernent la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps ou de la négociation pour compte propre (règle Volcker) ainsi que de celles entourant la production d'un plan de résolution. De plus, le Mouvement Desjardins doit se conformer aux exigences de la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) qui visent à contrer l'évasion fiscale aux États-Unis en imposant aux institutions financières l'obligation d'identifier et de qualifier les titulaires de comptes qui sont des contribuables américains aux fins de la divulgation de cette information aux autorités compétentes.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections 1.2 « Suivi des objectifs financiers », 1.3 « Évolution de la situation économique et de l'industrie », 2.0 « Revue des résultats financiers », 3.0 « Revue du bilan » et 5.0 « Renseignements complémentaires ». Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer » et « pouvoir », des verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que des mots et des expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale et spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. Le Mouvement Desjardins recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins, peuvent influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites, ainsi que les modifications apportées aux lignes directrices relatives aux fonds propres, et les nouvelles interprétations de ces dernières et le risque environnemental, qui correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou des problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations de ce dernier.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités, à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers et le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée, aux politiques monétaires, à la concurrence, aux modifications des normes, des lois et des règlements, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, à l'infrastructure commerciale, à la concentration géographique, aux acquisitions et aux partenariats et aux cotes de crédit.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement Desjardins dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs et sur d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques ». Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient aux énoncés prospectifs du Mouvement Desjardins doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risques de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

1.1 PROFIL ET STRUCTURE

CE QUE NOUS SOMMES

Avec un actif de 212,0 G\$, le Mouvement Desjardins est l'institution financière coopérative la plus importante au Canada. Il regroupe, entre autres, 376 caisses réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada. Les secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages proposent aux membres et aux clients, particuliers et entreprises, une gamme complète de produits et de services financiers offrant une réponse adaptée à leurs besoins. Étant l'un des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 45 000 employés et l'engagement de plus de 5 100 dirigeants élus.

Les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien sont assumés par la Caisse centrale Desjardins. Cette entité est également une institution financière de nature coopérative qui fait partie intégrante du Mouvement.

MISSION

Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de ses membres, de ses dirigeants et de ses employés.

VISION

Desjardins,
premier groupe financier coopératif du Canada,
inspire confiance dans le monde
par l'engagement des personnes,
par sa solidité financière et
par sa contribution à la prospérité durable.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins se distingue des autres institutions financières canadiennes par sa nature coopérative. La mission et les valeurs fortes qui découlent de cette nature sont portées par ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés; elles teintent nos orientations et permettent la mise en œuvre de notre vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités que nous servons. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et croit que le modèle d'affaires coopératif est plus que jamais pertinent.

La volonté du Mouvement Desjardins d'être près de ses membres et de ses clients est au cœur de ses actions. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de fournir un service de première qualité, il peut entretenir une proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au nombre de caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus dans les caisses et dans la structure décisionnelle de l'organisation par l'entremise des assemblées générales régionales, des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et des clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peut s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) lui permettant d'accroître sa capacité à faire évoluer ses produits et services.



DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS ET DE LA FÉDÉRATION	SECTEURS D'ACTIVITÉ			
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages
FONCTIONS DE SOUTIEN	Opérations courantes, de convenance et d'épargne	Services de cartes et monétique	Assurance pour les particuliers et les gens d'affaires	Assurance automobile
Finances et Direction financière	Financement	Capital de développement et transfert d'entreprises	Régimes d'assurance collective	Assurance moto et véhicule récréatif
Performance, Gestion des risques, Conformité, Approvisionnement et Immobilier	Offre intégrée aux entreprises	Marché des capitaux	Épargne pour les particuliers et les gens d'affaires	Assurance habitation
Technologies et Services partagés	Offre intégrée pour les marchés agricole et agroalimentaire	Services d'accès téléphonique et Internet	Épargne spécialisée	Assurance des entreprises
Trésorerie et Relations avec les investisseurs	Services spécialisés	Services de paie	Épargne-retraite collective	Assurance des animaux
Ressources humaines			Courtage et gestion privée	Distribution de produits financiers
Marketing, Expérience membre-client et Communications				

FAITS SAILLANTS DU MOUVEMENT

Excédents combinés avant ristournes aux membres de 1 530 M\$, soit un résultat supérieur à celui de l'an dernier.

Retour aux membres et à la collectivité de 252 M\$ comprenant la provision pour ristournes aux membres, les commandites et les dons.

Hausse de 5,8 % des revenus d'exploitation, qui se sont élevés à 12,0 G\$.

Indice de productivité de 73,5 % comparable à celui de 2012.

Ratio de fonds propres de la catégorie 1a de 15,7 % au 31 décembre 2013, toujours parmi les meilleurs de l'industrie bancaire.

Investissement dans Qtrade Canada Inc. et acquisition de Coast Capital Insurance Services Ltd.

Croissance annuelle de 7,7 % de l'actif total, qui totalisait 212,0 G\$ au 31 décembre 2013.

Augmentation de 5,5 G\$, ou de 6,4 %, de l'encours des prêts hypothécaires résidentiels qui a atteint 91,4 G\$.

Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts sur le total des prêts bruts de 0,33 %.

Hausse de 5,5 % de la collecte d'épargne, qui s'est établie à 136,7 G\$.

Croissance de 27,3 G\$ des biens sous gestion et sous administration, qui totalisaient 334,2 G\$ à la fin de l'exercice 2013.

Signature, le 15 janvier 2014, d'un accord portant sur l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm ainsi que les actions de ses sociétés canadiennes de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant.

FAITS SAILLANTS DES SECTEURS

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Excédents avant ristournes aux membres du secteur Particuliers et Entreprises de 807 M\$, soit un résultat comparable à celui de l'an dernier.

Chef de file du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation, y compris du financement au point de vente, au Québec, avec des parts de marché respectives de 35,4 % et de 23,0 %.

Croissance annuelle de 6,2 % des encours des prêts aux entreprises qui s'élevaient à 27,5 G\$ au 31 décembre 2013.

Amélioration du ratio de prêts douteux bruts sur les prêts totaux de 0,36 % à 0,33 % reflétant l'excellente qualité du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins.

Chef de file au Québec en matière d'émission de cartes de crédit et de débit, les Services de cartes et monétique comptent plus de 5,3 millions de cartes de crédit et de 5,7 millions de cartes de débit émises au Canada.

Augmentation de 35 M\$ des revenus de négociation du groupe des titres à revenus fixes essentiellement liée à une hausse du volume des transactions sur le marché secondaire.

Augmentation annuelle de 5,4 G\$ du crédit hypothécaire résidentiel permettant le maintien des parts de marché au Québec.

Croissance annuelle de 2,9 G\$ de l'épargne bilan au Québec et maintien du leadership dans cette province, avec des parts de marché de 43,3 %.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Augmentation de 68,4 % des excédents du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, qui sont passés de 231 M\$ en 2012 à 389 M\$ en 2013.

Croissance de 76,9 % des ventes nettes des Fonds Desjardins, qui ont atteint 1 744 M\$, comparativement à 986 M\$ en 2012.

Croissance de 8,0 % du volume des primes nettes d'assurance de personnes.

Croissance de 16,5 % des ventes nettes du secteur Gestion privée, dont l'actif sous gestion se chiffrait à 4,1 G\$ à la fin de l'exercice 2013.

Augmentation de 11,7 % de l'actif sous gestion liés aux activités de courtage en ligne et de plein exercice.

Hausse de 145,3 % des ventes totales d'épargne-retraite collective, qui ont atteint le cap du milliard de dollars.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Augmentation de 6,0 % des excédents du secteur Assurance de dommages, qui sont passés de 200 M\$ en 2012 à 212 M\$ en 2013.

Progression de 152 M\$, ou de 7,7 %, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 2,1 G\$.

Année marquée par la tragédie de Lac-Mégantic, les inondations de juin en Alberta et de juillet dans la grande région de Toronto et des frais de sinistres combinés évalués à 32,8 M\$.

Amélioration du taux de sinistralité, qui a été de 65,5 % en 2013, comparativement à 69,1 % en 2012.

Croissance de 52 000 du nombre de clients assurés par Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui a atteint 1,96 million.

Résultat technique positif pour une 21^e année consécutive constituant une performance remarquable dans une industrie cyclique.

TABLEAU 1 – RÉSULTATS FINANCIERS ET RATIOS

 Pour les exercices terminés le 31 décembre
 (en millions de dollars et en pourcentage)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Résultats			
Revenu net d'intérêts	3 818 \$	3 848 \$	3 921 \$
Primes nettes	5 558	5 126	4 851
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾	2 575	2 326	2 164
Revenus d'exploitation⁽²⁾	11 951	11 300	10 936
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾	(217)	1 178	2 269
Revenu total	11 734	12 478	13 205
Dotations à la provision pour pertes sur créances	277	241	237
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	3 259	4 397	5 292
Frais autres que d'intérêts	6 229	5 908	5 749
Impôts sur les excédents	439	428	415
Excédents avant ristournes aux membres	1 530 \$	1 504 \$	1 512 \$
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité⁽³⁾			
Particuliers et Entreprises	807 \$	811 \$	919 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	389	231	273
Assurance de dommages	212	200	142
Autres	122	262	178
	1 530 \$	1 504 \$	1 512 \$
Retour aux membres et à la collectivité			
Provision pour ristournes aux membres	171 \$	279 \$	320 \$
Commandites et dons	81	85	81
	252 \$	364 \$	401 \$
Ratios			
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	9,4%	10,2%	12,0%
Indice de productivité ⁽²⁾	73,5	73,1	72,7

- (1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.
- (2) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière » à la page 15.
- (3) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 34 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

TABLEAU 2 – BILAN ET RATIOS

 Au 31 décembre
 (en millions de dollars, en pourcentage et en coefficient)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Bilan			
Actif	212 005 \$	196 818 \$	190 182 \$
Prêts nets	140 533	132 576	125 154
Dépôts	136 746	129 624	123 403
Capitaux propres	17 232	15 459	13 672
Ratios			
Fonds propres de la catégorie 1a ⁽²⁾	15,7%	s. o.	s. o.
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽²⁾	15,7%	16,8%	17,3%
Total des fonds propres ⁽²⁾	18,4%	19,3%	19,3%
Prêts douteux bruts/prêts bruts	0,33%	0,35%	0,41%
Prêts bruts/dépôts	1,03	1,03	1,02

- (1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.
- (2) Les ratios de 2013 ont été établis selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF sous Bâle III, alors que ceux de 2012 et de 2011 ont été calculés en vertu de Bâle II. Voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

1.2 SUIVI DES OBJECTIFS FINANCIERS

OBJECTIFS FINANCIERS POUR L'HORIZON 2013-2016

Les ambitions stratégiques et financières pour la période 2013-2016 du Mouvement Desjardins ont été adoptées par le conseil d'administration en janvier 2013 et visent la poursuite du développement du Mouvement en mettant de l'avant des priorités en matière de service, de croissance et d'efficacité.

L'orientation et les initiatives soutenant ces ambitions ont mené à l'adoption d'objectifs financiers prioritaires sur lesquels le Mouvement continuera de centrer ses efforts au cours des prochaines années afin de les atteindre à moyen terme.

Les objectifs financiers priorisés sont les suivants :

- Croissance des revenus d'exploitation entre 5 % et 10 %
- Indice de productivité inférieur à 70 %
- Écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais supérieur à 2 %
- Croissance des excédents après impôts entre 5 % et 10 %
- Rendement des capitaux propres supérieur à 8 %
- Ratio de fonds propres de la catégorie 1a supérieur à 15 %

À la suite de l'importante annonce en janvier 2014 de l'entente visant l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, la direction du Mouvement compte entreprendre une mise à jour de ses ambitions stratégiques et financières, qui pourrait amener une révision de certains objectifs financiers priorisés.

RETOUR SUR LES RÉSULTATS DE 2013

Au terme de la première année du Plan stratégique 2013-2016, les revenus d'exploitation du Mouvement Desjardins ont augmenté de 5,8 %, soit un niveau qui se situe dans la fourchette visée à moyen terme. Cette augmentation est le résultat d'efforts consacrés à l'expérience client et de multiples initiatives en ce qui a trait à l'offre de nouveaux produits, et ce malgré un contexte de forte concurrence et de faibles taux d'intérêts.

Le Mouvement Desjardins présente des excédents avant ristournes aux membres de 1 530 M\$, soit un montant supérieur aux attentes et à ceux de 2012 grâce notamment à l'excellente performance des trois secteurs d'activité. En effet, les excédents de ces secteurs ont connu une croissance globale de 13,4 % soit un niveau supérieur à l'objectif du Mouvement. Toutefois, la croissance des excédents globaux avant ristournes aux membres pour 2013 s'est située sous la fourchette de 5 % à 10 % établie dans le plan stratégique 2013-2016 en raison de la diminution des excédents provenant de la rubrique Autres qui rappelons le, avaient profité en 2012 de la variation positive des portefeuilles de billets à terme adossés à des actifs (BTAA).

Le Mouvement a poursuivi en 2013 les efforts déployés au cours des dernières années par le réseau des caisses et les autres composantes du Mouvement en matière d'amélioration de la productivité. Ces différentes initiatives lui ont permis de renforcer sa performance et sa productivité sans compromettre la croissance et la qualité de l'expérience client pour les membres. Cependant, en raison d'un renversement non récurrent des provisions relatives au portefeuille de placements, qui avait eu un effet à la baisse sur les frais autres que d'intérêts en 2012, l'indice de productivité est demeuré stable, pour se situer à 73,5 % au terme de l'exercice 2013. Également, diverses initiatives relatives à l'amélioration des systèmes informatiques et aux processus se poursuivront au cours des prochaines années et devraient permettre l'atteinte des objectifs liés à l'indice de productivité, à la croissance des excédents après impôts et à l'écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais au terme de l'horizon 2013-2016.

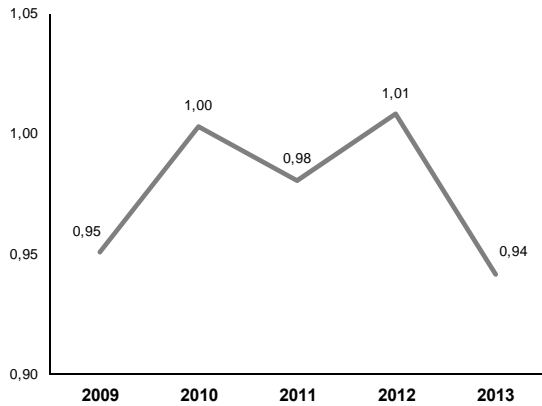
Le rendement des capitaux propres s'est situé à 9,4 % et a excédé la cible de 8 % du plan financier dès 2013 malgré l'effet de la hausse des capitaux propres découlant de l'émission de parts de capital de la Fédération. Cette émission et les suivantes permettront au Mouvement Desjardins de maintenir une excellente capitalisation. Au 31 décembre 2013, avec un ratio de fonds propres de la catégorie 1a de 15,7 %, le Mouvement se situait au-dessus de l'objectif de 15 % fixé dans son Plan stratégique 2013-2016.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

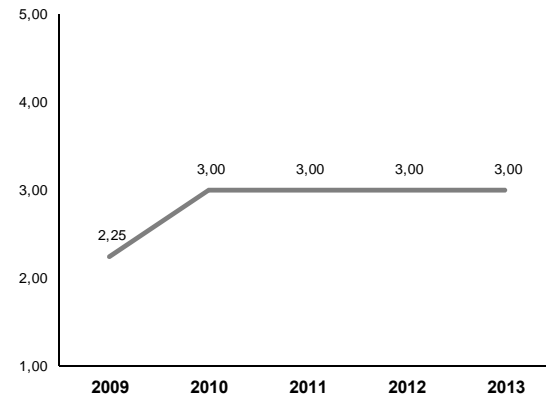
Le Mouvement Desjardins amorcera l'année 2014 en s'appuyant sur de solides fondations, y compris un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une solide rentabilité dans un contexte de forte concurrence dans le marché du financement et de la collecte d'épargne amenant une pression sur le revenu net d'intérêts. Par ailleurs, l'amélioration de la productivité et le contrôle des coûts demeureront au cœur des priorités du Mouvement alors qu'il continuera d'investir significativement dans ses systèmes et processus de métier et de soutien afin de maintenir la position concurrentielle de son offre de service au bénéfice de ses membres et de ses clients tout en contribuant à l'atteinte de ses cibles de croissance, d'efficacité et de rentabilité. Le Mouvement finalisera également en 2014 l'acquisition et la préparation de l'intégration des activités canadiennes de State Farm prévues pour janvier 2015.

1.3 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET DE L'INDUSTRIE

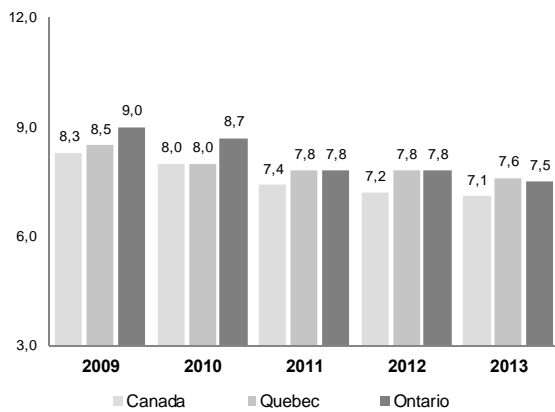
ÉVOLUTION DU DOLLAR CA PAR RAPPORT AU DOLLAR US
(en \$ CA / \$ US)



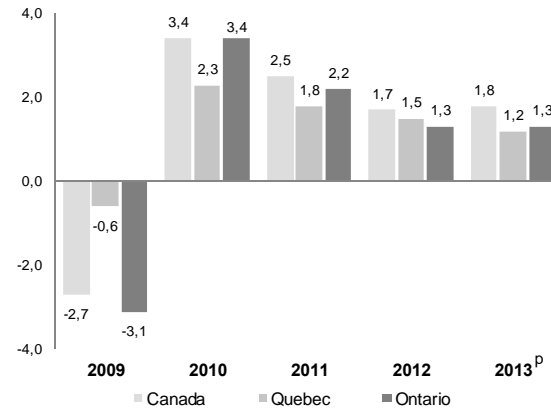
ÉVOLUTION DU TAUX PRÉFÉRENTIEL
(en %)



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE
(en %)



ÉVOLUTION DU PIB
(en %)



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE 2013

Plusieurs obstacles ont entravé la reprise économique mondiale en 2013. La croissance des pays industrialisés a ralenti, passant de 1,3 % en 2012 à 1,1 % en 2013. La zone euro a continué de subir la plus longue récession de son histoire en début d'année, pour finalement s'en sortir au deuxième trimestre. Des progrès ont été observés dans cette région alors que les tensions financières se sont apaisées. Prévoyant une faible inflation pendant une période prolongée, la Banque centrale européenne a abaissé son taux directeur en novembre 2013 pour la deuxième fois de l'année. À moins de 1,0 % en décembre, l'inflation se trouvait encore loin de la cible de la banque. Les banques centrales des pays industrialisés ont aussi maintenu des taux d'intérêt très faibles. Plusieurs pays émergents ont souffert de la faible demande des pays industrialisés. Ils ont aussi éprouvé des difficultés à retenir les capitaux étrangers et à stabiliser leur devise à partir de l'été alors que les taux obligataires américains faisaient l'objet d'une hausse. Malgré plusieurs craintes de ralentissement en Chine, le rythme de croissance de ce pays s'est stabilisé à 7,7 % en 2013.

Les États-Unis ont traversé plusieurs périodes difficiles en 2013, la plupart étant liées à la situation politique et budgétaire. Après le *fiscal cliff* (ou « mur budgétaire ») du début de l'année et la mise en œuvre du programme de compressions automatiques des dépenses gouvernementales, l'impasse politique concernant la question budgétaire et le relèvement du plafond de la dette est revenue perturber l'économie américaine à l'automne. Les activités du gouvernement ont d'ailleurs été suspendues pendant 16 jours en octobre. Pour ces raisons, l'économie américaine a vu sa croissance diminuer de 2,8 % en 2012 à 1,9 % en 2013. Une entente bipartite signée le 10 décembre 2013 a réduit l'incertitude budgétaire et ravivant la confiance des Américains dans leur économie. Le marché de l'emploi a continué de se rétablir tout comme le secteur immobilier résidentiel. La Réserve fédérale (Fed) a décidé de réduire ses achats de titres obligataires de 10 G\$ US dès le mois de janvier 2014.

Le Canada a maintenu sa croissance à 1,8 % en 2013. Le secteur extérieur est demeuré affecté par la faiblesse de la demande mondiale. Le Québec et, dans une moindre mesure, l'Ontario ont été directement touchés, mais les provinces plus associées aux ressources naturelles ont aussi souffert du repli des cours des matières premières. Sur le plan national, l'économie canadienne a subi les effets des mesures gouvernementales visant à réduire les déficits et d'une progression moins rapide des investissements des entreprises. Le marché immobilier a également montré des signes d'essoufflement dans certaines régions, notamment au Québec.

DESCRIPTION ET TENDANCES DE L'INDUSTRIE

L'industrie canadienne a subi peu de changements en 2013, à l'image de la conjoncture économique très modérée qu'a connue le pays. Le Canada compte plus de 800 coopératives d'épargne et de crédit, dont un peu moins de 50 % font partie du Mouvement Desjardins. On dénombre également quelque 70 institutions bancaires canadiennes et étrangères au pays. Les sociétés d'assurance sont d'autres acteurs de premier plan de l'industrie. En 2013, plus de 300 d'entre elles étaient actives partout au Canada. Bien qu'un certain nombre était présent à la fois dans le secteur de l'assurance de dommages et dans celui de l'assurance de personnes, la majorité, soit près des deux tiers, se spécialisait dans le premier de ces deux secteurs.

Le secteur de l'assurance de personnes compte quelques joueurs clés dont les trois plus importants ont accaparé une part de marché correspondant à près de 60 % des primes perçues dans cette industrie au Canada. Le Mouvement Desjardins, par l'intermédiaire de sa filiale Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, occupait la quatrième position dans ce marché l'an dernier. Le secteur de l'assurance de dommages, pour sa part, est un peu moins concentré et comporte un nombre d'institutions d'importance un peu plus élevé. Ainsi, les trois principales sociétés ne représentaient qu'environ 30 % des primes perçues par cette industrie en 2012. Le Mouvement Desjardins, avec sa filiale Desjardins Groupe d'assurances générales inc., a progressé de nouveau dans le palmarès des groupes au Canada pour atteindre le septième rang en 2012.

Malgré un climat économique plutôt morose en raison des incertitudes qui persistent quant à la reprise américaine et au ralentissement de la cadence au Canada, les institutions financières canadiennes ont gardé le cap en 2013. Elles ont continué d'assister les Canadiens tant dans leurs affaires personnelles que de leurs entreprises. Le strict respect des normes internationales et le savoir-faire des institutions d'ici leur ont valu à nouveau la reconnaissance du Forum économique mondial en 2013. Pour la sixième année consécutive, le système bancaire canadien a été placé au premier rang mondial au chapitre de la stabilité.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2014

La situation économique mondiale devrait s'améliorer en 2014, mais demeurer précaire dans plusieurs régions, en particulier dans la zone euro. Les mesures d'austérité et les faiblesses du crédit devraient freiner encore la croissance européenne. La Banque centrale européenne pourrait intervenir de nouveau pour soutenir l'économie et le système financier en abaissant ses taux d'intérêt directeurs ou en utilisant des outils non traditionnels.

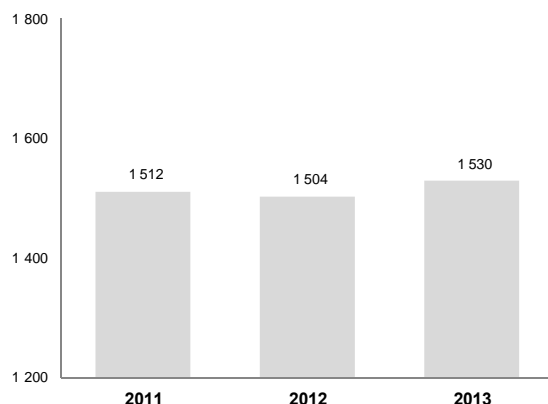
Ailleurs dans le monde, les pays émergents devraient se relever progressivement au fur et à mesure du redressement de la situation en Europe et aux États-Unis. Les problèmes politiques et budgétaires américains seraient écartés pour l'instant car la loi sur le plafond de la dette a été suspendue jusqu'au 15 mars 2015. La Fed devrait poursuivre la réduction de ses achats de titres jusqu'à tard en 2014. Il faudrait ainsi composer avec des taux d'intérêt obligataires américains à moyen et long termes légèrement à la hausse en 2014, même si la Fed devait maintenir ses taux directeurs au plancher jusqu'à l'automne 2015. Malgré cela, l'amélioration graduelle du bilan des ménages et la baisse du taux de chômage devraient soutenir la consommation. Le marché immobilier aux États-Unis devrait poursuivre sa tendance haussière et la croissance économique américaine devrait s'améliorer pour atteindre 2,9 %.

L'économie canadienne devrait profiter de la progression de la demande mondiale ainsi que d'une légère remontée des cours des matières premières. La consommation devrait suivre l'évolution positive du marché de l'emploi et de la hausse des revenus, mais la prudence demeurera de mise étant donné le taux d'endettement déjà élevé. Au Québec, le marché immobilier devrait se stabiliser en 2014, alors que la plupart des autres provinces devraient subir un ralentissement. Dans l'ensemble, la croissance économique devrait graviter autour de 2,0 % tant au Canada qu'au Québec et en Ontario. L'activité économique ne devrait pas être suffisamment soutenue pour ramener l'inflation au-dessus de la cible de la Banque du Canada, ce qui inciterait celle-ci à maintenir ses taux directeurs inchangés.

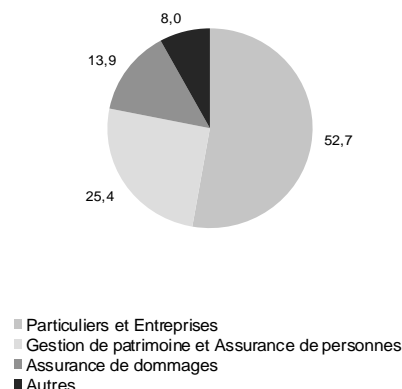
2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

2.1 ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013

EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES⁽¹⁾ (en M\$)



CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES EN 2013⁽¹⁾ (en %)



(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

EXCÉDENTS DE 2013

Pour l'exercice 2013, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 1 530 M\$, comparativement à 1 504 M\$ pour l'exercice 2012, soit une augmentation de 26 M\$, ou de 1,7 %. Rappelons que les données de 2012 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Ces résultats reflètent la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est chiffrée à 807 M\$, ou à 52,7 % des excédents. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 389 M\$ et de 212 M\$, qui représentent 25,4 % et 13,9 % des excédents. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, leur contribution a été de 122 M\$, ou de 8,0 % des excédents.

Les capitaux propres, ont augmenté à la suite de l'émission de parts de capital par la Fédération et celle-ci a occasionné une variation du rendement des capitaux propres qui s'est situé à 9,4 %, par rapport à 10,2 % pour l'exercice 2012.

Les exigences accrues en matière de capitalisation résultant de l'évolution de la réglementation touchant l'ensemble des institutions financières dans le monde ainsi que la forte concurrence qui crée une compression des marges et affecte notamment la rentabilité du réseau des caisses incitent le Mouvement Desjardins à demeurer prudent dans la répartition de ses excédents. Ainsi, le montant provisionné pour les ristournes s'est chiffré à 171 M\$ pour l'exercice 2013, comparativement à 279 M\$ l'an dernier. Si l'on ajoute à ce montant la somme de 81 M\$ remise à divers organismes sous forme de dons et de commandites, le retour à la collectivité s'est élevé à 252 M\$ en 2013, comparativement à 364 M\$ en 2012.

REVENUS D'EXPLOITATION

Les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation présentés dans le tableau 3, se sont établis à 11 951 M\$, en hausse de 651 M\$, ou de 5,8 %, par rapport à 2012.

TABLEAU 3 – REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Revenu net d'intérêts	3 818 \$	3 848 \$	3 921 \$
Primes nettes	5 558	5 126	4 851
Autres revenus d'exploitation (voir le tableau 6)	2 575	2 326	2 164
Total des revenus d'exploitation	11 951 \$	11 300 \$	10 936 \$

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre le revenu d'intérêts gagné sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées. Il est touché par les variations des taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi que la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, nous présentons son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif dans le tableau 4, alors que le tableau 5 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

La marge nette d'intérêt, exprimée en pourcentage de l'actif moyen, s'est établie à 2,42 % en 2013, comparativement à 2,57 % pour l'année 2012, ce qui constitue un fléchissement de 15 points de base. La forte concurrence dans le marché qui crée une compression des marges et les faibles taux d'intérêt ont eu une incidence négative sur la marge nette. L'évolution du revenu net d'intérêts est expliquée dans le tableau 5.

Le revenu net d'intérêts s'élevait à 3 818 M\$ à la fin de 2013, soit un montant comparable à celui de l'an dernier.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts se sont chiffrés à 5 683 M\$ en 2013, soit une baisse de 182 M\$, ou de 3,1 %, par rapport à l'exercice précédent. Globalement, la croissance de 7,7 G\$, ou de 5,4 %, du volume moyen du total des actifs portant intérêt a permis l'ajout de 346 M\$ aux revenus d'intérêts, tandis que le repli de 33 points de base du rendement moyen de ces actifs a fait diminuer ces derniers de 528 M\$.

Frais d'intérêts

Les frais d'intérêts se sont chiffrés à 1 865 G\$, en baisse de 152 M\$, ou de 7,5 %, par rapport à l'exercice 2012. La croissance de 5,9 G\$, ou de 4,6 %, de l'approvisionnement en fonds moyen des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées a fait augmenter ces frais de 83 M\$, alors que la diminution de 18 points de base du coût moyen des dépôts a entraîné une baisse de ces frais de 235 M\$.

TABLEAU 4 – REVENU NET D'INTÉRÊTS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF MOYENS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013			2012		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif						
Actif portant intérêt						
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	17 776 \$	313 \$	1,76 %	18 112 \$	391 \$	2,16 %
Prêts	133 233	5 370	4,03	125 154	5 474	4,37
Total de l'actif portant intérêt	151 009	5 683	3,76	143 266	5 865	4,09
Autres actifs	6 280	—	—	6 902	—	—
Total de l'actif	157 289 \$	5 683 \$	3,61 %	150 168 \$	5 865 \$	3,91 %
Passif et capitaux propres						
Passif portant intérêt						
Dépôts	132 636 \$	1 708 \$	1,29 %	126 604 \$	1 851 \$	1,46 %
Emprunts et obligations subordonnées	3 075	157	5,11	3 180	166	5,22
Total du passif portant intérêt	135 711	1 865	1,37	129 784	2 017	1,55
Autres passifs	9 249	—	—	9 190	—	—
Capitaux propres	12 329	—	—	11 194	—	—
Total du passif et des capitaux propres	157 289 \$	1 865 \$	1,19 %	150 168 \$	2 017 \$	1,34 %
Revenu net d'intérêts		3 818 \$			3 848 \$	
En pourcentage de l'actif moyen			2,42 %			2,57 %

TABLEAU 5 – INCIDENCES SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊTS DES MODIFICATIONS DES VOLUMES ET DES TAUX

 Pour l'exercice terminé le 31 décembre
 (en millions de dollars et en pourcentage)

	2013			Augmentation (diminution)	
	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
Actif					
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	(336) \$	(0,40) %	(78) \$	(7) \$	(71) \$
Prêts	8 079	(0,34)	(104)	353	(457)
Variation du revenu d'intérêts			(182)	346	(528)
Passif					
Dépôts	6 032	(0,17)	(143)	88	(231)
Emprunts et obligations subordonnées	(105)	(0,11)	(9)	(5)	(4)
Variation des frais d'intérêts			(152)	83	(235)
Variation du revenu net d'intérêts			(30) \$	263 \$	(293) \$

Primes nettes

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 432 M\$, ou de 8,4 %, pour s'établir à 5 558 M\$ au 31 décembre 2013.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 3 655 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 3 366 M\$ pour l'exercice 2012, soit une hausse de 8,6 %. Cette croissance provient essentiellement du développement des affaires. Les primes nettes d'assurance ont affiché une augmentation de 249 M\$, alors que les primes de rentes ont connu une hausse de 40 M\$.

La croissance des primes est principalement attribuable aux activités d'assurance collective, avec une augmentation de 228 M\$. Au Québec, les primes d'assurance ont connu une croissance de 6,6 %, alors qu'elles ont progressé de 11,2 % dans les autres provinces canadiennes. Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 6,1 %, tandis que celles qui proviennent des autres clientèles ont crû de 9,9 %.

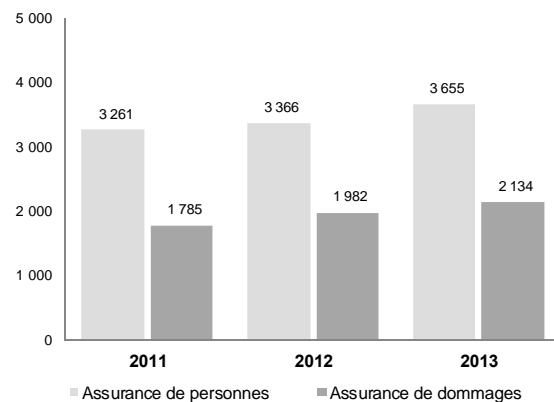
Les primes d'assurance individuelle ont totalisé 554 M\$, en hausse de 21 M\$ par rapport à 2012. Le volume des primes provenant du réseau des conseillers en sécurité financière attirés aux caisses Desjardins s'est accru de 7,3 % par rapport à l'année précédente. Les primes provenant des réseaux de distribution hors caisses ont augmenté de 3,4 % et atteint 335 M\$, et celles qui sont liées aux produits commercialisés au moyen de la distribution directe se sont élevées à 90 M\$ et ont affiché une croissance de 1,2 %.

Secteur Assurance de dommages

L'ensemble des activités du secteur Assurance de dommages a généré des revenus de primes nettes de 2 134 M\$ en 2013, comparativement à 1 982 M\$ en 2012, soit une hausse de 7,7 %. Cette augmentation s'explique principalement par un accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance entreprises dans tous les segments de marché et toutes les régions. La société Western Financial Group Inc. a contribué aux revenus de primes nettes pour un montant de 130 M\$ en 2013.

PRIMES NETTES⁽¹⁾

(en M\$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Autres revenus d'exploitation

TABLEAU 6 – AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Frais de service sur les dépôts et les paiements	498 \$	499 \$	512 \$
Commissions sur prêts et cartes de crédit	549	517	483
Services de courtage et de fonds de placement	855	731	658
Honoraires de gestion et de services de garde	300	283	298
Revenu de change	61	63	72
Autres	312	233	141
Total des autres revenus d'exploitation	2 575 \$	2 326 \$	2 164 \$

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 2 575 M\$ pour l'année 2013, soit une augmentation de 249 M\$, ou de 10,7 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et monétique, ont totalisé 549 M\$ en 2013, en hausse de 32 M\$, ou de 6,2 %, par rapport à l'année précédente, une augmentation découlant de la croissance des volumes d'affaires. Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement se sont chiffrés à 855 M\$, soit une hausse de 124 M\$, ou de 17,0 %, attribuable principalement à la croissance des activités de courtage, y compris celles de Qtrade Canada Inc., une entreprise dans laquelle le Mouvement a pris une participation au deuxième trimestre de 2013, à la progression du volume d'actifs sous gestion, à l'augmentation des revenus de commissions provenant de la vente d'assurance et à la hausse des revenus liés à différents programmes.

Les revenus figurant au poste « Autres » ont augmenté de 79 M\$, ou de 33,9 %, par rapport à 2012, pour atteindre 312 M\$. Cette hausse s'explique en partie par les revenus générés par l'accroissement des revenus de quote-part de sociétés en commandite et les récentes acquisitions ainsi que la hausse des revenus liés à la gestion d'actifs titrisés. Ces derniers ont toutefois été compensés par des revenus inférieurs dégagés par les autres instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion de cette activité, qui sont présentés dans le revenu net d'intérêts ainsi qu'au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

REVENUS DE PLACEMENT

TABLEAU 7 – REVENUS DE PLACEMENT

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(667) \$	674 \$	1 706 \$
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	221	268	299
Revenus nets sur autres placements	229	236	264
Total des revenus (pertes) de placement	(217) \$	1 178 \$	2 269 \$

Les revenus de placement ont diminué de 1 395 M\$, ou de 118,4 %, par rapport à l'exercice précédent et ont généré une perte de 217 M\$.

Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont diminué de 1 341 M\$, ou de 199,0 %, et ont affiché une perte de 667 M\$ pour l'exercice 2013. Cette baisse est principalement attribuable à la réduction des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes occasionnée par la variation de 1 207 M\$ de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, qui a été en partie neutralisée par la variation des provisions techniques et la variation négative de 111 M\$ de la juste valeur des portefeuilles de billets à terme adossés à des actifs (BTAA), nette des positions de couverture. Les revenus nets sur les titres disponibles à la vente et sur les autres placements ont diminué, puisque les gains réalisés sur la disposition de placements en 2013 ont été moindres que ceux de l'année précédente.

REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, s'est chiffré à 11 734 M\$, en baisse de 744 M\$, ou de 6,0 %, par rapport à 2012.

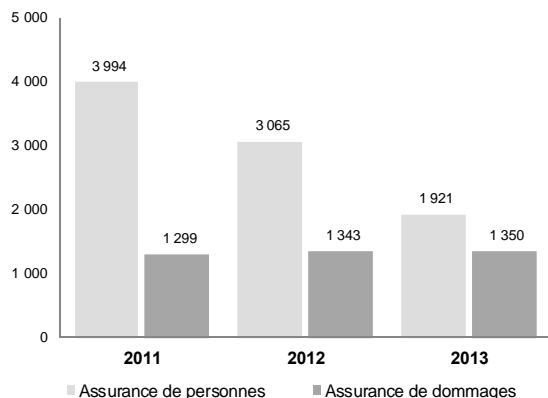
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 277 M\$, en hausse de 36 M\$, ou de 14,9 %, par rapport à 2012. Cette variation s'explique par la croissance du portefeuille de prêts.

Malgré cette augmentation, le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 459 M\$, en légère baisse de 7 M\$ depuis le 31 décembre 2012. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,33 % à l'issue de l'exercice 2013, soit un ratio comparable à celui qui avait été observé à la fin de 2012. Le ratio du Mouvement est demeuré l'un des meilleurs de l'industrie bancaire canadienne.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT⁽¹⁾ (en M\$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont totalisé 3 259 M\$, en baisse de 1 138 M\$, ou de 25,9 %, par rapport à l'exercice 2012.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les charges du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été de 1 921 M\$, en baisse de 1 144 M\$, ou de 37,3 %, comparativement à l'exercice 2012. Cette variation s'explique surtout par une diminution de 1 334 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 1 207 M\$. De plus, des changements d'hypothèses d'évaluation effectués dans le cours normal des affaires ont réduit les frais de 56 M\$, alors qu'ils les avaient fait augmenter de 60 M\$ en 2012. En contrepartie, ces charges ont été affectées par une hausse des prestations en lien avec la croissance des volumes d'affaires.

Secteur Assurance de dommages

Les charges du secteur Assurance de dommages ont totalisé 1 350 M\$ en 2013, soit un montant comparable à celui de 2012. Cette stabilité découle de l'effet combiné de la croissance des affaires et d'une amélioration du taux de sinistralité, qui s'est établi à 65,5 % en 2013, en regard de 69,1 % au terme de l'exercice 2012. Cette amélioration du taux de sinistralité s'explique essentiellement par la diminution de la sinistralité automobile en Ontario et la hausse des taux d'intérêt utilisés dans l'établissement des provisions, malgré la détérioration de la sinistralité en assurance de biens en Ontario.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 6 229 M\$ par rapport à 5 908 M\$ en 2012, en hausse de 321 M\$, ou de 5,4 %. Les efforts importants consacrés à l'amélioration de la productivité par le réseau des caisses et les composantes ont permis de contenir cette augmentation occasionnée par la progression soutenue des affaires.

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les dépenses engagées pour les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 95 M\$, ou de 3,1 %, pour atteindre 3 125 M\$ en 2013. Cette croissance est principalement attribuable à la progression des affaires, qui a eu un effet à la hausse sur le nombre d'employés, de même qu'à l'indexation annuelle des salaires et aux avantages sociaux. Cette augmentation a été atténuée par une baisse de la charge de retraite. Ce poste de dépenses a représenté 50,2 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage légèrement en baisse par rapport à celui qui avait été enregistré en 2012. Pour l'année 2013, les salaires se sont chiffrés à 2 541 M\$, comparativement à 2 396 M\$ en 2012, soit une augmentation de 6,1 %.

Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base a baissé en raison principalement de la diminution de la charge de retraite et il est passé de 26,5 % en 2012 à 23,0 % en 2013.

AUTRES FRAIS

Pour l'année 2013, les frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) se sont établis à 570 M\$, par rapport à 519 M\$ en 2012, soit une hausse de 51 M\$, ou de 9,8 %, découlant principalement d'achats de matériel informatique. Les dépenses de communications, qui comprennent les coûts de téléphonie, de publicité, de messagerie et de papeterie, ont atteint à 287 M\$ en 2013, soit une augmentation de 16 M\$, ou de 5,9 %, par rapport à 2012 qui s'explique par les coûts liés à des campagnes publicitaires réalisées en 2013 et visant à soutenir le développement des affaires.

Les autres catégories de frais ont totalisé 2 015 M\$, en hausse de 155 M\$, ou de 8,3 %, comparativement à 2012. Cette hausse s'explique notamment par le renversement en 2012 des provisions relatives au portefeuille de placements, qui avait eu une incidence importante à la baisse sur les frais autres que d'intérêts, et l'utilisation accrue du programme de récompenses BONIDOLLARS par les clients des Services de cartes et monétique. La progression des affaires et l'intégration des frais autres que d'intérêts découlant de la prise d'une participation dans Qtrade Canada Inc. ont de plus contribué à la croissance des frais de commissions.

INDICE DE PRODUCTIVITÉ

L'indice de productivité, soit le rapport entre les frais autres que d'intérêts et le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, s'est chiffré à 73,5 % pour 2013, comparativement à 73,1 % l'an dernier. Les efforts importants consacrés à l'amélioration de la productivité par le réseau des caisses et les composantes et découlant du contrôle serré des frais autres que d'intérêts dans un contexte de progression soutenue des affaires ont été annulés par la stabilité du revenu net d'intérêts ainsi que l'effet du renversement non récurrent des provisions relatives au portefeuille de placements en 2012 et de la diminution des revenus de placements en 2013 sur l'indice de productivité.

TABLEAU 8 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	2 541 \$	2 396 \$	2 321 \$
Avantages sociaux	584	634	587
	3 125	3 030	2 908
Locaux, matériel et mobilier, incluant l'amortissement	570	519	526
Ententes de services et impartition	232	228	270
Communications	287	271	247
Autres	2 015	1 860	1 798
Total des frais autres que d'intérêts	6 229 \$	5 908 \$	5 749 \$
Indice de productivité du Mouvement Desjardins ⁽²⁾	73,5 %	73,1 %	72,7 %

(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

(2) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière », à la page 15.

IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, principalement les caisses, la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières, qui sont de grandes sociétés publiques. Ainsi, chaque caisse est assujettie au régime d'imposition propre aux sociétés privées et bénéficie, lorsque les règles fiscales le permettent, de certains taux d'imposition réduits prévus par le régime applicable aux caisses de crédit. Le législateur a adapté ce dernier de façon à leur permettre d'accumuler une réserve générale suffisante, qui constitue la base de capital assurant la protection des dépôts des membres. Lorsque la réserve générale d'une caisse a atteint le niveau prévu par le législateur, elle est alors assujettie aux taux d'imposition qui s'appliquent aux grandes sociétés. À la suite des changements législatifs intervenus en 2013, les taux réduits prévus au régime d'imposition fédéral applicable aux caisses de crédit seront éliminés graduellement d'ici 2017.

Par ailleurs, les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

La charge d'impôts sur les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2013 présentée à l'état combiné du résultat totalisait 439 M\$, soit une augmentation de 11 M\$, ou de 2,6 %, par rapport à l'an dernier. Quant au taux d'imposition effectif, il est demeuré comparable à celui de 2012 et s'élevait à 22,3 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Pour l'exercice 2013, les entités du Mouvement ont versé 960 M\$ en impôts indirects, comparativement à 817 M\$ en 2012.

COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS 2012 ET 2011

L'analyse qui suit présente une comparaison entre les résultats des exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011. Rappelons que les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

Au terme de l'exercice 2012, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 1 504 M\$, soit un montant comparable à celui de l'année 2011. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 10,2 %, par rapport à 12,0 % en 2011. Cette diminution avait été occasionnée par l'augmentation des capitaux propres découlant de l'émission de 1,0 G\$ de parts de capital par la Fédération et de la croissance des excédents non répartis.

Ces résultats reflétaient la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'était chiffrée à 811 M\$, ou à 53,9 % des excédents de 2012. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages avaient procuré respectivement des apports de 231 M\$ et de 200 M\$ représentant 15,4 % et 13,3 % des excédents. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, leur contribution avait été de 262 M\$, ou de 17,4 %, des excédents.

En 2012, les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation, s'étaient établis à 11 300 M\$, en hausse de 364 M\$, ou de 3,3 %, par rapport à 2011. Le revenu net d'intérêts s'élevait à 3 848 M\$ à la fin de 2012, en baisse de 73 M\$, ou de 1,9 %, par rapport à l'année précédente. Exprimée en pourcentage de l'actif moyen, cette marge nette avait fléchi de 22 points de base. Ainsi, l'évolution des taux d'intérêt et son effet sur le choix par les membres des échéances et des produits offerts tant en matière de crédit que d'épargne et de placement avaient fait diminuer le rendement moyen des prêts de 28 points de base, alors que le coût moyen des dépôts avait baissé de 6 points de base.

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, avaient augmenté de 275 M\$, ou de 5,7 %, pour s'établir à 5 126 M\$ au 31 décembre 2012. Les primes nettes d'assurance de personnes avaient affiché une hausse de 5,3 % par rapport à 2011 et atteignaient 3 099 M\$. Quant aux activités d'assurance de dommages, elles avaient dégagé des revenus de primes nettes de 1 982 M\$ en 2012, comparativement à 1 785 M\$ en 2011, soit une hausse de 11,0 %.

Les autres revenus d'exploitation s'étaient établis à 2 326 M\$ pour l'année 2012, soit une augmentation de 162 M\$, ou de 7,5 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus générés par les commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et monétique, avaient totalisé 517 M\$ en 2012, en hausse de 34 M\$, ou de 7,0 %, par rapport à l'année précédente. La croissance des volumes d'affaires expliquait cette situation. Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement s'étaient chiffrés à 731 M\$, soit une augmentation de 73 M\$, ou de 11,1 %, attribuable principalement à la hausse de l'encours moyen des actifs sous gestion. Les revenus figurant au poste « Autres » avaient augmenté de 92 M\$, ou de 65,2 %, par rapport à 2011, pour atteindre 233 M\$. Cette hausse s'expliquait en partie par la progression des revenus de commissions provenant de la vente d'assurance générés par Western Financial Group Inc., une filiale acquise au deuxième trimestre de 2011.

Les revenus de placement s'étaient chiffrés à 1 178 M\$ pour l'année 2012, soit une baisse de 1 091 M\$, ou de 48,1 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat avaient diminué de 1 032 M\$, ou de 60,5 %, pour s'établir à 674 M\$ pour l'exercice 2012. Cette baisse était principalement attribuable à la réduction des revenus de placement de 1 073 M\$ associés aux activités d'assurance de personnes occasionnée par la variation de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, qui avait été en partie neutralisée par la variation des provisions techniques. Cette diminution avait été atténuée par la variation positive de 154 M\$ de la juste valeur des portefeuilles de BTAA, nette des positions de couverture. Les revenus nets sur les titres disponibles à la vente et sur les autres placements avaient diminué, puisque les gains réalisés sur la disposition de placements en 2012 avaient été moindres que ceux de l'année précédente.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'était élevée à 241 M\$, en hausse de 4 M\$, ou de 1,7 %, par rapport à 2011. Cet accroissement découlait, entre autres, de l'augmentation de l'encours des prêts relatifs au financement sur cartes de crédit en 2012, qui avait été contrebalancée par des ajustements liés à l'évolution des paramètres de la provision. Le Mouvement Desjardins avait continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité en 2012. Au 31 décembre 2012, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 466 M\$, en baisse de 54 M\$ depuis le 31 décembre 2011.

Les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement avaient diminué de 895 M\$, ou de 16,9 %, pour s'établir à 4 397 M\$ au 31 décembre 2012. Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces frais avaient été de 3 065 M\$, en baisse de 929 M\$, ou de 23,3 %, comparativement à 2011. Cette baisse avait résulté principalement d'une diminution de la variation des provisions techniques de 987 M\$ incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » découlant notamment de la fluctuation de la juste valeur des placements. Des changements d'hypothèses d'évaluation effectués dans le cours normal des affaires avaient fait augmenter les frais de 60 M\$, alors qu'ils avaient diminué de 43 M\$ en 2011. Des gains relatifs aux résultats techniques en ce qui concerne l'assurance individuelle avaient réduit l'écart défavorable créé par ces changements d'hypothèses. Quant à la charge du secteur Assurance de dommages, elle totalisait 1 343 M\$, comparativement à 1 299 M\$ en 2011, ce qui représentait une augmentation de 44 M\$, ou de 3,4 %. Par ailleurs, le taux de sinistralité s'était établi à 69,1 % en 2012, en regard de 73,1 % au terme de l'exercice précédent.

Les frais autres que d'intérêts avaient totalisé 5 908 M\$, par rapport à 5 749 M\$ en 2011, soit une hausse de 159 M\$, ou de 2,8 %. Cette augmentation résultait essentiellement de la croissance des salaires attribuable à la progression des affaires et à l'indexation annuelle. Cependant, elle avait été amoindrie par la diminution des provisions relatives au portefeuille de placements.

2.2 ANALYSE DES RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et de ses clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui représente le montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.2.1 SECTEUR D'ACTIVITÉ PARTICULIERS ET ENTREPRISES

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres financiers aux entreprises ainsi que des équipes des comptes majeurs et du marché des capitaux. Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, de placements mobiliers, de cartes de débit et de crédit, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils.

Ce secteur rend également ses produits et ses services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

ACTIVITÉS

Les activités liées aux **opérations courantes, de convenance et d'épargne** regroupent les services de transactions au comptoir des caisses, les demandes d'information et différents services spécialisés, dont les traites et les coffrets de sûreté. Elles englobent également l'épargne fluctuante, y compris les comptes avec opérations et d'épargne stable et l'épargne à terme. En plus de ces dernières, l'offre de ce secteur se décline en activités axées sur l'accompagnement des petites, moyennes et grandes entreprises à tous les stades de leur croissance tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.

Les activités de **financement** comprennent :

- le **crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains, de résidences neuves ou existantes et pour la rénovation;
- le **crédit à la consommation**, qui comprend, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles ainsi que les prêts étudiants;
- le **crédit aux entreprises**, qui permet d'offrir du financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial.

Les activités des **Services de cartes et monétique** regroupent les services de paiement par carte pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement aux marchands, les solutions de financement (Accord D) et les activités de financement d'automobiles et de biens durables au point de vente.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes et leur proposent des services-conseils en matière de fusion et d'acquisition ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.

Les activités relatives au **capital de développement et au transfert d'entreprises** permettent des investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les coopératives et les PME du Québec qui ont des projets porteurs et l'accompagnement de ces dernières à chacune des étapes de leur croissance. Grâce à la gestion de ces actifs, Desjardins Capital de risque inc. appuie la croissance d'entreprises, de coopératives et de fonds répartis dans toutes les régions du Québec.

Les **services complémentaires au financement** comprennent notamment les services internationaux, de gestion de trésorerie, de garde de valeurs et fiduciaires et les solutions de paie et de ressources humaines.

Les activités liées aux **Services d'accès** rendent accessibles des produits et services à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie canadienne des services bancaires représente un volume d'encours de financement de 2 307 G\$ et d'épargne bilan fluctuante et non fluctuante de 1 167 G\$.

En 2013, la demande de crédit hypothécaire résidentiel s'est essoufflée au Québec, parallèlement au ralentissement du secteur de l'habitation. En effet, le marché a enregistré une augmentation annuelle estimée à 6,1 % au 31 décembre 2013, comparativement à 8,1 % à la fin de 2012. Dans le cas du crédit à la consommation, la croissance annuelle des prêts est estimée à 6,1 % au 31 décembre 2013, soit une hausse plus rapide que celle qui avait été enregistrée à la fin de 2012, qui était de 3,8 %. La demande de crédit commercial et industriel au Québec a également diminué en 2013, avec une croissance annuelle estimée à 5,1 % au 31 décembre 2013, par rapport à une progression de 10,3 % à la fin de 2012. Au chapitre du crédit agricole, le Québec a enregistré une croissance annuelle estimée à 4,0 % au 31 décembre 2013, comparativement à 2,4 % l'année précédente.

L'encours de l'épargne bilan au Québec a augmenté de 3,0 % au cours de l'année, par rapport à une hausse de 3,8 % à la fin de 2012. Compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt et de la bonne tenue des marchés boursiers, les produits d'épargne bilan ont perdu un peu de leur attrait auprès des particuliers.

Des inquiétudes et des risques liés surtout à la situation internationale influencent l'environnement économique dans lequel évolue ce secteur au Canada. À cet égard, soulignons que les taux directeurs n'ont pas bougé au pays depuis septembre 2010. Or, même si la Banque du Canada projette de les augmenter éventuellement, elle devrait les garder inchangés pour le moment en raison de la conjoncture et malgré l'amélioration des perspectives de croissance de l'économie canadienne pour 2014, maintenant ainsi la pression sur les marges bénéficiaires de l'industrie.

Cet environnement économique est changeant et compétitif. La concurrence déjà omniprésente s'est intensifiée dans l'industrie et se traduit par une pression accrue au Québec. Les concurrents du Mouvement Desjardins se sont lancés dans des stratégies énergiques d'acquisition de segments de clientèle et ont de plus mis en œuvre une stratégie de développement de points de service et d'autres canaux qui augmentent leur offre dans les canaux virtuels et complémentaires. Plusieurs banques investissent dans le marketing pour promouvoir leur enracinement dans la communauté et l'expérience qu'elles procurent à leurs clients. De plus, la vive concurrence que se livrent les prêteurs commerciaux s'est poursuivie en 2013 et l'on observe depuis la fin de la crise financière de 2008 un assouplissement généralisé des conditions de crédit offertes aux entreprises canadiennes.

L'industrie des services financiers demeure préoccupée par la satisfaction des clients. De plus en plus exigeants, surtout depuis la crise financière, ceux-ci s'attendent à une relation privilégiée et de qualité, à une tarification avantageuse et à un accès plus facile au crédit. Dans ce contexte, les facteurs clés de succès sont liés à l'adaptation des produits aux besoins spécifiques des clientèles, à la qualité du service et à la productivité.

L'industrie consacre aussi beaucoup d'efforts sur le plan des technologies afin de mieux répondre aux besoins de ses clients. Plusieurs acteurs investissent des sommes considérables à cet égard, notamment dans l'offre en ligne de produits et services. Ces efforts visent surtout l'offre de produits et services directement liés aux opérations de crédit et d'épargne de même que des services spécialisés. On note également la mise en place d'outils en ligne destinés aux entreprises permettant à ces dernières d'améliorer la gestion de leurs activités et, par le fait même, leur productivité.

Malgré cette forte concurrence, le Mouvement Desjardins demeure un leader dans les services aux particuliers et aux entreprises. Chef de file du crédit hypothécaire résidentiel au Québec et acteur de premier plan du crédit à la consommation, y compris du financement au point de vente, avec des parts de marché respectives de 35,4 % et de 23,0 %. Le Mouvement Desjardins est aussi le leader au Québec en matière d'émission de cartes de crédit et de débit. En effet, les Services de cartes et monétique comptent plus de 5,3 millions de cartes de crédit et de 5,7 millions de cartes de débit émises au Canada. Au chapitre de l'épargne bilan, le Mouvement Desjardins est également en tête de liste avec 43,3 % du marché. Finalement, avec des parts respectives de 23,2 % et de 42,3 % du crédit commercial et industriel et du crédit agricole, il occupe une place de premier plan dans le marché des entreprises.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2014

Le secteur Particuliers et Entreprises entend renforcer sa position de chef de file en ce qui concerne le financement, l'épargne et les services transactionnels tout en assurant une plus grande satisfaction des membres et des clients du Mouvement. Pour réaliser cette stratégie, il s'appuiera principalement sur la qualité et le caractère novateur de son offre en matière de financement, d'épargne, de monétique, d'opérations courantes et de services de convenance ainsi que sur son haut niveau d'accessibilité. De plus, il entend apporter sa contribution à la croissance économique durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations de confiance avec ses membres, ses clients et ses partenaires ainsi que sur une philosophie axée sur le développement durable. Il met cette stratégie en œuvre en s'appuyant sur son solide ancrage dans les régions et son engagement de longue date dans le milieu socioéconomique.

Les priorités de ce secteur pour 2014 visent une prestation de services de meilleure qualité auprès de ses membres et de ses clients, une croissance soutenue, particulièrement dans certains marchés à fort potentiel, et la poursuite des efforts en matière d'efficacité. Plus particulièrement, il entend :

- accroître le nombre de membres et de clients, la détention de produits et les volumes d'affaires en s'appuyant sur une approche adaptée aux besoins des clientèles;
- maintenir la compétitivité de l'offre de financement tout en assurant sa croissance;
- poursuivre la croissance et maintenir les parts de marché des activités du secteur monétique;
- faire évoluer les services automatisés de façon à simplifier l'accès aux produits et services du Mouvement, particulièrement aux produits d'épargne;
- créer de la valeur pour les membres et les clients en mettant l'accent sur la satisfaction et en établissant avec eux une relation durable et évolutive;
- maximiser l'offre relative aux transferts d'entreprises, notamment par un meilleur accompagnement des vendeurs et des acquéreurs;
- maintenir un fort leadership dans le domaine du financement en assurant une meilleure prise en charge des petites entreprises et en développant les affaires auprès de certaines clientèles agricoles;
- développer l'offre de produits et services à l'international pour les entreprises canadiennes;
- poursuivre les efforts visant à augmenter son efficacité, notamment par des investissements continus dans les technologies et l'optimisation des processus.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

TABLEAU 9 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	3 678 \$	3 690 \$	3 715 \$
Autres revenus d'exploitation	1 764	1 666	1 623
Revenus d'exploitation	5 442	5 356	5 338
Revenus de placement	51	58	106
Revenu total	5 493	5 414	5 444
Dotation à la provision pour pertes sur créances	277	241	236
Frais autres que d'intérêts	4 189	4 112	3 995
Impôts sur les excédents	220	250	294
Excédents avant ristournes aux membres	807	811	919
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	126	206	230
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	681 \$	605 \$	689 \$
Dont :			
Part revenant au Groupe	679 \$	604 \$	688 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	2	1	1

(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

Comparaison des exercices 2013 et 2012

Pour l'exercice financier 2013, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 807 M\$ et étaient comparables à ceux de l'exercice 2012.

Les revenus d'exploitation se sont chiffrés à 5 442 M\$, en hausse de 86 M\$, ou de 1,6 %. Ils ont été marqués par une diminution du revenu net d'intérêts de 12 M\$, ou de 0,3 %. En effet, en dépit de la croissance de l'ensemble du portefeuille de prêts de 8,3 G\$, ou de 6,4 %, depuis un an, la forte concurrence dans le marché qui crée une compression des marges et les faibles taux d'intérêts ont eu une incidence négative sur le revenu net d'intérêts. D'autres renseignements sur la marge nette sont présentés à la sous-section « Revenu net d'intérêts », à la page 27.

Quant aux autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 98 M\$, ou de 5,9 %, comparativement à 2012, pour s'élever à 1 764 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins conçus par les filiales et l'augmentation des revenus liés à différents programmes.

Les revenus de placement ont atteint 51 M\$, soit une diminution de 7 M\$, ou de 12,1 %, comparativement à ceux qui avaient été enregistrés au 31 décembre 2012. Cette légère baisse résulte en grande partie de gains moindres sur la disposition de valeurs mobilières liées aux excédents de liquidités et aux placements du réseau des caisses ainsi que de la disposition non récurrente d'un placement qui avait généré un gain de 21 M\$ au premier trimestre de 2012. Cette baisse a été compensée par des revenus de négociation supérieurs en 2013 résultant d'occasions d'affaires plus nombreuses pour le groupe des titres à revenu fixe en raison des signes de reprise de l'économie mondiale qui ont rendu les investisseurs plus actifs sur le marché.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 5 493 M\$, soit une augmentation de 79 M\$, ou de 1,5 %, par rapport à l'exercice 2012.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 277 M\$ pour l'exercice financier 2013, en hausse de 36 M\$, ou de 14,9 %, par rapport à celle de l'exercice correspondant en 2012. Cette variation s'explique principalement par la croissance du portefeuille de prêts. Malgré cette augmentation, le secteur Particuliers et Entreprises a continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 457 M\$, en légère baisse de 4 M\$ depuis le 31 décembre 2012. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,33 % à l'issue de l'exercice 2013, soit une amélioration par rapport au ratio de 0,36 à la fin de 2012.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 4 189 M\$, soit une augmentation de 77 M\$, ou de 1,9 %, comparativement à l'exercice 2012. Cette croissance est principalement attribuable à la progression des affaires, qui a eu un effet à la hausse sur le nombre d'employés, de même qu'à l'indexation annuelle des salaires, aux avantages sociaux, à l'essor du programme de récompenses BONIDOLLARS et enfin, à un accroissement des dépenses de commissions en lien avec divers programmes. L'effet de cette progression a cependant été contenu par la baisse de la charge de retraite.

2.2.2 SECTEUR D'ACTIVITÉ GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives.

Le secteur de la gestion de patrimoine regroupe les activités de manufacture et de distribution de fonds communs de placement et de placements garantis, les activités d'épargne-retraite collective ainsi que le courtage en valeurs mobilières de plein exercice et direct (en ligne). Il comprend également les services de gestion privée et les services fiduciaires.

Les activités d'assurance de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie génèrent des revenus de primes et de rentes de plus de 3,6 G\$. Ces revenus découlent de l'offre de produits d'assurance vie et santé ainsi que d'épargne retraite tant sur une base individuelle que collective. Les produits et les services de cette filiale sont offerts tant aux membres du Mouvement Desjardins qu'à d'autres clientèles partout au Canada.

Les produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont distribués par les conseillers et les planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et du secteur Gestion privée, des conseillers en sécurité financière, des représentants et des courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux ainsi que des courtiers en valeurs mobilières. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, par Internet, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance pour les particuliers et les gens d'affaires** offrent des produits d'assurance protégeant la qualité de la vie, la santé, la famille et les proches de cette clientèle tout en lui permettant de faire face aux imprévus de la vie.

Les activités liées aux **régimes d'assurance collective** répondent aux besoins des entreprises, des coopératives et des organisations de toute taille au moyen de solutions adaptées par des experts en matière de mise en place et d'administration des régimes.

Les activités d'**épargne pour les particuliers et les gens d'affaires** proposent une gamme de produits des plus complètes en matière de sécurité financière, que ce soit pour préparer sa retraite, planifier un voyage ou financer les études de ses enfants.

Les activités d'**épargne spécialisée** rendent disponibles des produits d'épargne et de placement spécialisés, comme des fonds et des solutions de placement ainsi que des placements garantis liés aux marchés, afin de répondre aux besoins des membres des caisses et des clients des divers réseaux complémentaires.

Les activités d'**épargne-retraite collective** répondent aux besoins des membres entreprises et d'autres clients en matière d'épargne-retraite pour leurs employés.

Les activités de **courtage et de gestion privée** offrent aux membres et aux clients des services de courtage de plein exercice, de courtage en ligne, de gestion privée et de gestion des sociétés de placement des grandes familles entrepreneuriales ayant des besoins complexes.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Le patrimoine financier discrétionnaire des ménages canadiens représentait un encours total de l'ordre de 3 118 G\$ à la fin de 2012. Cet actif a connu une croissance annuelle de 4,1 % au cours des cinq dernières années et de 6,6 % au cours de la dernière année. Cette progression découle principalement de la performance des marchés boursiers.

Tous les grands groupes financiers bancaires et d'assurance de personnes ainsi que les maisons de fonds de placement possèdent un secteur de gestion de patrimoine qui assure la conception et la distribution de produits et services diversifiés répondant aux besoins en matière d'investissement et de planification financière, fiscale et successorale des clientèles fortunées. L'évolution du profil sociodémographique de la population canadienne, qui favorise un accroissement de la concentration de la richesse dans ce segment, a amené les principaux acteurs à rivaliser d'ingéniosité sur le plan de leur offre de produits et services pour conquérir et fidéliser ces clients exigeants et aux besoins variés.

L'industrie canadienne de l'assurance de personnes a enregistré un revenu de primes de 83,3 G\$ en 2012. Quelque 21 millions de Canadiens assurent la sécurité financière de leur famille au moyen d'une assurance vie individuelle ou collective, ce qui représente une couverture totale de 3,9 billions de dollars. Les prestations versées par l'industrie en 2012 ont totalisé 63,6 G\$. En 2013, cette dernière a dû de nouveau composer avec un contexte de faibles taux d'intérêt à long terme et une faible croissance économique. Malgré cela, elle a crû à un rythme de 2,5 % au cours des cinq dernières années au Canada.

Dans cette industrie, le conseiller, qu'il travaille dans un établissement ou qu'il soit « mobile », occupe toujours une place prépondérante en ce qui concerne les conseils, la vente et le suivi relationnel. Dans ce contexte, les facteurs clés de succès sont liés à l'adaptation des produits aux besoins spécifiques et en constante évolution des clientèles, à la personnalisation des conseils, à la qualité du service et à la productivité. L'industrie répond également de manière proactive aux désirs d'autonomie de certains clients et diversifie les modes d'accès à ses services en tirant notamment avantage des interfaces virtuelles.

Les cinq assureurs de personnes les plus importants au Canada occupaient 76,0 % du marché en 2012, ce qui illustre le degré élevé de consolidation de cette industrie. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie se situe au quatrième rang au pays.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2014

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes confirme son orientation centrée sur la croissance rentable de ses activités, qui vise à le positionner comme chef de file en matière de gestion de patrimoine auprès des personnes aisées et des entrepreneurs établis au Québec au moyen d'une offre distinctive combinant des placements, de l'assurance et des conseils. Il entend maintenir son leadership en assurance de personnes dans les marchés individuel et collectif par un développement accéléré à l'échelle canadienne, et ce tout en conservant son excellente solidité financière.

Cette orientation s'appuie sur des stratégies axées prioritairement sur l'amélioration de l'offre de service en réponse aux attentes de chacun des segments de clientèle et visant à assurer la prestation d'un service de qualité supérieure et distinctif et à accroître la satisfaction des membres de caisses et des clients. La croissance de ce secteur proviendra d'une meilleure exploitation de ses avantages sur le plan de la distribution en tirant pleinement profit de toutes les possibilités que comporte le Mouvement Desjardins, de la mise en marché d'offres nouvelles et ciblées ainsi que des occasions d'acquisition et de partenariat qui se présenteront dans les domaines considérés comme prioritaires. En mettant en place des processus opérationnels simplifiés et automatisés, ce secteur réduira ses coûts unitaires et bénéficiera ainsi de gains d'efficacité qui se traduiront par des avantages aux membres et aux clients.

Ses priorités pour 2014 sont décrites ci-après.

Secteur de la Gestion de patrimoine :

- Faire vivre aux membres des caisses une expérience client exceptionnelle à l'aide de la mise en œuvre d'une approche de planification financière et de services-conseils intégrée et adaptée spécifiquement aux attentes des clientèles priorisées;
- Poursuivre l'évolution de l'offre de produits d'épargne et de placement pour mieux l'adapter aux besoins particuliers de chaque segment de clientèle en prenant en considération les réseaux de distribution diversifiés;
- Améliorer les caractéristiques de cette offre et les fonctionnalités virtuelles qui y sont associées;
- Revoir l'architecture d'affaires et technologique des opérations de placement afin d'améliorer la qualité du service et de réaliser des gains d'efficacité.

Secteur de l'Assurance de personnes :

- Accélérer la croissance à l'échelle canadienne en optimisant le potentiel de chaque réseau de distribution et en misant sur une offre de service compétitive et des partenariats d'affaires solides;
- Finaliser l'acquisition et la préparation de l'intégration des activités canadiennes de State Farm prévues pour janvier 2015;
- Maintenir assidûment l'attention sur les moments clés associés aux offres de service en assurance individuelle et collective afin de toujours mieux répondre aux attentes particulières des membres et des clients et assurer leur satisfaction continue;
- Poursuivre la transformation du traitement lié aux prestations de service à la clientèle afin d'en soutenir la performance et de répondre aux membres et aux clients à leur entière satisfaction.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

TABLEAU 10 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	3 \$	3 \$	4 \$
Primes nettes	3 655	3 366	3 261
Autres revenus d'exploitation	1 014	880	830
Revenus d'exploitation	4 672	4 249	4 095
Revenus (pertes) de placement	(452)	734	1 807
Revenu total	4 220	4 983	5 902
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	1 921	3 065	3 994
Frais autres que d'intérêts	1 777	1 628	1 570
Impôts sur les excédents	133	59	65
Excédents avant ristournes aux membres	389	231	273
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	—	—	7
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	389 \$	231 \$	266 \$
Dont :			
Part revenant au Groupe	392 \$	183 \$	251 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(3)	48	15

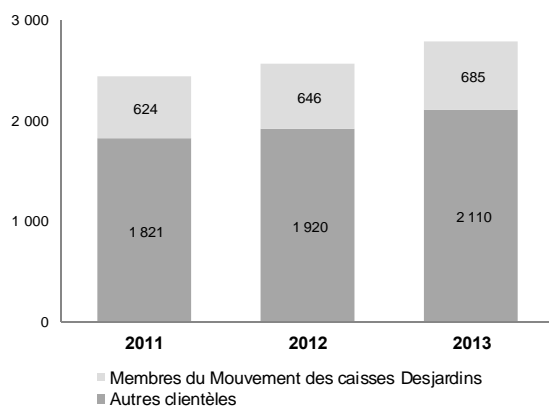
(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

TABLEAU 11 – FRAIS ATTRIBUABLES AUX TITULAIRES DE POLICE

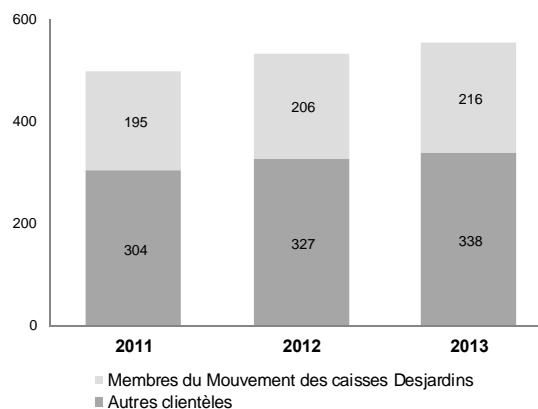
Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Prestations d'assurance et de rentes	2 602 \$	2 436 \$	2 378 \$
Variation des provisions techniques	(826)	508	1 495
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	145	121	121
Total	1 921 \$	3 065 \$	3 994 \$

PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION (en M\$)



PRIMES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION (en M\$)



Comparaison des exercices 2013 et 2012

Au terme de l'exercice financier 2013, les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été de 389 M\$, soit une augmentation de 158 M\$, ou de 68,4 %, par rapport à l'exercice 2012. Cette hausse est essentiellement attribuable aux activités d'assurance de personnes. La croissance de la rentabilité de ces activités est principalement due à la croissance des affaires, à la présence d'un contexte de marché favorable tout au long de 2013, à des gains d'expérience et à la révision de certaines hypothèses actuarielles.

Les revenus d'exploitation se sont établis à 4 672 M\$, en hausse de 423 M\$, ou de 10,0 %, par rapport à l'exercice 2012. Les primes nettes ont été marquées par l'augmentation de 249 M\$ des primes nettes d'assurance et de 40 M\$ des primes de rentes et ont totalisé 3 655 M\$ pour l'exercice 2013. Les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 8,0 % et atteint 3 349 M\$. Elles ont connu une croissance de 6,6 % au Québec, alors qu'elles ont progressé de 11,2 % dans les autres provinces canadiennes. Cette progression provient surtout des activités d'assurance collective, dont l'augmentation s'est chiffrée à 228 M\$. Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 6,1 %, tandis que celles des autres clientèles ont crû de 9,9 %.

Les autres revenus d'exploitation ont progressé de 134 M\$, ou de 15,2 %, pour s'établir à 1 014 M\$ au terme de l'exercice financier 2013 en raison principalement de la croissance de l'actif moyen sous gestion provenant de la vente de différents produits et de la constatation des revenus de courtage à la suite d'une prise de participation dans Qtrade Canada Inc. réalisée au deuxième trimestre de 2013.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 1 186 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes supportant les passifs. Cette baisse a été compensée par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Ces variations s'expliquent principalement par la hausse des taux d'intérêt à moyen et à long termes en 2013.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 4 220 M\$, soit une diminution de 763 M\$, ou de 15,3 %, comparativement à l'exercice 2012.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont été de 1 921 M\$, en baisse de 1 144 M\$, ou de 37,3 %, comparativement à l'exercice 2012. Cette variation s'explique par une diminution de 1 334 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 1 207 M\$. De plus, des changements d'hypothèses d'évaluation effectués dans le cours normal des affaires ont réduit les frais de 56 M\$ alors qu'ils les avaient fait augmenter de 60 M\$ en 2012. En contrepartie, ces charges ont été affectées par une hausse des prestations en lien avec la croissance des volumes d'affaires.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 777 M\$ au 31 décembre 2013, soit une progression de 149 M\$, ou de 9,2 %, par rapport à l'exercice 2012. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation de la rémunération versée découlant de la hausse de l'encours des Fonds Desjardins, de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux ainsi que des dépenses liées à la croissance des activités de courtage provenant de Qtrade Canada Inc. De plus, notons que le renversement non récurrent des provisions relatives au portefeuille de placements en 2012 avait eu un effet à la baisse sur les frais autres que d'intérêts au 31 décembre 2012.

2.2.3 SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSURANCE DE DOMMAGES

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de Western Financial Group Inc.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose une gamme de produits d'assurance automobile et habitation au grand public et aux membres de groupes partenaires partout au Canada ainsi que des produits d'assurance aux entreprises du marché québécois.

Les produits de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et par Internet, sous la marque Western Direct Insurance, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain, par Internet et au moyen d'applications pour téléphones mobiles.

Pour sa part, Western Financial Group Inc. exploite un important réseau de distribution de produits d'assurance servant plus de 790 000 clients dans l'Ouest canadien. Ses produits d'assurance de dommages sont distribués aux particuliers et aux entreprises par l'entremise d'un réseau de courtiers et au grand public par des centres de contact avec la clientèle et par Internet, sous la marque Western Direct Insurance. De plus, Western Financial Group Inc. offre ses propres produits d'assurance vie et d'assurance des animaux.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 1,96 million de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché individuel sous la bannière Desjardins Assurances générales inc. et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle.

Le secteur Assurance de dommages est également actif dans le marché des marques privées, notamment auprès d'institutions financières canadiennes bien établies, ainsi qu'avec Western Financial Group Inc. pour ce qui est de l'offre d'assurance lancée dans certains marchés urbains ciblés sous la marque Western Direct Insurance.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs, offrent des protections d'assurance sur mesure, déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés. Cette assurance inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.

Les activités d'**assurance biens** proposent aux propriétaires et aux locataires des protections d'assurance pour les résidences principales et secondaires grâce auxquelles ils peuvent protéger leurs biens matériels. De plus, des protections tous risques et des garanties optionnelles leur permettent d'obtenir une couverture complète correspondant à leurs besoins réels.

Les activités d'**assurance pour les entreprises** répondent aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises du Québec. Les secteurs servis sont les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs ainsi que les immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

Les activités d'**assurance des animaux** répondent aux besoins d'assurance santé des propriétaires de chiens et de chats domestiques. Western Financial Group Inc. possède les permis pour souscrire cette assurance dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens.

Les activités de **distribution** au sein de Western Financial Group Inc. sont réalisées par un réseau de courtiers indépendants couvrant environ 160 points de vente en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Ce réseau offre principalement des produits d'assurance de dommages ainsi que d'autres produits financiers tels que l'assurance vie.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. En 2012, le total des primes directes souscrites s'élevait à 44,3 G\$, dont 62,3 % d'assurance des particuliers et 37,7 % d'assurance des entreprises. À l'échelle canadienne, les courtiers représentent une part de marché de 65,4 %, par rapport à 24,2 % pour les assureurs directs et à 10,4 % pour les agents exclusifs. Au Québec, les assureurs directs continuent de gagner des parts de marché importantes depuis leur arrivée et occupent maintenant 44,3 % du marché, comparativement à 54,9 % pour les courtiers et à 0,8 % pour les agents exclusifs. Les assureurs directs continuent de présenter la plus forte croissance tant à l'échelle canadienne que québécoise.

L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature et cyclique qui a connu une croissance annuelle moyenne de 4,0 % et a enregistré un rendement moyen de 8,3 % au cours des cinq dernières années. Sa croissance est influencée par le niveau des primes, qui varie notamment en fonction de l'évolution de la valeur des biens assurés ainsi que de l'expérience des différentes branches d'activité. La performance financière de cette industrie est tributaire de la rentabilité des activités d'assurance qui repose, d'une part, sur le niveau des primes d'assurance perçues moins les charges de sinistres et les frais autres que d'intérêts ainsi que, d'autre part, sur le rendement du portefeuille de placements.

Dans ce contexte, la souscription et la tarification du risque, l'accessibilité aux consommateurs et la satisfaction de la clientèle demeurent des leviers importants non seulement pour attirer de nouveaux clients, mais également pour assurer la fidélisation et la rétention de la clientèle existante. L'évolution des préférences des consommateurs et la place croissante des canaux virtuels, en complément aux canaux traditionnels, influencent le comportement des clients alors qu'une majorité d'entre eux tend à utiliser une variété de moyens pour interagir avec son assureur.

Le marché ontarien représente près de 50 % des primes brutes souscrites de l'industrie canadienne et l'assurance automobile y est fortement réglementée. La fin du cycle de marché ferme et une baisse significative de l'achalandage ont contribué en 2013 au ralentissement de la croissance des assureurs observé depuis la mi-2012. Le niveau élevé des coûts d'indemnisation demeure un enjeu politique, particulièrement dans la région de Toronto. En août 2013, le gouvernement ontarien a dévoilé un nouveau plan de réforme visant à continuer d'endiguer la fraude et à réduire les coûts d'indemnisation. Ce plan vise à inciter les assureurs à réduire leurs taux et comporte un objectif de réduction des primes d'assurance auto de 15 % d'ici août 2015. La fraude demeure une préoccupation importante en Ontario et les assureurs, le gouvernement et les autorités réglementaires continuent de mettre en commun leurs efforts afin d'y trouver des solutions à long terme.

La concentration du marché canadien de l'assurance de dommages continue de s'intensifier. En 2012, les dix assureurs de dommages les plus importants occupaient 63,0 % du marché, en hausse de 5 points de base depuis 2008, tandis que les cinq plus grands représentaient 42,0 % du marché, comparativement à 36,0 % en 2008. La tendance à la consolidation de ce marché se poursuit avec des transactions effectuées par d'importants assureurs qui exercent une pression supplémentaire sur les plus petits concurrents en raison des avantages liés à la taille.

La concurrence entre les différents acteurs de l'industrie s'opère sur plusieurs fronts. L'intensification des efforts de marketing se poursuit et une majorité d'assureurs investissent massivement dans la publicité pour accroître leur visibilité et leur part de marché. Le développement de nouvelles capacités en matière d'infrastructures technologiques et de gestion des données font aussi l'objet d'investissements importants. De plus, plusieurs assureurs travaillent à faciliter leurs interactions avec les consommateurs selon une logique multicanale pour permettre à ces derniers de communiquer avec leur assureur de la manière qu'ils préfèrent (en personne, par téléphone ou par Internet). Enfin, l'industrie tend également à revoir ses processus d'assurance pour faire face à l'évolution de la sinistralité et à la couverture de nouveaux risques assurables.

Pour faire progresser la valeur offerte aux membres et aux clients, le secteur Assurances de dommage mise sur l'excellence opérationnelle et ses compétences clés en distribution, en segmentation des risques et en gestion des réclamations. Le Mouvement Desjardins occupe une place enviable dans le marché de l'assurance de dommage au Canada et se classait au septième rang en 2012 grâce à une croissance annuelle de 8,2 % de ses primes brutes souscrites. Au cours de la dernière année, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. a contribué à la transformation du visage de l'industrie en lançant un programme de tarification basée sur le comportement réel de conduite. Ce type de programme d'assurance pour les véhicules s'appuie sur la technologie télématique et est offert pour la première fois à une si grande échelle au Canada.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2014

Le secteur Assurance de dommages entend se différencier en offrant un service proche et engagé aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins. La poursuite d'initiatives pour rehausser l'expérience client vise à accroître la proportion de sa clientèle qui recommanderait de faire affaire avec le Mouvement Desjardins. Ces initiatives mettent l'expérience client au cœur de l'ensemble des réflexions de l'organisation et permettront de transformer les clients en véritables « promoteurs » du Mouvement Desjardins.

Ce secteur poursuit également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable visant à lui permettre de demeurer un acteur majeur de l'industrie au Québec et d'améliorer la position du Mouvement Desjardins en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Au Québec, il entend continuer de croître en profitant pleinement de son appartenance au Mouvement. De plus, il désire poursuivre le développement de son segment Entreprises en élargissant notamment l'offre de produits pour les moyennes entreprises. En Ontario, il consacrera toujours des efforts à l'accroissement de la notoriété et de la présence de la marque Desjardins. Dans l'Ouest, Western Financial Group Inc. mettra en priorité sur son plan de croissance organique et sur le renforcement de sa notoriété dans son marché.

En appui à la croissance rentable, les priorités stratégiques de ce secteur pour 2014 sont décrites ci-après.

Pour Desjardins Groupe d'assurances générales inc. :

- Améliorer la satisfaction des membres et des clients en simplifiant et en rehaussant leur expérience;
- Finaliser l'acquisition et la préparation de l'intégration des activités canadiennes de State Farm prévues pour janvier 2015;
- Poursuivre le développement des canaux virtuels en réponse aux attentes croissantes des membres et des clients envers ceux-ci;
- Poursuivre la modernisation des systèmes en apportant des changements importants aux centres de contact avec la clientèle;
- Renforcer les avantages en matière de gestion de l'indemnisation au bénéfice des membres et des clients.

Pour Western Financial Group Inc. :

- Favoriser une forte croissance organique, tout en demeurant ouvert à une croissance par acquisitions, afin de demeurer le réseau de courtiers le plus important de l'Ouest canadien;
- Mettre en place des initiatives de développement conjoint avec les différentes composantes du Mouvement Desjardins afin de renforcer la présence de ce dernier dans l'Ouest canadien.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

TABLEAU 12 – ASSURANCE DE DOMMAGES – RÉSULTATS SECTORIELS

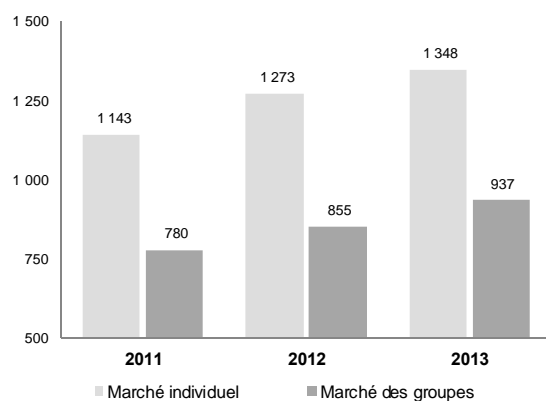
Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	7 \$	11 \$	11 \$
Primes nettes	2 134	1 982	1 785
Autres revenus d'exploitation	165	133	87
Revenus d'exploitation	2 306	2 126	1 883
Revenus de placement	88	142	165
Revenu total	2 394	2 268	2 048
Dotations à la provision pour pertes sur créances	—	—	1
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	1 350	1 343	1 299
Frais autres que d'intérêts	766	668	553
Impôts sur les excédents	66	57	53
Excédents nets de l'exercice	212 \$	200 \$	142 \$
Dont :			
Part revenant au Groupe	193 \$	179 \$	125 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	19	21	17

(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

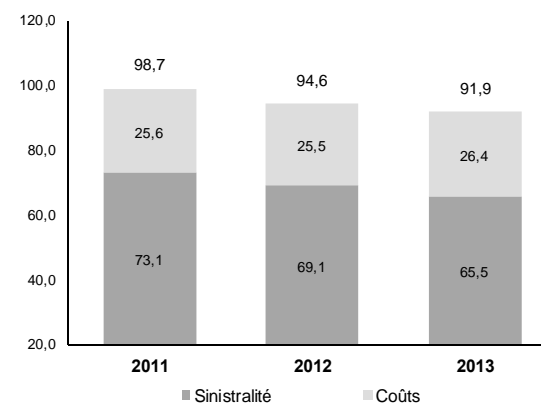
PRIMES BRUTES SOUSCRITES

(en M\$)



RATIO COMBINÉ⁽¹⁾

(en % des primes nettes acquises)



(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

Comparaison des exercices 2013 et 2012

Pour l'exercice financier 2013, les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages ont atteint 212 M\$, soit une hausse de 12 M\$, ou de 6,0 %, comparativement au résultat obtenu à la fin de 2012. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des primes nettes et la diminution du taux de sinistralité.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 2 306 M\$, en hausse de 180 M\$, ou de 8,5 %. Cette croissance s'explique par la progression de 152 M\$, ou de 7,7 %, des revenus de primes nettes. Cette augmentation est attribuable à un accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 32 M\$, ou de 24,1 %, pour se chiffrer à 165 M\$. Cette croissance est essentiellement attribuable à la hausse des revenus de commissions, qui provient en partie de l'acquisition de Coast Capital Insurance Services Ltd. conclue au début du troisième trimestre.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 54 M\$ par rapport à ceux qui avaient été enregistrés au 31 décembre 2012. Cela s'explique essentiellement par des gains moindres sur dispositions en 2013 et par une baisse de la valeur des titres à revenu fixe dans le contexte de la hausse des taux d'intérêt survenue en 2013, comparativement à une variation positive de leurs valeurs constatées durant l'exercice 2012. Rappelons que cette baisse de valeur a été essentiellement compensée par une diminution correspondante de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 2 394 M\$ en 2013, soit une progression de 126 M\$, ou de 5,6 %, par rapport à l'exercice 2012.

La charge de sinistres du secteur a totalisé 1 350 M\$ en 2013, soit un montant comparable à celui de 2012. Cette stabilité est le résultat combiné de la croissance des affaires et d'une amélioration du taux de sinistralité des assureurs de dommages. Ce dernier s'est établi à 65,5 % en 2013, comparativement à 69,1 % au terme de l'exercice 2012. Cette amélioration du taux de sinistralité s'explique essentiellement par la diminution de la sinistralité automobile en Ontario et la hausse des taux d'intérêt utilisés dans l'établissement des provisions, et ce malgré la détérioration de la sinistralité en assurance de biens en Ontario.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 766 M\$ au terme de l'exercice financier de 2013, en hausse de 98 M\$, ou de 14,7 %, par rapport au même exercice l'an dernier. Cette hausse est principalement attribuable aux salaires et aux avantages sociaux, aux commissions ainsi qu'aux frais de commercialisation qui ont été engagés pour soutenir et stimuler la croissance des affaires du secteur. Les honoraires professionnels engagés pour l'acquisition des activités canadiennes de State Farm expliquent également cette hausse.

2.2.4 RUBRIQUE AUTRES

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, les activités de Capital Desjardins inc. et du Fonds de sécurité Desjardins et celles qui sont liées aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Le Mouvement Desjardins considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, il présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents avant ristournes aux membres.

APPORT AUX EXCÉDENTS

Les excédents nets de l'exercice avant ristournes aux membres découlant des activités regroupées sous la rubrique Autres se sont établis à 122 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 262 M\$ en 2012.

EXERCICE 2013

Les excédents nets ont atteint 122 M\$ et sont principalement attribuables aux activités de trésorerie, à la variation positive de 78 M\$ de la juste valeur du portefeuille de BTAA, nette des positions de couverture, ainsi qu'aux excédents provenant des placements du Fonds de sécurité Desjardins. Ces éléments sont contrebalancés par les incidences nettes défavorables liées aux variations de la juste valeur des dérivés associés aux activités de couverture.

EXERCICE 2012

Les excédents nets de 262 M\$ étaient principalement attribuables à la variation positive de 159 M\$ de la juste valeur du portefeuille de BTAA nette des positions de couverture, aux activités de trésorerie, aux excédents provenant des placements du Fonds de sécurité Desjardins ainsi qu'à un ajustement des provisions relatives au portefeuille de placements.

2.3 ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

TABLEAU 13 – RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)

	2013				2012 ⁽¹⁾			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	956 \$	975 \$	953 \$	934 \$	948 \$	967 \$	969 \$	964 \$
Primes nettes	1 515	1 380	1 340	1 323	1 325	1 278	1 295	1 228
Autres revenus d'exploitation								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	131	129	122	116	124	127	125	123
Commissions sur prêts et cartes de crédit	144	136	135	134	137	125	127	128
Services de courtage et de fonds de placement	220	220	222	193	196	172	183	180
Honoraires de gestion et de services de garde	78	75	75	72	70	72	64	77
Revenus de change	15	15	16	15	19	16	9	19
Autres	100	64	76	72	72	43	64	54
Revenus d'exploitation	3 159	2 994	2 939	2 859	2 891	2 800	2 836	2 773
Revenus de placement								
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	11	(63)	(619)	4	38	312	411	(87)
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	69	23	66	63	45	56	52	115
Revenus nets sur autres placements	51	49	64	65	66	56	57	57
Revenus (pertes) de placement	131	9	(489)	132	149	424	520	85
Revenu total	3 290	3 003	2 450	2 991	3 040	3 224	3 356	2 858
Dotation à la provision pour pertes sur créances	73	76	68	60	47	50	62	82
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	1 050	893	395	921	991	1 235	1 425	746
Frais autres que d'intérêts	1 695	1 473	1 533	1 528	1 605	1 399	1 388	1 516
Impôts sur les excédents	121	147	67	104	90	121	101	116
Excédents avant ristournes aux membres	351	414	387	378	307	419	380	398
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	42	37	20	27	65	54	49	38
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	309 \$	377 \$	367 \$	351 \$	242 \$	365 \$	331 \$	360 \$
Dont :								
Part revenant au Groupe	322 \$	367 \$	352 \$	343 \$	201 \$	354 \$	320 \$	349 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(13)	10	15	8	41	11	11	11
Total de l'actif	212 005 \$	210 048 \$	204 751 \$	201 633 \$	196 818 \$	199 844 \$	194 063 \$	196 372 \$
Rendement des capitaux propres	8,6 %	9,7 %	9,4 %	9,8 %	7,2 %	11,5 %	10,9 %	11,7 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1a	15,7	16,4	16,4	16,0	16,8	16,5	16,1	16,0
Ratio du total des fonds propres	18,4	19,2	19,2	18,9	19,3	19,0	18,8	19,2

(1) Les données de 2012 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

RÉSULTATS COMBINÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 351 M\$, comparativement à 307 M\$ pour le trimestre correspondant de 2012. Les données de 2012 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Ces résultats reflètent la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est chiffrée à 201 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 77 M\$ et de 90 M\$. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, elles ont fait diminuer les excédents de 17 M\$.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 8,6 %, par rapport à 7,2 % au trimestre correspondant de 2012. Cette hausse s'explique par des excédents supérieurs en 2013.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 3 159 M\$, en hausse de 268 M\$, ou de 9,3 %, par rapport au quatrième trimestre de 2012.

Le revenu net d'intérêts est demeuré stable et s'est chiffré à 956 M\$, comparativement à 948 M\$ pour la même période l'an dernier. Bien que la croissance de l'ensemble du portefeuille de prêts ait été de 8,0 G\$, ou de 6,0 %, depuis un an, la forte concurrence dans le marché qui génère une compression des marges a eu une incidence négative sur ce revenu.

La croissance des affaires liées aux activités d'assurance a généré une augmentation de 190 M\$, ou de 14,3 %, des primes nettes, qui se sont établies à 1 515 M\$.

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 1 028 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, comparativement à 862 M\$ pour la même période en 2012, soit une hausse de 19,3 %. Plus particulièrement, la venue de nouveaux clients a donné lieu à une augmentation de 107 M\$ des primes de rentes collectives, qui ont atteint 141 M\$ à la fin du quatrième trimestre de 2013. De plus, les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 5,7 %, pour se chiffrer à 849 M\$. Cette croissance découle essentiellement des activités d'assurance collective, dont l'augmentation a totalisé 43 M\$. Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 7,6 %, tandis que celles des autres clientèles ont crû de 6,1 %.

Quant aux activités du secteur Assurance de dommages, elles ont généré des revenus de primes nettes de 545 M\$ au terme du quatrième trimestre de 2013, comparativement à 521 M\$ pour la même période en 2012, soit une hausse de 4,6 %. Cette augmentation s'explique par le nombre grandissant de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance mises en œuvre dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 688 M\$, en hausse de 70 M\$, ou de 11,3 %, par rapport au trimestre correspondant de 2012. Cette augmentation s'explique en partie par la croissance des activités de courtage qui incluent celles de Qtrade Canada Inc., une entreprise dans laquelle le Mouvement a pris une participation au deuxième trimestre de 2013, ainsi que la progression du volume d'actifs sous gestion et des activités relatives aux cartes de crédit.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont diminué de 18 M\$ par rapport au même trimestre en 2012 en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes supportant les passifs. Cette baisse de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes a été compensée par la variation des provisions techniques qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Ces variations s'expliquent principalement par la hausse des taux d'intérêt à moyen et à long termes en 2013. Une augmentation moindre de la juste valeur des BTAA en 2013 a également contribué à la diminution des revenus de placement.

Revenu total

Le revenu total a atteint 3 290 M\$, en hausse de 250 M\$, ou de 8,2 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2012.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 73 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, en hausse de 26 M\$, ou de 55,3 %, par rapport à celle du trimestre correspondant en 2012. Cette variation s'explique par la croissance du portefeuille de prêts. Malgré cette augmentation, le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 459 M\$, en légère baisse de 7 M\$ depuis le 31 décembre 2012. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,33 % à l'issue du quatrième trimestre de 2013, soit un ratio comparable à celui qui avait été observé à la fin de la période correspondante en 2012.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont totalisé 1 050 M\$, en hausse de 59 M\$, ou de 6,0 %, par rapport au même trimestre en 2012.

Les charges du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été de 761 M\$, soit une augmentation de 90 M\$, ou de 13,4 %, comparativement à celles du quatrième trimestre de 2012. Cette hausse s'explique principalement par une croissance des ventes d'épargne collective qui s'est traduite par une augmentation équivalente des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Cette hausse a été atténuée par l'effet à la baisse de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes supportant les passifs sur les variations des provisions techniques.

Les charges du secteur Assurance de dommages totalisaient 292 M\$ au terme du quatrième trimestre de 2013, par rapport à 324 M\$ pour la même période en 2012, ce qui représente une diminution de 32 M\$, ou de 9,9 %. Cette baisse s'explique par une amélioration du taux de sinistralité des assureurs de dommages de ce secteur. Ce dernier est passé de 64,8 % au quatrième trimestre de 2012 à 54,6 % pour la même période en 2013. Cette amélioration découle principalement de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures principalement en Ontario, malgré les vents violents survenus au Québec ainsi que le verglas qu'ont subi plusieurs régions du Canada au cours du quatrième trimestre.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 695 M\$, soit une augmentation de 90 M\$, ou de 5,6 %, comparativement au quatrième trimestre de 2012. Cette croissance est notamment attribuable à la progression des affaires, qui a eu un effet à la hausse sur le nombre d'employés, de même qu'à l'indexation annuelle des salaires et aux avantages sociaux. Ces frais ont également été marqués au quatrième trimestre de 2013 par l'intégration des frais autres que d'intérêts de 16 M\$ de Qtrade Canada Inc. découlant d'une prise de participation dans celle-ci au deuxième trimestre de 2013. Cette hausse a été atténuée par la diminution de la charge de retraite.

Quant à l'indice de productivité, soit le rapport entre les frais autres que d'intérêts et le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, il s'est établi à 75,7 % pour le quatrième trimestre, comparativement à 78,3 % au terme du même trimestre l'an dernier. Le contrôle serré des frais autres que d'intérêts au cours du quatrième trimestre de 2013 a fait en sorte que les revenus d'exploitation ont augmenté plus rapidement que ces derniers, soit respectivement de 9,3 % et de 5,6 %.

RÉSULTATS DES SECTEURS POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE

Particuliers et Entreprises

Pour le quatrième trimestre de 2013, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 201 M\$ et étaient comparables à ceux de la même période en 2012.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 1 405 M\$, en hausse de 19 M\$, ou de 1,4 %. Le revenu net d'intérêts est demeuré stable et a été soutenu par la croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts de 8,3 G\$, ou de 6,4 %, depuis un an, malgré l'incidence négative de la forte concurrence dans le marché qui crée une compression des marges.

Quant aux autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 18 M\$, ou de 4,0 %, comparativement au quatrième trimestre de 2012, pour se chiffrer à 471 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins conçus par les filiales ainsi que des activités relatives aux cartes de crédit.

Les revenus de placement ont atteint 23 M\$, soit une augmentation de 14 M\$, ou de 155,6 %, comparativement à ceux qui avaient été enregistrés au 31 décembre 2012. Cette hausse résulte en grande partie d'occasions d'affaires plus nombreuses pour le groupe des titres à revenu fixe en raison des signes de reprise de l'économie mondiale qui ont rendu les investisseurs plus actifs sur le marché.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 1 428 M\$, soit une hausse de 33 M\$, ou de 2,4 %, par rapport à la même période en 2012.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 73 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, en hausse de 26 M\$, ou de 55,3 %, par rapport à celle du trimestre correspondant en 2012. Cette variation s'explique par la croissance du portefeuille de prêts. Malgré cette augmentation, le secteur Particuliers et Entreprises a continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 457 M\$, en légère baisse de 4 M\$ depuis le 31 décembre 2012. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,33 % à l'issue du quatrième trimestre de 2013, soit une amélioration par rapport au ratio de 0,36 % observé à la fin de la période correspondante en 2012.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 1 103 M\$, soit une augmentation de 47 M\$, ou de 4,5 %, comparativement à la même période en 2012. Cette croissance est principalement attribuable à la progression des affaires, qui a eu un effet à la hausse sur le nombre d'employés, de même qu'à l'indexation annuelle des salaires, aux avantages sociaux ainsi qu'à l'essor du programme de récompenses BONIDOLLARS.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Pour le quatrième trimestre de 2013, les excédents nets de ce secteur ont été de 77 M\$, soit une augmentation de 31 M\$, ou de 67,4 %, par rapport à la période correspondante en 2012. Cette hausse est essentiellement attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Les revenus d'exploitation se sont établis à 1 303 M\$, en hausse de 215 M\$, ou de 19,8 %, par rapport au quatrième trimestre de 2012. Les revenus tirés des primes nettes d'assurance et de rentes ont atteint 1 028 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, comparativement à 862 M\$ pour la même période en 2012, soit une hausse de 19,3 %. Plus particulièrement, la venue de nouveaux clients a donné lieu à une hausse de 107 M\$ des primes de rentes collectives, qui ont atteint 141 M\$ à la fin du quatrième trimestre de 2013. De plus, les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 5,7 % et se sont chiffrées à 849 M\$. Cette croissance découle essentiellement des activités d'assurance collective, dont l'augmentation a totalisé 43 M\$. Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 7,6 %, tandis que celles des autres clientèles ont crû de 6,1 %.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 274 M\$, en progression de 49 M\$, ou de 21,8 %, en raison, entre autres, des revenus tirés de la vente de services de courtage générés par Qtrade Canada Inc., une entreprise dans laquelle le Mouvement a pris une participation au deuxième trimestre de 2013, ainsi que de la croissance de l'actif moyen sous gestion provenant de la vente de différents produits.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 34 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes supportant les passifs. Cette baisse de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes a été compensée par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Ces variations s'expliquent principalement par la hausse des taux d'intérêt à moyen et à long termes en 2013.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 1 329 M\$, soit une hausse de 181 M\$, ou de 15,8 %, comparativement à la même période en 2012.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont été de 761 M\$, soit une augmentation de 90 M\$, ou de 13,4 %, comparativement à celles du quatrième trimestre de 2012. Cette croissance s'explique principalement par une augmentation des ventes d'épargne collective qui s'est traduite par une hausse équivalente des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Cette augmentation a été atténuée par l'effet à la baisse de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes supportant les passifs sur les provisions techniques.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 471 M\$ au quatrième trimestre de 2013, soit une progression de 45 M\$, ou de 10,6 %, par rapport au trimestre correspondant en 2012. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation de la rémunération versée attribuable à la hausse de l'encours des Fonds Desjardins, de la progression des salaires et des avantages sociaux et de l'intégration de frais autres que d'intérêts de 16 M\$ découlant d'une prise de participation dans Qtrade Canada Inc.

Assurance de dommages

Les excédents nets provenant de ce secteur ont atteint 90 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, soit une hausse de 26 M\$, ou de 40,6 %, comparativement au trimestre correspondant en 2012. Ce trimestre a été caractérisé par l'augmentation des revenus de primes, l'amélioration du taux de sinistralité ainsi que la hausse des frais autres que d'intérêts.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 595 M\$, en hausse de 36 M\$, ou de 6,4 %. Cette croissance s'explique par la progression des revenus de primes nettes de 24 M\$, ou de 4,6 %, générée par le nombre grandissant de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance mises en œuvre dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 13 M\$, ou de 36,1 %, pour atteindre 49 M\$ en raison essentiellement de la hausse des revenus de commissions provenant principalement de l'acquisition de Coast Capital Insurance Services Ltd. au début du troisième trimestre.

Les revenus de placement ont augmenté de 6 M\$ par rapport à ceux de la même période en 2012. Cela s'explique essentiellement par une hausse des gains nets enregistrés sur la disposition de titres disponibles à la vente au cours du quatrième trimestre de 2013, comparativement au même trimestre en 2012.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 628 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, soit une augmentation de 42 M\$, ou de 7,2 %, par rapport au trimestre correspondant en 2012.

Les charges liées aux frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont diminué de 32 M\$, ou de 9,9 %, pour se chiffrer à 292 M\$. Cette baisse s'explique par une amélioration du taux de sinistralité des assureurs de dommages. Ce dernier est passé de 64,8 % au quatrième trimestre de 2012 à 54,6 % pour la même période en 2013. Cette amélioration s'explique principalement par l'évolution favorable des sinistres des années antérieures principalement en ce qui concerne l'assurance automobile en Ontario, malgré des vents violents survenus au Québec ainsi que le verglas qu'ont subi plusieurs régions du Canada au cours du quatrième trimestre.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 219 M\$, en hausse de 40 M\$, ou de 22,3 %, par rapport à la même période l'an dernier. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des affaires de ce secteur qui a engendré une hausse des salaires et des avantages sociaux et de l'ensemble des autres frais, notamment des commissions. Enfin, des frais engagés dans le cadre des négociations en vue de procéder à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm expliquent également la croissance des frais autres que d'intérêts.

Rubrique Autres

Le déficit net a atteint 17 M\$ au terme du quatrième trimestre de 2013 et est principalement attribuable aux incidences nettes défavorables liées aux variations de la juste valeur des dérivés associés aux activités de couverture et à la progression des affaires, qui a eu un effet sur le nombre d'employés, auxquelles s'ajoutent l'indexation annuelle des salaires et les avantages sociaux. Ces éléments ont été contrebalancés par les activités de trésorerie, les excédents provenant des placements du Fonds de sécurité Desjardins ainsi que la variation positive de 19 M\$ de la juste valeur du portefeuille de BTAA nette des positions de couverture.

Pour le quatrième trimestre de 2012, le déficit net de 14 M\$ était principalement attribuable à la charge sur la réévaluation d'actifs. Cet élément avait été contrebalancé par la variation positive de 37 M\$ de la juste valeur du portefeuille de BTAA nette des positions de couverture et les activités de trésorerie.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, y compris des fluctuations saisonnières, de la conjoncture générale et des conditions du marché. Le tableau 14 présente les résultats des huit derniers trimestres.

La forte concurrence dans le marché qui crée une compression des marges, et les faibles taux d'intérêts ont eu une incidence négative sur le revenu net d'intérêts et ont provoqué sa stagnation malgré l'augmentation de l'encours des prêts observée tout au long de l'année. Les primes nettes ont connu une bonne croissance depuis le premier trimestre de 2012 découlant en partie de différentes acquisitions réalisées par les secteurs d'assurance et d'initiatives en matière de développement des affaires.

Le Mouvement Desjardins affiche une baisse de ses revenus de placement depuis le quatrième trimestre de 2011 en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes supportant les passifs. Cette baisse de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes, qui s'est fait sentir principalement au deuxième trimestre de 2013 a été compensée par la variation des provisions techniques qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement. Ces variations s'expliquent principalement par la hausse des taux d'intérêt à moyen et à long termes en 2013.

La dotation à la provision pour pertes sur créances est demeurée stable malgré la hausse continue des encours de prêts, ce qui reflète la bonne qualité des prêts.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont subi des fluctuations trimestrielles découlant de la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes qui s'est fait sentir principalement au deuxième trimestre de 2013. On observe également une diminution du coût des sinistres principalement liée à l'assurance automobile au Canada malgré la tragédie de Lac-Mégantic, les inondations survenues à Toronto de même que les fortes pluies et les vents violents qui se sont abattus sur le Québec et qui ont marqué le troisième trimestre de 2013.

Compte tenu du rythme de la croissance des affaires, les frais autres que d'intérêts sont stables, ce qui démontre leur contrôle serré.

3.0 REVUE DU BILAN

3.1 GESTION DU BILAN

TABLEAU 14 – BILAN COMBINÉ

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013		2012 ⁽¹⁾		2011 ⁽¹⁾	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 320 \$	0,6 %	1 669 \$	0,8 %	1 356 \$	0,7 %
Valeurs mobilières	42 577	20,1	40 312	20,5	41 205	21,7
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 710	3,6	4 377	2,2	4 959	2,6
Prêts	140 533	66,4	132 576	67,4	125 154	65,8
Actif net des fonds distincts	7 252	3,4	6 066	3,1	5 362	2,8
Autres actifs	12 613	5,9	11 818	6,0	12 146	6,4
Total de l'actif	212 005 \$	100,0 %	196 818 \$	100,0 %	190 182 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	136 746 \$	64,6 %	129 624 \$	65,9 %	123 403 \$	64,9 %
Autres passifs	54 964	25,9	48 654	24,6	49 757	26,1
Obligations subordonnées	3 063	1,4	3 081	1,6	3 350	1,8
Capitaux propres	17 232	8,1	15 459	7,9	13 672	7,2
Total du passif et des capitaux propres	212 005 \$	100,0 %	196 818 \$	100,0 %	190 182 \$	100,0 %

(1) Les données de 2012 et de 2011 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2013, l'actif total du Mouvement Desjardins se chiffrait à 212,0 G\$, en hausse de 15,2 G\$, ou de 7,7 %, depuis le début de l'année, comparativement à une progression annuelle de 6,6 G\$, ou de 3,5 % enregistrée au 31 décembre 2012. Cette croissance soutenue découle de l'augmentation du portefeuille de prêts en dépit du ralentissement du marché de l'habitation au Québec et en Ontario. L'essor des valeurs mobilières ainsi que de celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente a aussi contribué à cet excellent résultat. Les autres actifs ont crû de 795 M\$, ou de 6,7 %, durant la même période, pour totaliser 12,6 G\$ au 31 décembre 2013, comparativement à un repli de 328 M\$, ou de 2,7 %, observé à la fin de 2012.

Le Mouvement Desjardins affichait également de très bons résultats au 31 décembre 2013 au chapitre de la collecte d'épargne auprès des particuliers, des entreprises et des gouvernements. Le passif-dépôts, qui s'établissait à 136,7 G\$ à cette date, a crû de 7,1 G\$, ou de 5,5 %, depuis le début de l'année, comparativement à une hausse annuelle de 6,2 G\$, ou de 5,0 %, enregistrée au 31 décembre 2012. De plus, il a su aussi profiter de l'embellie de l'activité boursière en 2013, comme en témoigne la performance qu'il a obtenue dans le domaine de l'épargne hors bilan, soit celle que lui confient ses membres et clients sous forme d'investissements dans des fonds de placement ou d'autres valeurs mobilières. L'encours de l'épargne hors bilan a ainsi progressé de 7,4 G\$, ou de 14,1 %, pour se chiffrer à 60,0 G\$ au 31 décembre 2013, alors qu'il affichait une augmentation annuelle de 4,0 G\$, ou de 8,1 %, à la fin de 2012.

TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2013, la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières du Mouvement Desjardins affichaient une baisse annuelle de 349 M\$, ou de 20,9 %, pour s'établir à 1,3 G\$, comparativement à une hausse annuelle de 313 M\$, ou de 23,1 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Quant aux valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont progressé de 5,6 G\$, ou de 12,5 %, durant le même exercice, pour atteindre 50,3 G\$ au 31 décembre 2013, par rapport à un recul de 1,5 G\$, ou de 3,2 %, enregistrée à la fin de 2012. Les variations de la liquidité du Mouvement Desjardins sont expliquées plus en détail à la section 3.3 « Analyse des flux de trésorerie ».

PRÊTS

Au 31 décembre 2013, l'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, net de la provision pour pertes sur prêts, se chiffrait à 140,5 G\$, en hausse de 8,0 G\$, ou de 6,0 %, depuis le début de l'année, comparativement à un gain annuel de 7,4 G\$, ou de 5,9 %, enregistré au 31 décembre 2012. Les grandes catégories de crédit offertes par le Mouvement Desjardins qui ont contribué le plus à cet excellent résultat comprennent les prêts hypothécaires résidentiels, qui composaient 64,8 % de son portefeuille au 31 décembre 2013.

Comme l'illustre le tableau 15, le financement constitué des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des avances sur cartes de crédit et des autres prêts aux particuliers, représentait 78,7 % du portefeuille total de prêts du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2013. Ces prêts ont crû de 6,5 G\$, ou de 6,2 %, au cours de l'année, pour totaliser 110,9 G\$ au 31 décembre 2013, alors qu'ils avaient affiché une progression annuelle de 6,8 G\$, ou de 6,9 %, au 31 décembre 2012. Malgré le ralentissement du marché de l'habitation au Québec et en Ontario en 2013, le Mouvement a su tirer son épingle du jeu dans le domaine des prêts hypothécaires résidentiels, qui constituent la majeure partie de ce type de financement.

Le Mouvement Desjardins est également très présent dans l'industrie du financement destiné aux entreprises et aux gouvernements. En effet, l'encours de ses prêts à cette catégorie d'emprunteurs a augmenté de 1,5 G\$, ou de 5,1 %, depuis le début de l'année, pour atteindre 30,0 G\$ au 31 décembre 2013, alors qu'il affichait une hausse annuelle de 596 M\$, ou de 2,1 %, au 31 décembre 2012.

TABLEAU 15 – PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013		2012		2011	
Hypothécaires résidentiels	91 389 \$	64,8 %	85 931 \$	64,6 %	79 686 \$	63,4 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 549	13,9	18 520	13,9	17 985	14,3
Aux entreprises	28 371	20,1	26 869	20,2	25 998	20,7
Aux gouvernements	1 642	1,2	1 675	1,3	1 950	1,6
	140 951	100,0 %	132 995	100,0 %	125 619	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts	(418)		(419)		(465)	
Total des prêts par catégories d'emprunteurs	140 533 \$		132 576 \$		125 154 \$	
Prêts garantis et/ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics inclus ci-dessus	39 598 \$		40 415 \$		36 362 \$	
Prêts garantis et/ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics en pourcentage du total des prêts bruts	28,1 %		30,4 %		28,9 %	
Prêts hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers en pourcentage du total des prêts bruts	78,7		78,5		77,8	

Prêts hypothécaires résidentiels

Le marché de l'habitation a connu un ralentissement au Québec et en Ontario en 2013 tant du côté de la construction neuve que de la revente de maisons existantes. Le Mouvement Desjardins a tout de même su tirer avantage de ce contexte moins favorable. La notoriété qu'il s'est forgée au fil des années dans ce domaine auprès de ses membres et de ses clients n'est pas étrangère à ces excellents résultats. La qualité et la diversité de ses produits de prêts hypothécaires, combinées à son vaste réseau de distribution, ont fait de lui une institution financière de premier plan dans cette industrie. Ainsi, au 31 décembre 2013, l'encours des prêts hypothécaires résidentiels avait continué de progresser à un rythme soutenu, soit de 5,5 G\$, ou de 6,4 %, depuis le début de l'année, pour totaliser 91,4 G\$ à cette date, comparativement à une majoration annuelle de 6,2 G\$, ou de 7,8 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Notons que le Mouvement Desjardins était toujours en tête de peloton au Québec dans ce domaine, avec une part de marché estimée à 35,4 % au 31 décembre 2013.

Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Au 31 décembre 2013, le financement à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers du Mouvement Desjardins s'élevait à 19,5 G\$, en hausse de 1,0 G\$, ou de 5,6 %, depuis le début de l'année, comparativement à une croissance annuelle de 535 M\$, ou de 3,0 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Cette meilleure performance s'explique principalement par les excellents résultats qu'ont obtenus les Services de cartes et monétique dans ce marché en 2013, particulièrement en ce qui a trait au financement automobile. La part de marché du Mouvement dans le domaine des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers au Québec était évaluée à 23,0 % au 31 décembre 2013.

Prêts aux entreprises

Au 31 décembre 2013, les prêts aux entreprises du Mouvement Desjardins, qui sont composés en majeure partie de prêts commerciaux et industriels, s'établissaient à 28,4 G\$, en hausse de 1,5 G\$, ou de 5,6 %, depuis le début de l'année, comparativement à une croissance annuelle de 871 M\$, ou de 3,4 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Malgré un contexte économique un peu moins favorable, les investissements des entreprises sont demeurés assez soutenus et ont contribué à maintenir leur demande d'emprunts. La part de marché du Mouvement Desjardins dans le domaine des prêts aux entreprises au Québec était estimée à 25,6 % au 31 décembre 2013.

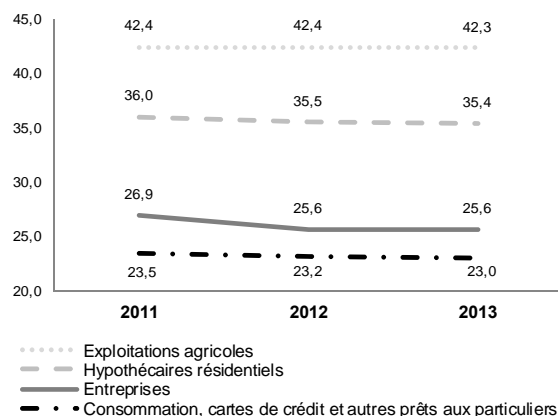
L'encours des prêts agricoles, qui sont présentés dans le portefeuille de prêts aux entreprises du Mouvement Desjardins, s'élevait à 5,7 G\$ au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 226 M\$, ou de 4,1 % depuis le début de l'année, par rapport à une progression annuelle de 105 M\$, ou de 2,0 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Sur le territoire québécois, le Mouvement est l'institution financière la plus présente dans ce domaine grâce à une part de marché qui était évaluée à 42,3 % au 31 décembre 2013.

Prêts aux gouvernements

Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts aux gouvernements du Mouvement Desjardins, principalement auprès d'administrations municipales, se chiffrait à 1,6 G\$, en légère baisse de 33 M\$, ou de 2,0 %, depuis le début de l'année, comparativement à une diminution de 275 M\$, ou de 14,1 % enregistrée au 31 décembre 2012. Soulignons qu'une forte proportion de l'encours de ce type de prêts du Mouvement est sous la forme de marges de crédit. Par conséquent, il fait l'objet d'importantes fluctuations qui découlent des besoins de financement des gouvernements.

PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en %)



QUALITÉ DU CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 459 M\$, en légère baisse de 7 M\$ depuis le 31 décembre 2012. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,33 % à la fin du quatrième trimestre, ce qui constitue une amélioration par rapport au ratio de 0,35 % enregistré à la fin de 2012. Le ratio du Mouvement demeure ainsi l'un des meilleurs du secteur bancaire du Canada.

Soulignons que les prêts du Mouvement Desjardins garantis et/ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics représentaient 28,1 % de son portefeuille de prêts total au 31 décembre 2013.

D'autres renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques », aux pages 63 et 64 de ce rapport de gestion.

DÉPÔTS

TABLEAU 16 – DÉPÔTS

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013		2012		2011				
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Total	Total			
Particuliers	30 839 \$	3 949 \$	51 942 \$	86 730 \$	63,4 %	84 415 \$	65,1 %	82 486 \$	66,8 %
Entreprises et gouvernements	16 168	337	31 207	47 712	34,9	43 033	33,2	39 104	31,7
Institutions de dépôts et autres	41	—	2 263	2 304	1,7	2 176	1,7	1 813	1,5
Total des dépôts	47 048 \$	4 286 \$	85 412 \$	136 746 \$	100,0 %	129 624 \$	100,0 %	123 403 \$	100,0 %

Au 31 décembre 2013, l'encours des dépôts du Mouvement Desjardins s'élevait à 136,7 G\$, en hausse de 7,1 G\$, ou de 5,5 %, depuis le début de l'année, comparativement à une croissance annuelle de 6,2 G\$, ou de 5,0 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Il s'agit d'une progression soutenue qui découle de la collecte d'épargne auprès des particuliers, des entreprises et des gouvernements. Ces derniers sont la principale source de financement du Mouvement, puisqu'ils représentaient 98,3 % de l'encours du portefeuille de dépôts à cette date.

Épargne des particuliers

L'épargne des particuliers est la source de fonds la plus importante du Mouvement Desjardins et composait 63,4 % de son passif-dépôts au 31 décembre 2013. Elle a affiché une croissance annuelle de 2,3 G\$, ou de 2,7 %, pour totaliser 86,7 G\$ au 31 décembre 2013, par rapport à une augmentation annuelle de 1,9 G\$, ou de 2,3 %, enregistrée au 31 décembre 2012. Malgré le contexte de faibles taux d'intérêt et la popularité des produits d'épargne hors bilan tels que les fonds de placement et les autres valeurs mobilières, la performance du Mouvement Desjardins dans ce marché s'est améliorée.

L'épargne payable à terme est sans conteste la plus populaire des grandes catégories de dépôts que le Mouvement Desjardins offre à ses membres et à ses clients particuliers. Au 31 décembre 2013, elle composait 59,9 % de son portefeuille d'épargne personnelle. Elle a diminué de 1,8 G\$, ou de 3,4 %, depuis le début de l'année, pour atteindre 51,9 G\$ à l'issue de l'exercice, alors qu'elle affichait une progression annuelle de 2,9 G\$, ou de 5,7 %, à la fin de 2012. Quant à l'épargne payable à vue et à préavis, qui constituait 40,1 % des dépôts des particuliers au 31 décembre 2013, elle a crû de 4,1 G\$, ou de 13,4 %, depuis le début de l'année, pour s'établir à 34,8 G\$, alors qu'une baisse annuelle de 972 M\$, ou de 3,1 % était enregistrée à la fin de 2012.

Au 31 décembre 2013, la part de marché du Mouvement Desjardins dans le domaine de l'épargne bilan provenant des particuliers au Québec était estimée à 42,3 %. L'attention particulière qu'il a accordée au fil des ans à la collecte d'épargne lui a permis de conserver cette position de chef de file en dépit d'une concurrence accrue.

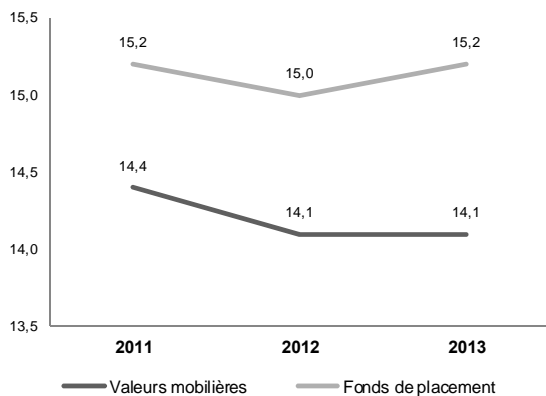
Épargne des entreprises et des gouvernements ainsi que des institutions de dépôts et autres

Le passif-dépôts du Mouvement Desjardins est composé principalement d'épargne des particuliers. Cependant, la contribution des entreprises et des gouvernements est loin d'être négligeable, puisqu'elle représentait 34,9 % de son passif-dépôts au 31 décembre 2013, comparativement à une proportion de 33,2 % enregistrée au 31 décembre 2012. Ces dépôts ont crû de 4,7 G\$, ou de 10,9 %, depuis le début de l'année, pour s'établir à 47,7 G\$ au 31 décembre 2013. Cette augmentation s'explique en partie par les différentes émissions effectuées par la Caisse centrale Desjardins au cours de l'année sur les marchés américain et canadien. En 2012, cette progression avait été de 3,9 G\$, ou de 10,0 %.

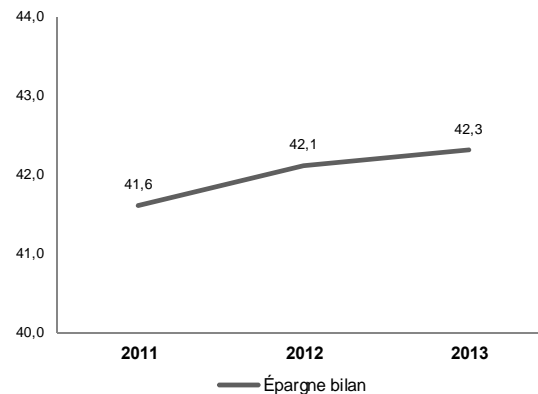
L'épargne accumulée dans la catégorie « Institutions de dépôts et autres » ne représentait que 1,7 % du passif-dépôts au 31 décembre 2013, soit une proportion comparable à celle qui avait été enregistré au 31 décembre 2012. Son encours a augmenté de 128 M\$, ou de 5,9 %, depuis le début de l'année, pour totaliser 2,3 G\$ au 31 décembre 2013, alors qu'il affichait une progression annuelle de 363 M\$, ou de 20,0 %, à la fin de 2012.

Des renseignements supplémentaires concernant les sources de refinancement sont présentés aux pages 69 et 70, tandis que la politique de gestion du risque de liquidité du Mouvement Desjardins est traitée à la page 67.

**PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC
ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE PERSONNELLE
VALEURS MOBILIÈRES ET FONDS DE PLACEMENT**
(en %)



**PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC
ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE PERSONNELLE
ÉPARGNE BILAN**
(en %)



AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se chiffraient à 55,0 G\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 48,7 G\$ au 31 décembre 2012, ce qui équivaut à une hausse de 6,3 G\$, ou de 13,0 %, attribuable principalement à l'augmentation des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et ceux aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat. Au 31 décembre 2013, ces derniers totalisaient 7,8 G\$ et 9,6 G\$ respectivement. Également, les autres passifs étaient principalement constitués des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, pour 17,1 G\$, et des passifs des fonds distincts, pour 7,3 G\$, au 31 décembre 2013.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres s'élevaient à 17,2 G\$, comparativement à 15,5 G\$ au 31 décembre 2012, soit une hausse de 1,7 G\$, ou de 11,5 %. Les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres totalisant 1 404 M\$ et l'émission de 473 M\$ de parts de capital de la Fédération ont été les principales sources de cette croissance. La note complémentaire 22 « Capital social » des états financiers combinés présente des renseignements supplémentaires sur le capital social du Mouvement Desjardins.

3.2 GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate par rapport aux cibles de rentabilité, aux objectifs de croissance, aux attentes des agences de notation et aux exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne et soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Au 31 décembre 2013, les ratios de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins étaient respectivement de 15,7 %, de 15,7 % et de 18,4 %. La gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'un rehaussement général du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1^{er} janvier 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible minimale de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 à 15 % et a en place des stratégies afin de respecter ses engagements en prévision de l'acquisition éventuelle des activités canadiennes de State Farm.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Le Mouvement Desjardins a développé un programme de simulation de crise. Son objectif est d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'égard de l'ensemble de ses composantes et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate en regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances et Direction financière prépare annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement, un plan de capitalisation qui lui permet d'élaborer et de mettre à jour les objectifs et les cibles de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres et, de ce fait, d'une marge de manœuvre lui permettant de poursuivre sa stratégie de croissance.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cette dernière a été mise à jour le 1^{er} janvier 2013 pour tenir compte du dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux dans le but de rendre le système financier plus sécuritaire et plus résilient en période de tension. De plus, à la suite du passage aux nouvelles exigences de Bâle III, le Mouvement Desjardins réalise des travaux visant à raffiner l'ensemble des processus et des paramètres servant au calcul du capital réglementaire.

Soulignons que l'AMF exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins, principalement par les caisses, la Fédération sur une base non consolidée, la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc., Western Financial Group Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc. et la Fiducie Desjardins inc.

Ces fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins. Certaines de ces dernières sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant les banques et les valeurs mobilières et peuvent faire l'objet de modifications et changer en fonction des activités. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable. Les détails concernant la ligne directrice et le cadre réglementaire relatif à la capitalisation de chacune des composantes du Mouvement Desjardins sont fournis à la note complémentaire 33 « Gestion du capital » des états financiers combinés.

Accord de Bâle III

Le nouveau cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Ce nouveau dispositif, conjugué à des normes internationales de liquidité, constitue un élément essentiel du programme de réforme financière mondiale. Bien que ce dernier prévoit une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'impact des nouvelles règles sur la capitalisation, l'AMF a exigé que le Mouvement Desjardins respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1a. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et du total des fonds propres, l'AMF exige que le Mouvement respecte les seuils déterminés pour 2019 dès le premier trimestre de 2014.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 que doit maintenir le Mouvement Desjardins afin de satisfaire aux exigences réglementaires de la ligne directrice est désormais de 8,5 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1a doit être supérieur à 7 %, ce qui comprend une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Enfin, le ratio du total des fonds propres doit être supérieur à 10,5 %, y compris cette réserve.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, il se verra imposer, à compter du 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de fonds propres de la catégorie 1a correspondant à 1 % des actifs pondérés en fonction des risques. Ainsi, la cible de fonds propres de la catégorie 1a du Mouvement Desjardins sera de 8 % à compter de cette date. Le Bureau du surintendant des institutions financières a statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Sous le cadre réglementaire de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, sous réserve de certaines conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. L'une des conditions énoncées par l'AMF vise le ratio du total des fonds propres, qui doit être supérieur à 11,5 % au lieu de 10,5 %, comme l'indique la ligne directrice. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées selon l'approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Cet agrément est toujours valide dans le contexte du cadre réglementaire de Bâle III.

En plus des ratios minimaux de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 de même que du ratio du total des fonds propres, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins conserve un ratio actifs/fonds propres réglementaires inférieur à 20 fois le total de ses fonds propres. Cette mesure permet de déterminer globalement la suffisance des fonds propres du Mouvement compte tenu de l'importance de son actif total, y compris de certains éléments hors bilan. Avec un ratio de 10,7 fois au 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins se situait largement en deçà de la limite fixée par l'AMF.

Le tableau qui suit présente les principales composantes des fonds propres du Mouvement Desjardins.

TABLEAU 17 – PRINCIPALES COMPOSANTES DES FONDS PROPRES

	TOTAL DES FONDS PROPRES		
	Fonds propres de la première catégorie		Fonds propres de catégorie 2
	Catégorie 1a	Catégorie 1b	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital F • Parts permanentes et de ristournes assujetties à un retrait progressif • Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Provisions collectives admissibles • Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif • Parts de qualification admissibles • Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Écarts d'acquisition • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôts différés issus essentiellement du report prospectif de pertes • Déficit de provisions 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> • Participations significatives dans des entités financières⁽²⁾ 		<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire

(1) Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

(2) Correspond à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. Le solde non déduit sera assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013. Toutefois, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G\$. Ces parts pouvaient être incluses dans les fonds propres de la catégorie 1 en vertu de Bâle II au 31 décembre 2012.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2013, les ratios de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 15,7 %, de 15,7 % et de 18,4 %. Le Mouvement Desjardins jouit donc toujours d'une excellente capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1a se situant au-dessus de l'objectif de 15 % fixé dans son plan financier 2013-2016.

Le tableau suivant présente les fonds propres, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios de fonds propres.

TABLEAU 18 – FONDS PROPRES, ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES ET RATIOS DE FONDS PROPRES

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 31 décembre 2013 ⁽¹⁾	Au 30 septembre 2013 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2012 ⁽²⁾
Fonds propres			
Fonds propres de la catégorie 1a	14 022 \$	14 174 \$	s. o.
Fonds propres de la catégorie 1	14 043	14 195	12 925 \$
Total des fonds propres	16 432	16 589	14 827
Actifs pondérés en fonction des risques			
Risque de crédit	68 548 \$	66 757 \$	57 242 \$
Risque de marché	2 648	2 759	1 644
Risque opérationnel	12 282	12 104	11 884
Ajustement en fonction du seuil	6 029	4 876	6 125
Total des actifs pondérés en fonction des risques	89 507 \$	86 496 \$	76 895 \$
Ratios de fonds propres			
Fonds propres de la catégorie 1a	15,7 %	16,4 %	s. o.
Fonds propres de la catégorie 1	15,7	16,4	16,8 %
Total des fonds propres	18,4	19,2	19,3

(1) Selon la ligne directrice émise par l'AMF en vertu de Bâle III.

(2) Selon la ligne directrice émise par l'AMF en vertu de Bâle II.

Les modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, se rapportant à la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies stipulent notamment que l'utilisation de la « méthode du corridor » n'est plus permise et que tous les écarts actuariels doivent dorénavant être comptabilisés au moment où ils surviennent. De plus, il n'est plus permis d'amortir les coûts des services passés, ce qui a pour effet d'accélérer leur comptabilisation. En contrepartie, l'IAS19 révisée permet la prise en compte des caractéristiques de partage de risques. L'impact négatif total de ces modifications sur le ratio de fonds propres de la catégorie 1a aurait été de 74 points de base au 1^{er} janvier 2013. Toutefois, cet impact initial est reporté et amorti sur une base linéaire sur la période s'étendant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, compte tenu du choix du Mouvement Desjardins de se prévaloir de la disposition transitoire prévue à cet effet par l'AMF.

Le 1^{er} mai 2012, la Fédération a obtenu le statut d'émetteur assujéti émergent auprès de l'AMF. Comme l'indique la note complémentaire 12 « Capital-social » des états financiers combinés, la Fédération a émis, en 2013, des parts ayant généré un produit net de 473 M\$, comparativement à 1 025 G\$ en 2012. Le montant maximal prévu au prospectus de cette émission a été atteint en juin 2013. Par ailleurs, le 20 décembre 2013, la Fédération a obtenu l'autorisation de l'AMF de poursuivre son programme initial et a déposé un nouveau prospectus visant l'émission de parts supplémentaires totalisant 500 M\$.

De plus le 1^{er} avril 2014, Capital Desjardins inc. prévoit procéder au rachat par anticipation de la totalité des obligations subordonnées de la série E d'un montant de 500 M\$.

Au cours du quatrième trimestre, la croissance des excédents et des réserves, de même que l'augmentation du cumul des autres éléments du résultat global ont contribué à hausser le ratio de fonds propres de la catégorie 1a de 29 et de 6 points de base respectivement. À l'inverse, la réévaluation trimestrielle du passif au titre des régimes à prestations définies a entraîné une baisse de ce ratio de 36 points de base, alors que l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques a eu pour effet de le faire diminuer de 71 points de base.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2013.

3.3 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Compte tenu de la nature des activités du Mouvement Desjardins, l'état combiné des résultats et le bilan combiné sont principalement composés de liquidités. Ses activités normales provoquent d'importantes fluctuations de ces dernières et influencent de nombreux éléments tels que les prêts, les dépôts et les valeurs mobilières. Les principales variations sont expliquées dans les paragraphes qui suivent.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 349 M\$, comparativement à une augmentation de 313 M\$ enregistrée au terme de la période correspondante en 2012. Au 31 décembre 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 1 320 M\$, par rapport à 1 669 M\$ à la même date l'année dernière.

En 2013, les activités opérationnelles ont généré des fonds de 360 M\$, en raison principalement des excédents de l'exercice de 1 969 M\$ et des augmentations de 7 122 M\$ des dépôts, de 2 777 M\$ des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et de 1 596 M\$ des engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat. Ces fonds ont été compensés en grande partie par un accroissement de 8 234 M\$ des prêts et de 3 333 M\$ des valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente. Au cours de la période correspondante en 2012, les activités opérationnelles avaient requis des fonds de 412 M\$ en raison principalement de l'augmentation de 7 663 M\$ des prêts et de la variation de 947 M\$ des autres actifs et passifs opérationnels. Ces sorties de fonds avaient été contrebalancées essentiellement par les excédents de l'exercice de 1 932 M\$ et une croissance de 6 221 M\$ des dépôts ainsi que la variation nette des passifs des contrats d'assurance et d'investissement de 769 M\$.

Les activités de financement avaient généré des fonds de 388 M\$ au terme de 2013 à la suite notamment de l'émission de 473 M\$ de parts de capital, nette des frais. À l'issue de l'exercice 2012, ces activités avaient dégagé des fonds de 687 M\$ découlant essentiellement de l'émission de 1 025 M\$ de parts de capital, nette des frais, et atténués par le remboursement de 300 M\$ d'obligations subordonnées.

Les activités d'investissement ont nécessité des fonds de 1 097 M\$ au cours de l'exercice 2013 en raison principalement de l'acquisition de 48 545 M\$ de titres disponibles à la vente, qui a été compensée essentiellement par les produits tirés de la vente et des échéances de titres disponibles à la vente, qui se sont élevés respectivement à 40 780 M\$ et à 6 980 M\$. Pour la période correspondante en 2012, ces activités avaient généré des fonds de 38 M\$ grâce notamment aux produits tirés de la vente et des échéances de titres disponibles à la vente totalisant respectivement 34 883 M\$ et 1 201 M\$ et contrebalancés par l'acquisition de 35 716 M\$ de titres disponibles à la vente.

3.4 ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins administrait et gérait, pour le compte de membres et de clients, des biens d'une valeur de 334,2 G\$, en hausse de 27,3 G\$, ou de 8,9 %, depuis le début de l'année, comparativement à une progression annuelle de 26,0 G\$, ou de 9,2 % enregistrée au 31 décembre 2012. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine s'élevaient quant à eux à 37,9 G\$ à l'issue de l'exercice 2013, par rapport à 30,9 G\$ enregistrés au 31 décembre 2012, ce qui représente une progression annuelle de 7,1 G\$, ou de 22,9 %, comparativement à une hausse de 4,2 G\$, ou de 15,6 %, à la fin de 2012.

Le Mouvement Desjardins est un acteur de premier plan parmi les grands fiduciaires et gestionnaires de patrimoine au Canada. Au 31 décembre 2013, l'encours des actifs que des membres et des clients lui ont confiés sous forme d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières, avait augmenté de 7,4 G\$, ou de 14,1 %, annuellement, pour se chiffrer à 60,0 G\$, alors qu'il affichait une croissance annuelle de 4,0 G\$, ou de 8,1 %, au 31 décembre 2012. Cet excellent résultat provient du dynamisme dont a fait preuve le Mouvement dans ce domaine. Il a su tirer profit de l'embellie de l'activité boursière au pays ainsi qu'ailleurs dans le monde. Par exemple, à la clôture de la Bourse de Toronto le 31 décembre 2013, l'indice S&P/TSX affichait une hausse annuelle de 9,6 %, comparativement à une progression de 4,0 % enregistrée à la fin de 2012.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite et qu'ils n'appartiennent pas au Mouvement Desjardins, mais plutôt à ses membres et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné.

TABLEAU 19 – BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	7 708 \$	6 442 \$	8 006 \$
Fonds de placement ⁽¹⁾	30 241	24 434	18 694
Total des biens sous gestion	37 949 \$	30 876 \$	26 700 \$
Biens sous administration			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	265 676 \$	261 260 \$	247 239 \$
Fonds de placement ⁽¹⁾	68 569	45 696	33 743
Total des biens sous administration	334 245 \$	306 956 \$	280 982 \$

(1) Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins met des instruments de crédit à la disposition de ses membres et de ses clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire et les garanties et lettres de crédit de soutien. Les risques qui leur sont associés sont gérés selon les mêmes règles rigoureuses que celles qui sont appliquées aux éléments du bilan combiné. De l'avis de la direction, aucun risque inhabituel ne découle de ces éléments hors bilan.

Ces instruments exposent le Mouvement Desjardins à des risques de crédit et de liquidité. La gestion de ces risques est décrite aux pages 60 à 64 et 67 à 71, respectivement, de ce rapport de gestion. Le tableau 22 indique les montants contractuels des instruments de crédit selon leur durée restante. Puisque plusieurs de ces instruments viendront à échéance ou seront résiliés sans nécessiter de sorties de fonds, les montants contractuels de ces engagements ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs.

La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

TABLEAU 20 – INSTRUMENTS DE CRÉDIT SELON LES ÉCHÉANCES

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013				2012	2011
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total	Total
Engagements de crédit	58 714 \$	6 818 \$	52 \$	65 584 \$	61 360 \$	55 704 \$
Lettres de crédit documentaire	77	1	—	78	57	51
Garanties et lettres de crédit de soutien	697	170	2	869	849	682
Total des instruments de crédit	59 488 \$	6 989 \$	54 \$	66 531 \$	62 266 \$	56 437 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Mouvement Desjardins a pris des engagements contractuels en vertu desquels il doit effectuer des paiements futurs à l'égard d'emprunts, d'obligations subordonnées et de contrats de location. Les emprunts et les obligations subordonnées sont présentés au bilan combiné, alors que les autres engagements contractuels, y compris les engagements de crédit et les contrats de location, ne le sont pas. Les notes complémentaires 8 « Valeurs mobilières », 18 « Autres passifs – Autres », 19 « Obligations subordonnées » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés contiennent des renseignements sur ces engagements contractuels.

ACTIFS REÇUS EN GARANTIE

Le Mouvement Desjardins reçoit et réaffecte des actifs financiers en garantie à la suite de transactions de valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et de valeurs mobilières empruntées. Ces transactions sont conclues dans des conditions normales. La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des détails supplémentaires sur les actifs reçus en garantie.

AUTRES ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et ses clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer son capital. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini et leurs activités sont souvent limitées. Elles servent parfois à isoler juridiquement les actifs financiers qu'elles détiennent par rapport à l'organisation cédante. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement s'il en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées sont fournis ci-dessous.

Fiducies de véhicules d'actif cadre (VAC)

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts économiques dans des fiducies VAC qui sont des entités structurées non incluses dans le bilan combiné. Ces fiducies effectuent des transactions liées à des actifs synthétiques, des actifs inadmissibles et des actifs traditionnels liés au portefeuille de BTAA. Le Mouvement a conclu plusieurs transactions de natures diverses visant à réduire le risque de ce portefeuille, de la facilité de financement de marge (FFM) qui y est rattachée et des autres titres restructurés. La mise en place de couvertures sur des indices de crédit visant une portion significative des portefeuilles des VAC, l'acquisition d'une protection à l'égard des engagements du Mouvement en vertu de la FFM et la vente de divers portefeuilles restructurés ont réduit de façon très importante le risque lié à ces portefeuilles.

Ces fiducies disposaient d'actifs s'élevant à environ 13 818 M\$ au 31 décembre 2013 et ne possédaient aucuns capitaux propres. Au 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins avait une FFM de 1 193 M\$ et détenait des billets d'une juste valeur de 1 630 M\$, par rapport à des montants respectifs de 1 193 M\$ et de 1 705 M\$ au 31 décembre 2012. La somme de ces montants représente le risque maximal de perte relativement aux VAC si l'on exclut l'effet de la stratégie de couverture économique. La note complémentaire 8 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés contient plus de renseignements à ce sujet.

Titrisation

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires LNH assujéti à la *Loi nationale sur l'habitation* pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 10 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés fournit plus de renseignements sur les actifs financiers cédés par le Mouvement Desjardins dans le cadre des opérations de titrisation.

Pour procéder à ces opérations de titrisation, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis les cède à l'entité structurée en échange d'une contrepartie monétaire. Cette entité finance ces achats par l'émission d'OHC à l'intention des investisseurs. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux titres cédés. De ce fait, les prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné et un passif est comptabilisé. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la SCHL liée à la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation.

Au 31 décembre 2013, l'encours des TH LNH émis par le Mouvement Desjardins et vendus à la FCH totalisait 5,4 G\$, comparativement à un montant de 5,0 G\$ au 31 décembre 2012. Par contre, certaines opérations de titrisation conclues avant le 1^{er} janvier 2010 font l'objet d'une décomptabilisation compte tenu du choix du Mouvement d'appliquer de manière prospective les dispositions relatives à la décomptabilisation. Au moment du transfert, ces opérations ont donc été comptabilisées à titre de ventes et le Mouvement conserve certains droits relatifs aux marges d'intérêt excédentaires, qui constituent des droits conservés, et il assume la responsabilité de la gestion des prêts hypothécaires cédés. L'encours total de ces actifs originaux transférés et décomptabilisés était de 154 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 562 M\$ à la fin de 2012. Les actifs correspondant aux droits conservés que le Mouvement Desjardins continue à comptabiliser relativement à ces opérations s'élevaient à 1 M\$ au 31 décembre 2013, par rapport à 7 M\$ au 31 décembre 2012, et aucun passif de gestion n'avait été pris en charge, comparativement à 1 M\$ au 31 décembre 2012. Ces actifs et passifs sont comptabilisés lors du transfert des prêts aux postes « Autres actifs – Autres » et « Autres passifs – Autres » du bilan combiné. Ces opérations viendront à échéance au plus tard le 31 décembre 2014.

4.0 GESTION DES RISQUES

4.1 GESTION DES RISQUES

Les zones ombragées de cette section présentent les renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 31 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque environnemental et au risque lié à l'environnement réglementaire et juridique. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses employés et de ses gestionnaires.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. Il vise également à se donner, au moyen de son Cadre de gestion intégrée des risques, un encadrement prudent et approprié qui respecte les principes d'imputabilité et d'indépendance reconnus.

L'appétit et la tolérance au risque sont des composantes importantes de ce cadre de gestion et permettent de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance au risque servent ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque. Ce cadre prévoit un système d'indicateurs de risque qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins correspond au degré d'appétit et de tolérance au risque désiré par la haute direction et le conseil d'administration étant donné la mission, la vision et les valeurs du Mouvement. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance au risque, qui doit refléter les objectifs stratégiques et financiers du Mouvement Desjardins.

Le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins englobe également l'infrastructure opérationnelle ainsi que la structure de gouvernance relative à la gestion des risques, qui sont soutenues par l'ensemble des règles explicites ou implicites, des valeurs et des façons de penser et d'agir qui ont cours dans l'organisation. Ce cadre favorise les échanges entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses entités réglementées.

Par ailleurs, compte tenu de la désignation du Mouvement Desjardins en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), l'AMF lui demande de suivre les recommandations du Conseil de stabilité financière selon lesquelles toute institution d'importance systémique doit élaborer un plan de retour à la viabilité. Une première version de ce plan est prévue pour décembre 2014. Cet élément s'ajoute au Cadre de gestion intégré des risques.

Afin de promouvoir une saine gestion des risques et d'accroître les capacités en la matière, des séances de formation sont tenues régulièrement. Par l'entremise d'un plan de formation continue, l'organisation souhaite poursuivre l'actualisation des connaissances des membres des instances qui y participent.

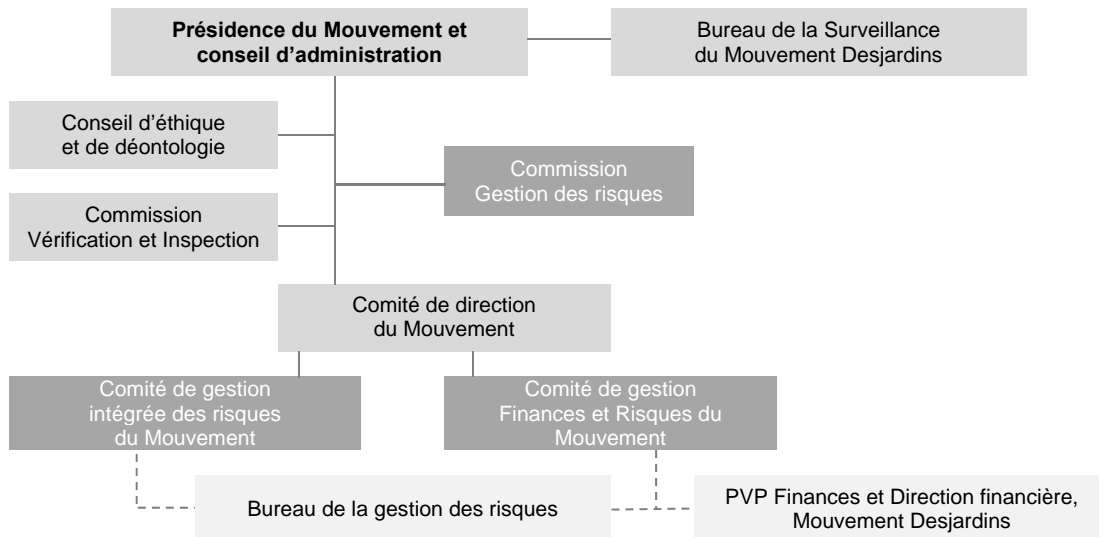
PRINCIPES DIRECTEURS DE LA GESTION DES RISQUES

Les principes directeurs de la gestion des risques sous-tendent les fondements du Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins, en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de projets à forte incidence financière.

GOVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins. Voici les principales instances de ce dernier en matière de gestion des risques :



Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Le conseil d'administration est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités. Il est notamment appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection et le conseil d'éthique et de déontologie. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent aux pages 189 à 206 de la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2013 du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins doit notamment formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des politiques de gestion des risques et voir à ce qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Pour l'appuyer dans l'exercice de ses responsabilités en matière de gestion des risques, le comité de direction dispose de deux comités, soit le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion Finances et Risques, qui sont composés de responsables de fonctions stratégiques et d'experts du Mouvement. Ces comités sont eux-mêmes soutenus par des sous-comités spécialisés dans des volets particuliers de la gestion des risques.

Le Bureau de la gestion des risques du Mouvement remplit une fonction stratégique et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques, tout en assurant sa pérennité. Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'activité, de recommander et d'établir des politiques de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques appropriés pour cibler les risques importants à l'échelle du Mouvement. Le suivi et la surveillance des différents risques constituent une responsabilité commune au sein du Mouvement, et elle est assumée notamment par les équipes responsables de la conformité réglementaire et de la gouvernance financière. Ces dernières agissent en complémentarité avec les responsables de la gestion des risques pour assurer une prestation de services adaptée à l'accroissement des exigences réglementaires.

Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins est un organisme indépendant et objectif, de conseil et d'assurance. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance. En outre, il surveille et conseille la direction dans son devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des filiales et des composantes du Mouvement de même que celles qui sont liées à l'audit et à l'inspection du réseau des caisses.

IDENTIFICATION, MESURE ET COMMUNICATION DES RISQUES

Identification des risques

Le Mouvement Desjardins dispose d'un processus visant à recenser l'ensemble des risques existants et émergents au sein de l'organisation. Le registre des risques du Mouvement Desjardins établit les principales catégories et sous-catégories connexes des risques que prend et subit le Mouvement. L'objectif est de s'assurer que tous les risques susceptibles d'avoir une incidence sur le Mouvement sont répertoriés et considérés.

Mesures des risques

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise intégrés à l'ensemble de l'organisation. Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, sur la rentabilité et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions difficiles. Les résultats de ces analyses permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque.

Communication des risques

Des rapports d'information sur les risques importants sont produits périodiquement et présentés au comité de gestion intégrée des risques, au comité de gestion Finances et Risques, au comité d'exploitation du Mouvement, au comité de direction du Mouvement, à la commission Gestion des risques, à la commission Vérification et Inspection et au conseil d'administration. Ces rapports fournissent l'information pertinente sur l'évolution des principaux indicateurs de risque ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ces rapports incluent les derniers développements en matière de gestion des risques de manière à s'assurer que les instances reçoivent en temps opportun une information pratique et prospective sur les risques importants.

De plus, compte tenu de la désignation du Mouvement Desjardins en tant qu'IFIS-I, cette évolution de la divulgation sera accentuée avec l'atteinte, au cours des prochaines années, de la conformité aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui renforcera la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. La conformité à ces principes facilitera la mise en place des recommandations du Conseil de stabilité financière à l'égard de la divulgation énoncées dans le document *Enhancing The Risk Disclosures of Banks* publié le 29 octobre 2012.

ACCORD DE BÂLE SUR LES FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation internationale des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques; le deuxième porte sur la surveillance prudentielle; et finalement, le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Conformément à la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées présentement selon l'approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Cette disposition sert notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en lien avec les saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces nouvelles règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles relatives à la gestion des risques. Outre les changements apportés quant au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, Bâle III a, en vertu du pilier 2, mis en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au pilier 3 ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son cadre de gestion des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital », aux pages 51 à 53.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 66,3 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2013, comparativement à 67,4 % à la fin de 2012. De plus, il est exposé par divers autres engagements dont les lettres de crédit et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et sur les valeurs mobilières.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les regroupent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'une latitude en matière d'encadrement et d'approbation ainsi que des structures et des outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent.

Afin d'assister les unités relativement à ce dernier aspect, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son cadre de gestion des risques permet une gestion efficace qui demeure saine et prudente.

Le Mouvement Desjardins dispose d'un Bureau de la gestion des risques comprenant notamment deux vice-présidences qui assurent principalement la gestion du risque de crédit. Ces vice-présidences se partagent les responsabilités en fonction des grandes activités, soit l'approbation, la quantification, le suivi et la reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Cet encadrement définit les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

Des unités d'approbation et de gestion du risque de crédit assument les responsabilités d'octroi, de gestion et d'encadrement spécifiques à leurs produits et à leurs activités. Ces unités établissent leurs propres politiques et pratiques adaptées à leurs produits et à leurs clientèles dans le respect des politiques générales régissant l'ensemble des activités de crédit.

L'ensemble de ces encadrements, politiques et pratiques permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Octroi du crédit

L'approbation des dossiers provenant du réseau relève d'abord de la responsabilité des caisses, de leurs centres financiers aux entreprises et des autres centres d'affaires en contact avec la clientèle. Certaines limites d'autorisation sont établies, et l'octroi de prêts d'un montant supérieur à ces limites est approuvé par le Bureau de la gestion des risques du Mouvement.

Des professionnels sont regroupés au sein de deux vice-présidences assurant la gestion du risque de crédit selon le type de clientèle concernée. Leurs compétences, leurs responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses qu'ils doivent réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

Clientèle de détail

Les portefeuilles de la clientèle de détail sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit aux particuliers et de prêts aux petites entreprises. Pour évaluer le risque des activités de crédit liées aux particuliers et aux petites entreprises, des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés.

Ces systèmes sont conçus à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et à partir des produits utilisés, y compris le type de sûreté offerte, afin d'estimer le risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale, mais aussi par la suite, lorsque l'évaluation en continu du risque du portefeuille se fait par la notation comportementale calculée sur la base des données transactionnelles des membres emprunteurs. Une réactualisation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue, et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs.

Des paramètres de risque sont déterminés pour chacune des catégories d'exposition analysées et permettent d'établir des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut pour les expositions regroupées en lots ayant des caractéristiques semblables.

La probabilité de défaut attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations, tandis que la perte en cas de défaut correspond à l'importance de la perte pouvant être réalisée advenant le défaut de l'emprunteur. L'exposition en cas de défaut représente, quant à elle, le montant susceptible d'être utilisé advenant un défaut.

Les unités responsables du processus de développement s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance des systèmes de notation et des modèles internes. Ceux-ci sont validés par une unité indépendante du processus de développement de façon à s'assurer de leur intégrité sur le plan conceptuel et à vérifier s'ils tiennent convenablement compte de tous les risques importants. Cette validation est exécutée lorsque le modèle est mis en place initialement et tous les ans par la suite ainsi que lorsque des changements importants y sont apportés. Une politique détermine les événements qui exigent une validation de la part de l'unité indépendante, les systèmes de notation et les modèles internes visés ainsi que la portée et la nature de ses travaux.

Prêts aux entreprises

L'octroi du crédit aux entreprises est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier dans le cadre de laquelle chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Ces cotes sont attribuées individuellement à la suite d'un examen détaillé des caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de l'entreprise. Pour les principaux portefeuilles commerciaux, le dispositif de notation comprend 19 cotes regroupées en 12 échelons et représentant chacune un niveau de probabilité de défaut.

Le tableau 21 présente une comparaison des cotes internes avec celles des agences externes.

TABLEAU 21 – COTES SELON LE NIVEAU DE RISQUE

Cotes	Moody's	S&P	Description
1 à 2	Aaa à Aa3	AAA à AA-	De première qualité
2,5	A1 à A3	A+ à A-	
3 à 4	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	
4,5 à 5,5	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	De qualité inférieure
6 à 7,5	B1 à Caa1	B+ à CCC+	
8 et 9	Caa2 à C	CCC à C-	
10 à 12	D	D	Prêts douteux ou en défaillance

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements figurant au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les montants présentés sont ceux ayant été calculés avant l'incidence de la provision pour pertes sur créances.

TABLEAU 22 – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013		2012	
Prêts – Aux entreprises et aux gouvernements				
De première qualité	10 947 \$	36,5 %	10 685 \$	37,4 %
De qualité inférieure	18 572	61,9	17 375	60,9
Prêts douteux ou en défaillance	494	1,6	484	1,7
Total	30 013 \$	100,0 %	28 544 \$	100,0 %

Les caractéristiques de chaque emprunteur sont analysées à l'aide de modèles qui s'appuient sur des historiques de données internes et externes prenant en compte les particularités des secteurs économiques où il évolue et la performance d'entreprises comparables. Ces analyses sont effectuées à l'aide de systèmes permettant des comparaisons quantitatives et sont complétées par l'appréciation professionnelle des intervenants au dossier.

L'utilisation des résultats des notations internes et des estimations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et des niveaux d'autorisation de dossiers, les différents types de suivi à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité des risques du portefeuille.

Atténuation des risques de crédit

Dans ses opérations de prêt, le Mouvement Desjardins obtient, s'il la juge nécessaire, une garantie pour la facilité d'emprunt du membre ou du client établie d'après une évaluation de sa solvabilité. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, de la trésorerie, des titres de gouvernements ou des actions. Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2013, les prêts du Mouvement Desjardins garantis et/ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics représentaient 28,1 % du total des prêts bruts, comparativement à 30,4 % à la fin de 2012. Des politiques et des procédures adaptées à chacun des produits décrivent les exigences relatives à l'évaluation des sûretés, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi.

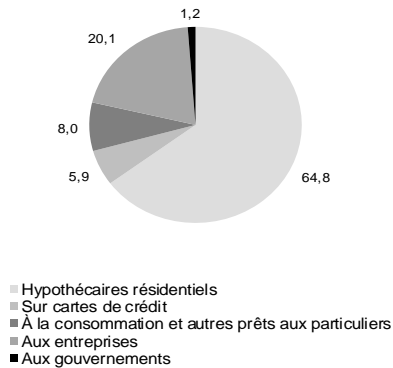
Au besoin, le Mouvement Desjardins utilise des mécanismes de partage des risques avec d'autres institutions financières tels que la syndication de prêts.

Les prêts du Mouvement Desjardins sont consentis dans une proportion de 93,2 % au Québec, de 6,6 % dans les autres provinces canadiennes et de 0,2 % aux États-Unis.

La multitude d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de la plupart des sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement du Mouvement.

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre 2013
(en %)



Le graphique ci-dessus présente la répartition des prêts par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible. Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le Bureau de la gestion des risques du Mouvement détermine les montants maximaux d'exposition par contreparties et par émetteurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, S&P et Fitch). Le Mouvement l'utilise pour établir les limites d'exposition et pour calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Les quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'Autorité des marchés financiers et le Bureau du surintendant des institutions financières.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents paliers gouvernementaux canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Par ailleurs, le Mouvement n'est pas exposé directement à la dette souveraine de la Grèce, du Portugal, de l'Italie, de l'Irlande et de l'Espagne et son exposition aux institutions financières européennes et américaines est faible.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel.

Le Mouvement Desjardins limite le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties ont une cote de crédit se situant entre AAA et A-. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Le Mouvement Desjardins limite également le risque de crédit lié à certaines contreparties en concluant des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions des transactions. Ces ententes sont des contrats juridiques liant les contreparties entre elles. La majorité des ententes du Mouvement prévoit l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Si l'on tient compte des accords généraux de compensation, le solde pondéré en fonction du risque de tous les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2013 se situait à 318 M\$, comparativement à 344 M\$ au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, le montant des sûretés que le Mouvement aurait dû fournir advenant une décote était marginal, puisque la valeur de remplacement de la majorité de ses contrats était positive.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

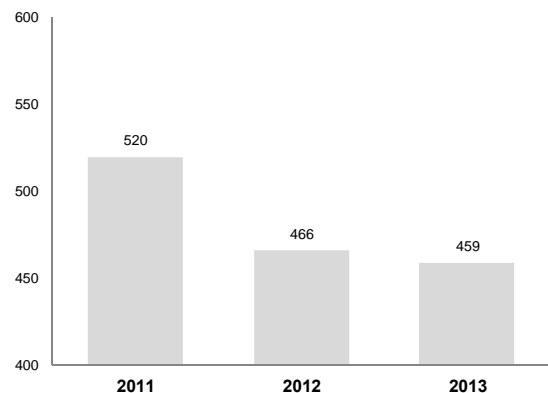
Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide, s'il y a lieu, des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

PRÊTS DOUTEUX BRUTS

(en M\$)



Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 459 M\$, en légère baisse de 7 M\$ depuis le 31 décembre 2012. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,33 % au terme de l'exercice 2013, soit une amélioration par rapport au ratio de 0,35 % enregistré au 31 décembre 2012.

Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 133 M\$ au 31 décembre 2013, ont permis d'obtenir un taux global de couverture de 29,0 % du portefeuille de prêts douteux bruts, alors que ce ratio était de 29,6 % au 31 décembre 2012.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 285 M\$ au 31 décembre 2013, en légère hausse par rapport à celle de 281 M\$ qui avait été enregistrée à la fin de 2012. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 101 M\$ au 31 décembre 2013 a été comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » du bilan combiné, soit le même montant qui avait été enregistrée au 31 décembre 2012. La provision collective reflète la meilleure estimation de la direction quant aux provisions pour pertes sur prêts qui n'ont pas encore été désignés comme étant des prêts douteux sur le plan individuel. Ces résultats confirment le bon comportement de l'ensemble du portefeuille.

Les méthodes d'évaluation des provisions individuelles et collective, ainsi que la méthode de détermination d'un prêt déprécié sont décrites à la section 5.4 « Méthodes comptables critiques et estimations – Dépréciation d'actifs financiers », aux pages 80 et 81 de ce rapport de gestion.

Les tableaux 23 et 24 présentent les prêts douteux par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que le taux de couverture individuelle de ces prêts.

TABLEAU 23 – PRÊTS DOUTEUX PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013				2012	2011	
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts		Provisions individuelles pour pertes sur prêts	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	
Hypothécaires résidentiels	91 389 \$	136 \$	0,15 %	14 \$	122 \$	116 \$	120 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 549	75	0,38	25	50	53	52
Aux entreprises et aux gouvernements	30 013	248	0,83	94	154	159	189
Total	140 951 \$	459 \$		133 \$	326 \$	328 \$	361 \$
En pourcentage des prêts bruts			0,33 %		0,23 %	0,25 %	0,29 %

TABLEAU 24 – TAUX DE COUVERTURE INDIVIDUELLE

Au 31 décembre
(en pourcentage)

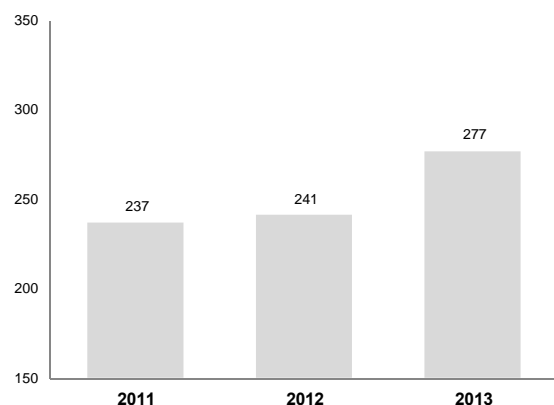
	2013	2012	2011
Hypothécaires résidentiels	10,3 %	10,1 %	9,1 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	33,3	36,9	42,2
Aux entreprises et aux gouvernements	37,9	37,2	36,6
Taux de couverture du portefeuille de prêts douteux	29,0	29,6	30,6

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances du Mouvement Desjardins s'est élevée à 277 M\$ pour l'année 2013, en hausse de 36 M\$, par rapport à la période correspondante en 2012. Cette variation s'explique par la croissance du portefeuille de prêts. Cette dotation est composée en totalité de la provision pour pertes sur prêts de 277 M\$ pour l'exercice 2013, comparativement à une provision pour perte sur prêts de 232 M\$ et à des engagements hors bilan de 9 M\$ pour 2012. La charge relative à la provision pour pertes sur prêts a représenté 0,20 % des prêts bruts moyens, soit un pourcentage similaire à celui de 2012.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en M\$)



RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Il est également exposé à ce risque en raison de ses activités de négociation. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale composante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient aux fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

Une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau 25 présente l'incidence potentielle avant impôts, en ce qui concerne le portefeuille autre que de négociation, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins.

TABLEAU 25 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013		2012	
	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(44) \$	(206) \$	5 \$	(96) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	31	239	(26)	41

(1) Représente la sensibilité du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

(2) Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de l'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, y compris les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Globalement, l'exposition du Mouvement Desjardins à ce risque est faible, car la majorité des opérations sont effectuées en dollars canadiens. Toutefois, dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent devoir s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Afin de s'assurer de bien contrôler ce risque et de limiter leur exposition, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et est encadrée par une politique spécifique. Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné.

Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau 26 présente la VaR globale des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de prix des actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de change représentent les trois catégories de risques auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

TABLEAU 26 – VAR PAR CATÉGORIES DE RISQUES (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)

(en millions de dollars)

	Au 31 décembre 2013			Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013			Au 31 décembre 2012			Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012		
	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,1 \$	0,1 \$	0,6 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,2 \$	0,4 \$	0,1 \$	0,2 \$	0,4 \$	0,1 \$
Change	0,1	0,1	1,0	—	—	—	0,1	0,1	—	0,1	0,1	—
Taux d'intérêt	3,3	2,9	5,2	1,5	1,9	1,9	3,0	7,8	1,1	3,0	7,8	1,1
Effet de diversification ⁽¹⁾	(0,2)	(0,2)	s. o. ⁽²⁾	s. o. ⁽²⁾	(0,2)	(0,2)	(0,3)	s. o. ⁽²⁾	s. o. ⁽²⁾	(0,3)	s. o. ⁽²⁾	s. o. ⁽²⁾
VaR globale	3,3 \$	2,9 \$	5,1 \$	1,5 \$	1,9 \$	1,9 \$	3,0 \$	7,7 \$	1,1 \$	3,0 \$	7,7 \$	1,1 \$

(1) Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR par catégories de risques de marché et la VaR globale.

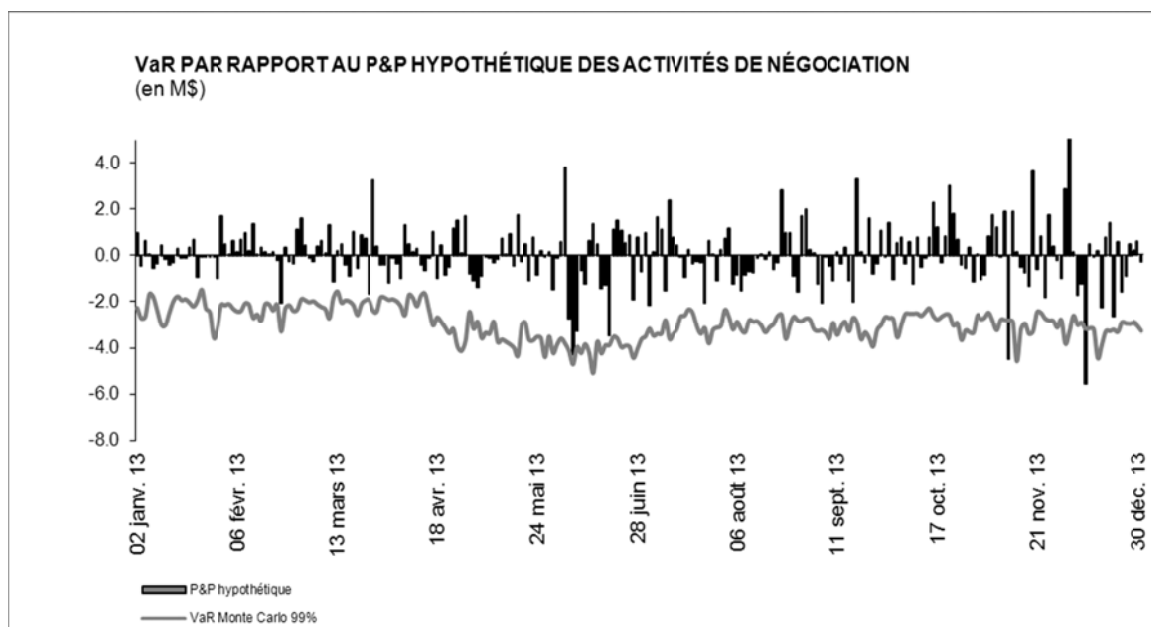
(2) Sans objet : le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

Contrôle ex post

Un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de valider le modèle de VaR utilisé.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les profits et pertes liés à ces activités. Il y a eu deux dépassements du P&P hypothétique au cours de 2013. Ces dépassements sont attribuables aux variations significatives des données de marché.



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes.

L'approche servant à évaluer le risque lié à des événements peu probables, mais plausibles, exige l'utilisation, à des intervalles réguliers, d'un programme de simulations de crise (analyses de sensibilité, scénarios historiques et scénarios hypothétiques). Les résultats de ces simulations sont analysés conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations de crise est révisé périodiquement afin de s'assurer qu'il demeure d'actualité.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement et ses composantes ont établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforcera les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR) et du ratio de liquidité à long terme (NSFR). Le Comité de Bâle a publié récemment un échéancier et des directives aux fins de la mise en application graduelle du ratio LCR à partir de 2015. Les règles relatives à la mise en application des exigences liées au ratio NSFR sont toujours à l'étude et devraient entrer en vigueur en 2018. Dans le cadre de sa politique sur la gestion du risque de liquidité, le Mouvement Desjardins suit déjà ces deux ratios sur une base régulière et entend respecter les nouvelles normes au moment de leur entrée en vigueur.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

Soulignons que des mécanismes sont en place en vue de l'émission d'obligations sécurisées et de la titrisation de prêts assurés par la SCHL. De plus, le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidité réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doivent maintenir le réseau des caisses, la Fédération sur une base consolidée et la Caisse centrale Desjardins sont spécifiquement prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par le secteur de la Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios permettent d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise, de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins et d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Actifs liquides

Le tableau 27 présente un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins qui constituent les réserves de ce dernier disponibles en cas de crise. Ces données excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance du Mouvement, ceux-ci étant engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement Desjardins. Au 31 décembre 2013, les actifs liquides non grevés représentaient 8 % du total de l'actif du Mouvement Desjardins, à l'exclusion de celui des filiales d'assurance. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison d'exigences réglementaires ou de politiques internes.

TABLEAU 27 – ACTIFS LIQUIDES⁽¹⁾

Au 31 décembre 2013
(en millions de dollars)

	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	237 \$	— \$	237 \$	— \$	237 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, provinces au Canada, corps municipaux au Canada, corps scolaires et publics au Canada, administrations publiques à l'étranger	22 335	7 102	29 437	16 889	12 548
Autres titres au Canada	2 825	29	2 854	438	2 416
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	52	271	323	952	(629)
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	138	—	138	—	138
Total	25 587 \$	7 402 \$	32 989 \$	18 279 \$	14 710 \$

(1) Excluant les actifs détenus par les filiales d'assurance.

TABLEAU 28 – ACTIFS LIQUIDES PAR ENTITÉS⁽¹⁾

Au 31 décembre 2013
(en millions de dollars)

	Total des actifs liquides
Caisse Centrale Desjardins	8 228 \$
Réseau des caisses	6 674
Autres entités	18 087
Total	32 989 \$

(1) Excluant les actifs détenus par les filiales d'assurance.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

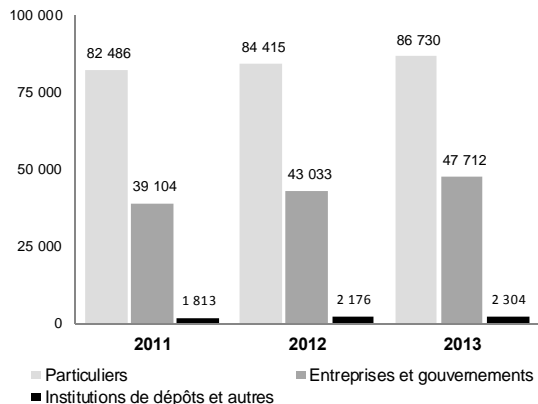
Le Mouvement Desjardins dispose d'un plan de contingence relatif à la liquidité prévoyant notamment la mise en place d'un comité de crise interne investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère les sources de liquidités disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique.

SOURCES DE REFINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. Le total des dépôts présentés au bilan combiné s'élevait à 136,7 G\$ au 31 décembre 2013, en hausse de 7,1 G\$ depuis le 31 décembre 2012. Cette croissance est principalement attribuable aux dépôts des particuliers et aux emprunts sur les marchés qui constituent les catégories privilégiées par le Mouvement Desjardins. De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de refinancement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Refinancement en fonds par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes et excluent les dépôts des membres.

DÉPÔTS PAR CATÉGORIES

(en M\$)

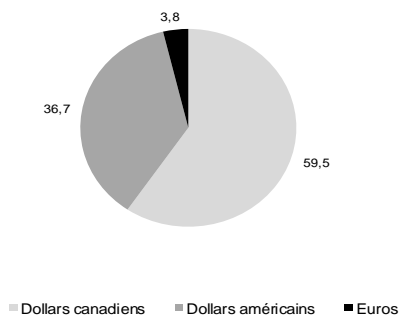


REFINANCEMENT EN FONDS PAR DEVISES

Emprunts sur les marchés et obligations subordonnées

Au 31 décembre 2013

(en %)



Programmes et stratégies de refinancement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale Desjardins répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité. Une politique sur la suffisance et l'administration des liquidités et une politique de gestion du refinancement encadrent ses activités. En 2013, la Caisse centrale Desjardins a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement Desjardins grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie, à la solidité de ses refinancements institutionnels et à l'apport du réseau des caisses.

En vue de bénéficier d'un refinancement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Caisse centrale Desjardins maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH assujetti à la *Loi nationale sur l'habitation*. De plus, pour s'assurer d'un refinancement stable, la Caisse centrale Desjardins diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Caisse centrale Desjardins sont les suivants :

TABLEAU 29 – PRINCIPAUX PROGRAMMES DE REFINANCEMENT

Au 31 décembre 2013

Programme de refinancement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme	5 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	5 milliards d'euros ⁽¹⁾
Billets à court terme (européens)	1 milliard d'euros
Billets à court terme (américains)	7 milliards de dollars US
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

(1) Ce montant maximal autorisé couvre le Programme d'obligations sécurisées structuré et le Programme d'obligations sécurisées législatif de la Caisse centrale Desjardins.

La Caisse centrale Desjardins a par ailleurs participé en 2013 à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH assujéti à la *Loi nationale sur l'habitation*. Le montant total des actifs, qu'elle a titrisés au moyen de ce programme a été de 1,7 G\$ pour l'exercice financier 2013. La Caisse centrale Desjardins a également émis 2,2 G\$ de billets à moyen terme sur le marché canadien et 500 M\$ US par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises durant la même période. Soulignons par ailleurs qu'elle a obtenu, le 29 janvier 2014, l'accréditation de la SCHL pour son programme d'obligations sécurisées législatif.

Le montant total des billets à moyen terme de la Caisse centrale Desjardins s'élevait à 14,8 G\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 10,8 G\$ au 31 décembre 2012. Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations subordonnées totalisait 3,1 G\$ au 31 décembre 2013 et 2012.

Également le 1^{er} avril 2014, Capital Desjardins inc. prévoit procéder au rachat par anticipation de la totalité des obligations subordonnées de la série E d'un montant de 500 M\$.

De plus, afin de compléter son refinancement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis en 2013 des parts de capital pour un montant de 473 M\$, net des frais d'émission, et a ainsi atteint 1,5 G\$ pour ce programme au 31 décembre 2013. Par ailleurs, le 20 décembre 2013, la Fédération a obtenu l'autorisation de l'AMF de poursuivre son programme initial et a déposé un nouveau prospectus visant l'émission de parts supplémentaires totalisant 500 M\$.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

Le maintien de cotes de crédit concurrentielles par le Mouvement Desjardins joue un rôle important pour l'accès aux sources de financement de gros, pour l'obtention d'un coût de financement avantageux et pour le renforcement de la crédibilité et de la notoriété du Mouvement auprès des investisseurs institutionnels et des contreparties.

Les agences de notation analysent principalement le Mouvement Desjardins sur une base cumulée puisque les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins, émetteur pleinement assujéti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujéti émergent, sont adossées à sa solidité financière. Les agences reconnaissent sa solide capitalisation, la stabilité de ses excédents d'exploitation, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs.

Au cours du premier trimestre de 2013, Moody's a abaissé les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. de même que celles de cinq autres institutions financières canadiennes. Cette agence a indiqué que sa décision découlait essentiellement de la situation économique canadienne, qui montre des signes préoccupants, comme le niveau élevé d'endettement des ménages et les prix élevés du marché immobilier. Moody's a aussi précisé que les institutions financières sont plus vulnérables que par le passé aux risques baissiers qui pèsent sur l'économie canadienne. La direction du Mouvement Desjardins est d'avis que cette décision tient davantage de l'inquiétude manifestée par cette agence à l'égard de la situation économique canadienne que de préoccupations envers la qualité du portefeuille de prêts ou du bilan du Mouvement.

Au cours des trimestres suivants, les quatre agences de notation ont confirmé les cotes de crédit des titres émis par le Mouvement Desjardins. De plus, les perspectives assorties à ces cotes sont stables.

À la suite de l'annonce, le 15 janvier 2014, de la conclusion d'une entente visant l'acquisition des activités canadiennes de la mutuelle State Farm par le Mouvement Desjardins, Standard & Poor's, Moody's et DBRS ont indiqué que les cotes de crédit du Mouvement demeuraient inchangées.

Le 24 janvier 2014, Fitch a confirmé les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc., de même que celles de six grandes banques canadiennes. L'agence a mentionné que ces institutions financières sont bien positionnées pour faire face à une détérioration du marché immobilier et des conditions de crédit aux consommateurs grâce à la stabilité de leurs excédents, une bonne qualité du crédit, d'excellentes positions de financement et de liquidité et de solides ratios de capital. Le 27 janvier 2014, Moody's a de nouveau confirmé les cotes de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc., assorties d'une perspective stable.

La Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc. bénéficient ainsi de cotes de crédit qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

TABLEAU 30 – COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Caisse centrale Desjardins				
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles constituent des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs et ont une incidence sur les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins. Ces obligations sont comptabilisées au bilan combiné ou hors bilan.

Le tableau 31 présente les passifs financiers ainsi que les éléments hors bilan par échéances résiduelles contractuelles. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

TABLEAU 31 – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES PAR ÉCHÉANCES

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

2013	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Dépôts	51 000 \$	40 933 \$	48 611 \$	206 \$	140 750 \$
Acceptations	—	985	—	—	985
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 283	250	209	34	7 776
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	9 579	—	—	9 579
Obligations subordonnées	—	174	712	3 285	4 171
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 768	1 018	—	—	3 786
Autres passifs financiers	110	1 535	177	49	1 871
Instruments financiers dérivés avec règlement net	—	42	428	61	531
Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	—	5 399	297	36	5 732
Flux monétaires à payer provenant des actifs	—	7 735	3 903	36	11 674
Éléments hors bilan					
Engagements de crédit	24 221	34 493	6 818	52	65 584
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres	1 302	842	—	—	2 144
Lettres de crédit documentaire	76	1	1	—	78
Garanties et lettres de crédit de soutien	467	230	170	2	869
Swaps sur défaillance de crédit	—	—	545	—	545
<hr/>					
2012	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Dépôts	46 100 \$	42 415 \$	44 599 \$	338 \$	133 452 \$
Acceptations	—	841	—	—	841
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	4 790	131	44	18	4 983
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	1	7 982	—	—	7 983
Obligations subordonnées	—	175	746	3 425	4 346
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	1 752	797	—	—	2 549
Autres passifs financiers	31	1 704	89	2	1 826
Instruments financiers dérivés avec règlement net	—	167	265	13	445
Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	—	4 896	1 422	—	6 318
Flux monétaires à payer provenant des actifs	—	4 420	2 737	—	7 157
Éléments hors bilan					
Engagements de crédit	22 576	32 660	6 103	21	61 360
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres	1 052	1 325	—	—	2 377
Lettres de crédit documentaire	55	1	1	—	57
Garanties et lettres de crédit de soutien	435	233	143	38	849
Swaps sur défaillance de crédit	—	10	549	—	559

(1) Les instruments financiers dérivés avec règlement brut comprennent tant les flux monétaires des instruments financiers dérivés provenant des passifs que ceux à payer provenant des actifs. Les sorties de fonds contractuelles relatives aux instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds qui ne sont pas incluses dans ce tableau.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs et se soldant par des pertes, la non-atteinte des objectifs ou un impact négatif sur la réputation.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparties. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation, de dysfonctionnements des systèmes ainsi que de problèmes dans la gestion des processus.

Cadre de gestion du risque opérationnel

L'objectif premier du cadre de gestion du risque opérationnel du Mouvement Desjardins est de maintenir ce risque à un niveau acceptable tout en privilégiant la qualité du service donné aux membres et aux clients de même que l'agilité de l'organisation. L'élaboration d'encadrements pour identifier, mesurer et suivre le risque opérationnel ainsi que divulguer les renseignements le concernant permettent d'assurer sa gestion saine et prudente.

Les pratiques en place pour favoriser une gestion efficace et proactive des événements pouvant entraîner un risque opérationnel incluent, entre autres, celles qui ont trait à l'évaluation des risques, à la gestion des risques liés à l'impartition, à la gestion des risques technologiques, à la protection de l'information, aux couvertures d'assurance de même qu'à la continuité des affaires et à la gestion de crise.

Le cadre de gestion du risque opérationnel est révisé périodiquement selon les attentes des autorités réglementaires et les pratiques reconnues par l'industrie.

Gestion de la continuité des affaires et gestion de crise

Le Mouvement Desjardins dispose d'un programme de continuité des affaires qui vise à assurer le maintien, pour ses membres et ses clients, de la prestation des services liés aux opérations essentielles en cas d'interruption des activités, de panne des systèmes ou de crise.

Gestion des risques informationnels

Conscient de l'importance de la protection de l'information, le Mouvement Desjardins a mis en place un programme de gestion des risques informationnels ainsi qu'un programme de formation et de sensibilisation visant à protéger les renseignements personnels et à assurer la sécurité des biens de ses membres et de ses clients.

Gestion des risques technologiques

Le Mouvement Desjardins bénéficie d'un cadre spécifique de gestion des risques technologiques. Ce cadre a pour objectif de définir la notion de risques technologiques pour le Mouvement, la portée de l'application de la démarche de gestion adoptée à l'égard de ces risques ainsi que la structure de gouvernance et les activités de gestion afférentes.

Gestion du risque d'impartition

Un programme encadre la gestion des impartitions du Mouvement Desjardins. Les ententes d'impartition importantes ont été identifiées et font l'objet de suivis pour garantir une gestion adéquate.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

Le risque de conception et de tarification des produits est lié au risque que la tarification initiale soit inadéquate ou le devienne. Le risque d'une mauvaise estimation des réserves actuarielles résulte de la possibilité du choix d'un modèle inadéquat pour estimer la sinistralité ou calculer lui-même des réserves. Par sinistralité, on entend l'estimation des prestations qui devront être payées et la gestion des clauses contractuelles et de la sélection des risques.

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de conception et de tarification découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Les composantes d'assurance adoptent des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des vérifications ponctuelles afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. Un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

Le Mouvement Desjardins limite les pertes potentielles au moyen d'ententes de réassurance. De telles ententes ne libèrent toutefois pas les composantes d'assurance de leurs obligations envers les assurés advenant des difficultés financières des réassureurs. Par conséquent, ces composantes sont aussi exposées à un risque de crédit à l'égard de ces derniers. Afin de minimiser ce risque, elles signent des traités de réassurance avec des sociétés stables, financièrement solides et, dans la majorité des cas, dûment accréditées.

Les filiales des secteurs d'assurance respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à l'examen dynamique de la suffisance du capital. Divers scénarios défavorables ont été testés au cours de l'exercice 2013 afin de mesurer leurs effets sur le ratio de capitalisation de ces filiales du Mouvement. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs des initiatives stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par ses dirigeants et sa haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques ou actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur les revenus et les fonds propres de ce dernier ou sur la confiance envers lui.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans toutes les sphères d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement.

Le Mouvement Desjardins a défini des principes directeurs, un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place tels que le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations. En sus des pertes financières potentielles pouvant être engendrées par une mauvaise gestion du risque environnemental, s'ajoutent notamment un accroissement du risque de crédit par une perte de valeur au plan des actifs pris en garantie et une amplification du risque de réputation par le fait de prendre en garantie des actifs qui sont susceptibles de faire l'objet d'enjeux sociaux et environnementaux portés sur la place publique.

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins. Les risques liés aux changements climatiques ont d'ailleurs fait l'objet d'une évaluation globale au cours de 2013 afin de permettre l'identification des risques importants qui devraient être intégrés à la gestion courante des risques.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins joue un rôle de précurseur en matière d'investissement responsable depuis plus d'une décennie en proposant à ses membres et à ses clients, par souci de contribuer au développement durable, des produits de placement qui tiennent compte des risques et des occasions de nature environnementale des entreprises auprès desquelles des parts sont détenues.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond au risque pour le Mouvement Desjardins de subir des conséquences découlant du non-respect des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques qui régissent ses activités.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'Autorité des marchés financiers, les autorités en valeurs mobilières canadiennes, le Bureau du surintendant des institutions financières, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la *Dodd-Frank Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes contributions financières et en matière de ressources humaines pour le Mouvement Desjardins.

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières. Il est également possible qu'ils se concluent par des jugements, des décisions ou des règlements défavorables susceptibles d'avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins et d'occasionner d'autres coûts associés à des procédures judiciaires pouvant avoir des répercussions néfastes sur sa situation financière et son image de marque.

Le Bureau du chef de la conformité du Mouvement est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation et de leur incidence sur les activités est effectuée en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le service des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle elles sont assujetties.

4.2 AUTRES FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale et spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités

Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.

Modifications des normes, des lois et des règlements

Les modifications des normes, des lois et des règlements, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient avoir une incidence sur le Mouvement Desjardins, puisqu'elles pourraient restreindre son offre de produits ou de services ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits ou ses services. En outre, bien que le Mouvement Desjardins fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, son défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux autres principes directeurs applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sa réputation. Ces modifications et changements pourraient également affecter les niveaux de capital et de liquidité que le Mouvement Desjardins choisit de maintenir.

Taux de change

Les variations des taux de change des devises du Canada, des États-Unis et des autres pays pourraient avoir une influence sur la situation financière du Mouvement Desjardins et sur ses excédents futurs. Les variations du dollar canadien pourraient aussi nuire aux bénéfices de ses entreprises clientes au Canada.

Politiques monétaires

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Ce dernier n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.

Concurrence

L'intensité de la concurrence sur les marchés où le Mouvement Desjardins exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, comme la tarification des produits et des services, les modifications apportées à ceux-ci et le service à la clientèle offert.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties

Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et ses contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec ces derniers, il peut utiliser des renseignements fournis par eux, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Il peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et ses contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement pourraient être affectés négativement si des états financiers auxquels il se fiait n'étaient pas conformes aux normes comptables, étaient trompeurs ou ne présentaient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses clients et de ses contreparties. Le Mouvement Desjardins forme ses employés et met en place des procédures afin d'atténuer les risques liés à l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou frauduleuses provenant de ses membres, de ses clients et de ses contreparties.

Méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et à ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière du Mouvement Desjardins.

Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché

La capacité du Mouvement Desjardins de maintenir ou d'accroître ses parts de marché dépend en partie de son aptitude à adapter ses produits et ses services aux normes changeantes du secteur des services financiers. Les sociétés de ce secteur subissent de plus en plus de pression à l'égard de la tarification de leurs produits et services. Ce facteur pourrait réduire le revenu net d'intérêts du Mouvement Desjardins ou les revenus qu'il tire des produits et des services donnant droit à des commissions. En outre, l'adoption de nouvelles technologies pourrait rendre nécessaire la modification ou l'adaptation de ses produits et services et engendrer d'importantes dépenses.

Capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction

Le rendement futur du Mouvement Desjardins repose en partie sur sa capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, et il existe une forte rivalité à cet égard dans le secteur des services financiers. Le Mouvement ne peut avoir la certitude qu'il sera en mesure de continuer à recruter et à retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de sa haute direction, même s'il s'agit d'un objectif de ses politiques et de ses pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

Infrastructure commerciale

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale du Mouvement Desjardins, comme les connexions à Internet et l'accès à ses réseaux. Les interruptions des services d'accès aux réseaux ou à d'autres moyens de communication fournis par ces tiers pourraient avoir une incidence défavorable sur sa capacité d'offrir des produits et services à ses clients et d'exercer autrement ses activités.

Concentration géographique

Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2013, les prêts qu'il avait consentis à des membres et des clients de cette province représentaient une proportion de 93,2 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- les prêts en souffrance;
- les actifs problématiques et les biens saisis;
- les réclamations et les poursuites;
- le niveau de la demande des produits et services; et
- la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et des clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.

Acquisitions et partenariats

Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement au processus d'acquisition et de partenariat. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation et les actionnaires, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des employés clés ou des clients ou encore des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.

Acquisition des activités canadiennes de State Farm

L'échéancier et la réalisation prévue de l'acquisition proposée des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) et de ses filiales (activités canadiennes de State Farm) par la Fédération et certaines de ses filiales sont assujettis à des conditions de clôture et à d'autres risques et incertitudes, y compris l'obtention d'approbations d'autorités de réglementation, ne permettant pas de garantir que cette acquisition sera conclue ni qu'elle ne sera pas modifiée ni restructurée ni que les avantages anticipés seront pleinement réalisés.

Bien que la Fédération ait effectué avant l'annonce de l'acquisition ce qu'elle estime être une enquête avisée et approfondie, elle pourrait néanmoins constater après la clôture qu'elle a acquis des obligations ou des passifs plus importants que prévu ou n'ayant pas été préalablement divulgués ou qu'elle pourrait être incapable de retenir les clients, les agents entrepreneurs indépendants exclusifs ou les employés actuels des activités canadiennes de State Farm. La possibilité que la Fédération éprouve des problèmes au cours du processus d'intégration et de transition pourrait également avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Notons que rien ne garantit le maintien des cotes ni des perspectives y afférentes attribuées aux divers titres du Mouvement par les agences. De plus, une modification à la baisse des diverses cotes pourrait générer une hausse des coûts de financement et une réduction de l'accès aux marchés financiers du Mouvement.

Autres facteurs

D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

4.3 INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

TABLEAU 32 – TITRES ADOSSÉS

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013		2012	
	Montants nominaux	Juste Valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales ⁽¹⁾	193 \$	201 \$	236 \$	249 \$
Titres adossés à des actifs financiers ⁽²⁾	54	54	94	91

(1) Ces titres sont présentés au bilan combiné, au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(2) Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés au bilan combiné, aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

TABLEAU 33 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013			2012		
	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit ⁽¹⁾	545 \$	10 \$	— \$	559 \$	1 \$	— \$
Swaps sur rendement total ⁽²⁾	10	1	—	7	—	—

(1) Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

(2) Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

TABLEAU 34 – STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012
Structures de financement à levier ⁽¹⁾	141 \$	165 \$
Prêts à risque de catégorie Alt-A ⁽²⁾	32	36
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾	1	2

(1) Les structures de financement à levier sont des prêts accordés à des grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D et dont le niveau d'endettement est très élevé, comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

(2) Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

(3) Ces prêts sont octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Aucun de ces prêts n'est actuellement en défaut. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) publié par les ACVM. Cependant, il a choisi d'appliquer les pratiques prévues dans ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière.

Ainsi, le Mouvement Desjardins a réalisé, au cours de l'exercice 2013, des travaux qui lui permettent d'attester au 31 décembre 2013 de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information ainsi que de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, la présidente et chef de la direction et le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient notamment sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et de la commission Vérification et Inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et des procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2013, la direction du Mouvement a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information selon le cadre de contrôle élaboré en 1992 par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Ces travaux d'évaluation ont été réalisés par la direction du Mouvement sous la supervision de la présidente et chef de la direction et du premier vice-président, Finances et chef de la direction financière. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces et qu'ils ne comportent aucune faiblesse significative. Cette conclusion permet d'assurer que l'information devant être communiquée dans les documents déposés ou présentés en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les règles et formulaires pertinents et que le Mouvement fournit aux investisseurs une information complète et fiable.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

L'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le cadre de contrôle du COSO (1992) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. De plus, l'évaluation des contrôles par la direction fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision de la présidente et chef de la direction et du premier vice-président, Finances et chef de la direction financière. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu qu'au 31 décembre 2013, le contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comporte aucune faiblesse importante.

Par ailleurs, au 31 décembre 2013, le Mouvement comptait trois composantes qui se conformaient aux exigences du Règlement 52-109, soit la Caisse centrale Desjardins, Capital Desjardins inc. et la Fédération. Soulignons que cette dernière entité a obtenu le statut d'émetteur assujéti émergent le 1^{er} mai 2012, mais qu'elle a choisi, au cours du dernier trimestre de 2013, d'appliquer les pratiques associées au statut d'un émetteur pleinement assujéti.

Sous la supervision des signataires des attestations, les directions respectives de la Caisse centrale Desjardins, de Capital Desjardins inc. et de la Fédération ont donc évalué la conception et l'efficacité de leurs contrôles et de leurs procédures de communication de l'information ainsi que de leur contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces éléments fournissent une assurance raisonnable que leur information financière est fiable et que leurs états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail aux pages 189 à 206 du rapport annuel 2013 du Mouvement.

5.2 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants à des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses employés ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées ont été conclues à des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

Ces transactions entre parties liées sont expliquées à la note complémentaire 35 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés, à la page 187 du rapport annuel 2013 du Mouvement.

5.3 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

ACQUISITIONS

Qtrade Canada Inc.

Le 3 avril 2013, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive de la Fédération, le Mouvement Desjardins a acquis 40 % des actions en circulation de Qtrade Canada Inc. (Qtrade) sur une base pleinement diluée, pour un montant total de 65 M\$. Qtrade est une société spécialisée dans les domaines du courtage en ligne et des services de gestion de patrimoine et elle exerce ses activités principalement pour le compte de coopératives de crédit.

Coast Capital Insurance Services Ltd.

Le 2 juillet 2013, par l'entremise de Western Financial Group Inc., une filiale en propriété exclusive de Desjardins Société financière inc., le Mouvement Desjardins a acquis 100 % des actions en circulation de Coast Capital Insurance Services Ltd. (CCIS) pour un montant total de 99 M\$ en plus du fonds de roulement excédentaire de 17 M\$ de cette société. CCIS offre des produits d'assurance de dommages et d'assurance pour les entreprises sur le marché de détail de l'Ouest canadien.

ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Acquisition des activités canadiennes de State Farm

Le 15 janvier 2014, le Mouvement Desjardins a signé une entente définitive pour se porter acquéreur de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm, ainsi que les actions de ses sociétés canadiennes de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant.

Au terme de cette transaction, State Farm investira 450 M\$ en actions privilégiées non votantes dans la principale filiale d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins tandis que le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A., le partenaire minoritaire actuel de cette filiale d'assurance de dommages, investira 200 M\$ en actions ordinaires, en actions privilégiées non votantes et en obligations subordonnées.

Le Mouvement Desjardins affectera également approximativement 700 M\$ en capitaux additionnels dans cette filiale d'assurance de dommages pour appuyer la croissance suite à l'acquisition. De plus, la filiale d'assurance de personnes et certaines autres entités affecteront approximativement 250 M\$ en capitaux pour les volets d'assurance de personnes, de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant acquis de State Farm.

La clôture de la transaction est prévue le 1^{er} janvier 2015, sujet à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

5.4 MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2013. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Le texte qui suit traite des principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné, ou elle a recours à du financement par l'émission à des investisseurs de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 15 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de trois niveaux hiérarchiques qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide des prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché, s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 6 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 10 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Provision pour pertes sur prêts

L'évaluation de la provision pour pertes sur prêts est d'une grande importance pour le Mouvement Desjardins compte tenu de la taille de son portefeuille de prêts.

Les indications de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des sûretés sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision découlant de cette dépréciation est établie selon deux volets : un volet individuel et un volet collectif.

Pour les provisions individuelles, le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont, par la suite, inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Pour la provision collective, la méthode d'évaluation utilisée par le Mouvement Desjardins prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes sur prêts sont présentés à la note complémentaire 9 « Prêts et provision pour pertes sur prêts » des états financiers combinés.

Titres disponibles à la vente

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une baisse de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une perte de valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une moins-value.

Le Mouvement Desjardins évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente » pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements supplémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes complémentaires 5 « Valeur comptable des instruments financiers », 6 « Juste valeur des instruments financiers » et 8 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui peut être obtenu de la vente, nette des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est déterminé sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour déterminer le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu puis, en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

La note complémentaire 13 « Goodwill et immobilisations incorporelles » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la dépréciation des actifs non financiers.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le calcul des provisions techniques nécessite l'établissement d'hypothèses concernant le moment où entreront en jeu de nombreux éléments, dont les décès, les invalidités, les revenus de placement, l'inflation, les résiliations de contrats, les frais, les impôts, les primes, les commissions et les participations destinées aux titulaires de police, ainsi que les sommes qu'ils représentent. Les filiales d'assurance de personnes utilisent des hypothèses établies selon les meilleures estimations des résultats techniques futurs, mais dont certaines ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain et devront éventuellement être rajustées en fonction des informations reçues ultérieurement.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 17 « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

PASSIFS ÉVENTUELS

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires relativement à ses produits, services, placements et autres activités.

Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains desdits litiges et desdites procédures ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et des procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

Des renseignements supplémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Les impôts sur les excédents sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sur les excédents sont aussi comptabilisés hors résultat, à l'exception des conséquences fiscales des dividendes et de la rémunération sur le capital social lorsque certaines conditions sont respectées.

Le calcul de la charge d'impôt sur les excédents est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé pour interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

PROVISION POUR RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Le montant de la provision est estimé en fonction, notamment, des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses et en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts, à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant de la provision estimée est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Le projet de partage des excédents prend en compte un programme qui permet aux membres, à leur choix, de recevoir leurs ristournes sous forme de parts, qui sont alors bonifiées par rapport à celles qui sont versées en espèces. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés des régimes de retraite de groupe ainsi que des régimes excédentaires de retraite de groupe à prestations définies. Il offre également des régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu de régimes à prestations définies de groupe. Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et des régimes d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, soit le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD) est un régime de groupe à prestations définies capitalisé dont les risques sont partagés entre les employeurs participants du Mouvement Desjardins. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées après 2013.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuinaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des autres régimes de groupe et des autres régimes font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des méthodes comptables similaires à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 28 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.5 MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2013, sont présentées ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IAS 32, Instruments financiers : Présentation

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, qui précisent les critères relatifs à la compensation des actifs et des passifs financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences des modifications apportées à cette norme qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

L'IASB a publié en juin 2013 des modifications à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Ces modifications permettent le maintien de la comptabilité de couverture lorsqu'une contrepartie à un instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture est remplacée par une contrepartie centrale ou une entité agissant en cette qualité et que certaines conditions sont remplies.

Les modifications à cette norme, qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, n'auront aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

Améliorations annuelles

L'IASB a publié en décembre 2013 les cycles 2010-2012 et 2011-2013 de son processus d'Améliorations annuelles, qui apportent des modifications nécessaires, mais non urgentes, à certaines normes. Certaines de ces modifications seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, alors que d'autres seront applicables aux opérations effectuées à compter du 1^{er} juillet 2014. Ces modifications n'auront pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en novembre 2009 et modifié en octobre 2010 la première phase d'un projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette norme définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Les actifs financiers seront classés en deux catégories (coût amorti ou juste valeur par résultat) en fonction du modèle de gestion de l'actif financier de l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Toutefois, un exposé-sondage publié en novembre 2012 propose l'utilisation d'une troisième catégorie d'instruments financiers pour les titres de créances soit celle de la juste valeur par résultat global.

Les passifs financiers seront classés selon les mêmes catégories que celles qui sont définies par l'IAS 39, mais leur évaluation selon l'option de la juste valeur est notamment modifiée.

En novembre 2013, l'IASB a également publié la phase du projet de remplacement de l'IAS 39 qui porte sur les opérations de couverture. Le modèle de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 maintient les types de relations de couverture, soit les couvertures de flux de trésorerie, de juste valeur et des investissements nets, mais apporte des changements importants afin que la comptabilité de couverture reflète davantage les politiques de l'entité en matière de gestion des risques. Le test de l'efficacité d'une couverture est notamment remplacé par le principe de relation de nature économique et des changements sont apportés à la comptabilisation de certains instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture. L'obligation d'effectuer une évaluation rétrospective de l'efficacité d'une couverture et l'option de cessation volontaire d'une relation de couverture sont abolies, alors que les informations à fournir sur les activités de l'entité en matière de gestion des risques sont bonifiées. Les entités qui appliquent l'IFRS 9 peuvent faire un choix de méthode comptable afin de continuer à appliquer le modèle de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter celui de l'IFRS 9 jusqu'à ce que l'IASB complète son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

La phase du projet de l'IASB qui porte sur la méthodologie de dépréciation des actifs financiers est toujours en cours. L'IASB a supprimé de façon temporaire la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9, qui avait été fixée au 1^{er} janvier 2015, et il déterminera une nouvelle date d'entrée en vigueur lorsque toutes les phases de ce projet seront finalisées.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de l'IFRS 9.

5.6 STATISTIQUES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

TABLEAU 37 - BILAN COMBINÉ

 Pour les exercices terminés le 31 décembre
 (en millions de dollars)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽²⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 320 \$	1 669 \$	1 356 \$	1 621 \$	1 086 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	23 536	21 986	22 479	21 490	19 349
Titres disponibles à la vente	19 041	18 326	18 726	15 930	12 064
Titres détenus jusqu'à l'échéance	—	—	—	—	18
	42 577	40 312	41 205	37 420	31 431
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 710	4 377	4 959	7 034	5 055
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	91 389	85 931	79 686	74 466	67 667
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 549	18 520	17 985	17 504	16 915
Aux entreprises et aux gouvernements	30 013	28 544	27 948	26 777	26 259
	140 951	132 995	125 619	118 747	110 841
Provision pour pertes sur prêts	(418)	(419)	(465)	(489)	(541)
	140 533	132 576	125 154	118 258	110 300
Actif net des fonds distincts	7 252	6 066	5 362	4 774	—
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	985	841	676	672	751
Primes à recevoir	1 123	1 040	914	820	730
Instruments financiers dérivés	2 322	2 238	3 059	2 006	2 647
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 891	1 195	1 525	1 073	703
Actifs de réassurance	648	778	797	600	524
Immeubles de placement	475	512	597	616	—
Immobilisations corporelles	1 322	1 312	1 218	1 187	1 008
Goodwill	456	353	348	109	109
Immobilisations incorporelles	507	360	335	150	112
Actifs d'impôt différé	810	936	966	941	—
Autres	2 074	2 253	1 711	1 720	2 986
	12 613	11 818	12 146	9 894	9 570
TOTAL DE L'ACTIF	212 005 \$	196 818 \$	190 182 \$	179 001 \$	157 442 \$

(1) Les données de 2012, de 2011 et de 2010 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

(2) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

TABLEAU 37 - BILAN COMBINÉ (SUITE)

 Pour les exercices terminés le 31 décembre
 (en millions de dollars)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽²⁾
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	86 730 \$	84 415 \$	82 486 \$	78 747 \$	75 420 \$
Entreprises et gouvernements	47 712	43 033	39 104	33 686	28 101
Institutions de dépôts	2 304	2 176	1 813	2 230	2 640
	136 746	129 624	123 403	114 663	106 161
Autres passifs					
Acceptations	985	841	676	672	751
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 754	4 977	5 341	7 544	5 038
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	9 579	7 983	8 500	10 608	10 080
Instruments financiers dérivés	1 719	1 222	1 593	1 774	1 852
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	3 752	2 504	3 762	2 612	2 355
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	17 070	17 777	17 008	14 942	13 453
Passif net des fonds distincts	7 260	6 075	5 362	4 774	—
Passifs au titre des régimes à prestations définies	1 825	2 524	2 578	2 438	782
Passifs d'impôt différé	303	324	420	250	—
Autres	4 717	4 427	4 517	3 998	3 950
	54 964	48 654	49 757	49 612	38 261
Obligations subordonnées	3 063	3 081	3 350	2 805	1 294
TOTAL DU PASSIF	194 773	181 359	176 510	167 080	145 716
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	3 881	3 322	2 210	2 129	1 608
Capital-actions	82	80	78	70	71
Excédents non répartis	1 349	1 319	1 272	996	805
Cumul des autres éléments du résultat global	420	694	1 044	617	489
Réserves	11 056	9 642	8 672	7 784	8 373
Capitaux propres - Part revenant au Groupe	16 788	15 057	13 276	11 596	11 346
Participations ne donnant pas le contrôle	444	402	396	325	380
Total des capitaux propres	17 232	15 459	13 672	11 921	11 726
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	212 005 \$	196 818 \$	190 182 \$	179 001 \$	157 442 \$

(1) Les données de 2012, de 2011 et de 2010 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

(2) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

TABLEAU 38 - ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽²⁾
Revenus d'intérêts					
Prêts	5 370 \$	5 474 \$	5 462 \$	5 250 \$	5 068 \$
Valeurs mobilières	313	391	428	439	438
	5 683	5 865	5 890	5 689	5 506
Frais d'intérêts					
Dépôts	1 708	1 851	1 818	1 692	1 920
Obligations subordonnées et autres	157	166	151	105	64
	1 865	2 017	1 969	1 797	1 984
Revenu net d'intérêts	3 818	3 848	3 921	3 892	3 522
Primes nettes	5 558	5 126	4 851	4 360	4 247
Autres revenus					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	498	499	512	535	513
Commissions sur prêts et cartes de crédit	549	517	483	451	444
Services de courtage et de fonds de placement	855	731	658	563	498
Honoraires de gestion et de services de garde	300	283	298	257	201
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(667)	674	1 706	984	666
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	221	268	299	174	79
Revenus nets sur autres placements	229	236	264	251	275
Revenus de change	61	63	72	79	63
Autres	312	233	141	(3)	162
	2 358	3 504	4 433	3 291	2 901
Revenu total	11 734	12 478	13 205	11 543	10 670
Dotations à la provision pour pertes sur créances	277	241	237	203	260
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	3 259	4 397	5 292	4 136	3 758
Frais autres que d'intérêts					
Salaires et avantages sociaux	3 125	3 030	2 908	2 695	2 423
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	570	519	526	425	415
Ententes de services et impartition	232	228	270	363	371
Communications	287	271	247	258	237
Frais de restructuration	—	—	—	—	101
Autres	2 015	1 860	1 798	1 733	1 602
	6 229	5 908	5 749	5 474	5 149
Excédents d'exploitation	1 969	1 932	1 927	1 730	1 503
Impôts sur les excédents	439	428	415	393	412
Excédents avant ristournes aux membres	1 530	1 504	1 512	1 337	1 091
Provision pour ristournes aux membres	171	279	320	299	311
Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux membres	(45)	(73)	(90)	(81)	(98)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 404 \$	1 298 \$	1 282 \$	1 119 \$	878 \$
Dont :					
Part revenant au Groupe	1 384 \$	1 224 \$	1 245 \$	1 104 \$	861 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	20	74	37	15	17

(1) Les données de 2012, de 2011 et de 2010 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

(2) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

TABLEAU 39 - PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽²⁾
Ratio de fonds propres de la catégorie 1a ⁽³⁾	15,7 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	15,7	16,8 %	17,3 %	17,7 %	15,8 %
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	18,4	19,3	19,3	18,7	15,8
Rendement des capitaux propres	9,4	10,2	12,0	11,8	10,2
Indice de productivité	73,5	73,1	72,7	73,9	74,5
Prêts douteux bruts/prêts bruts	0,33	0,35	0,41	0,43	0,46
Prêts bruts/dépôts	1,03	1,03	1,02	1,04	1,04
Actif moyen	205 051 \$	195 456 \$	186 338 \$	174 146 \$	158 689 \$
Prêts nets moyens	136 539	128 683	121 279	114 323	107 229
Dépôts moyens	133 518	127 409	119 424	111 020	104 584

(1) Les données de 2012, de 2011 et de 2010 ont été retraitées conformément à la mise en application de nouvelles méthodes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour de plus amples renseignements, voir la note complémentaire 3 « Changements de méthodes comptables et informations à fournir » des états financiers combinés.

(2) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

(3) Les ratios de 2013 ont été établis selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF sous Bâle III alors que ceux des années antérieures ont été calculés en vertu de Bâle II. Voir la section 3.2 « Gestion du capital ».